

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le 25 septembre 2025 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis dans la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, 1 place Jean-Jaurès, au Kremlin-Bicêtre, sous la présidence de M. Jean-François Delage, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 septembre 2025.

Membres présents :

M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, Mme FOURCADE, Mme ÉTIENNE (à partir de 19h57 et jusqu'à 22 heures 51), M. HASSIN (jusqu'à 0 heure 45), M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. KHIAR, M. ÉDET, Mme BADOC (jusqu'à 21 heures 48), Mme DEFRENCE, M. BANBUCK, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE (à partir de 21 heures 48), M. CHAPPELLIER, Mme PARIS, Mme BENSETTITI, Mme SARTORI

Membres représentés :

M. AOUDAY par Mme BOCABEILLE, M. BOUFRAINE par Mme HARTMANN, M. NICOLLE par M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI par Mme BENSETTITI, Mme EL KRETE par M. ZINCIROGLU (jusqu'à 21 heures 48), Mme TUFFÉRY par M. RAYMOND, M. GIBLIN par M. KHIAR (à partir de 20 heures 40), Mme BADOC par Mme DEFRENCE (à partir de 21 heures 48), Mme ÉTIENNE par M. TRAORÉ (à partir de 22 heures 51), M. HASSIN par Mme THIAM (à partir de 0 heure 45)

Membres absents :

Mme ÉTIENNE (jusqu'à 19h57), M. GIBLIN (jusqu'à 20 heures 40)

Secrétaire de séance :

M. TAPA

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de M. Tapa. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRENCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)
Absents : 2 (Mme ÉTIENNE, M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

M. Tapa est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2025

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025. Y a-t-il des remarques ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRENCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)
Absents : 1 (Mme ÉTIENNE, M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Jean-François DELAGE, Maire

Par courrier du 25 août dernier, Mme Christine Museux a informé M. le préfet du Val-de-Marne de sa démission de son poste d'adjointe au maire et de conseillère municipale. M. le préfet du Val-de-Marne a accepté cette démission par courrier reçu en mairie le 12 septembre 2025. Les textes relatifs au remplacement d'un conseiller municipal dans les communes de plus de 3 500 habitants disposent qu'en cas de vacance de siège, le suivant sur la liste remplace automatiquement le conseiller démissionnaire figurant sur la même liste.

Le candidat suivant de la liste ayant indiqué qu'il ne souhaitait pas siéger au sein du Conseil municipal, la suivante de liste, Mme Enrica Sartori, a été sollicitée et devient donc, de fait, conseillère municipale. Elle est déclarée installée dans ses fonctions. Je tiens évidemment à la féliciter. Je la nomme également conseillère municipale déléguée aux droits des femmes. Je vous souhaite la bienvenue, madame Sartori.

Il s'agira de prendre acte de cette délibération. Y a-t-il des interventions ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, il aurait été tout de même apprécié, monsieur le Maire, que vous nous en disiez un peu plus sur cette démission qui apparaît à la suite d'une situation à la fois grave et révélatrice et d'accusations qui sont sorties, notamment aujourd'hui, par la presse sur les attributions de logements sociaux. Cela ne relève pas du détail, mais de la confiance même que nos habitants doivent pouvoir avoir dans leurs institutions. Elle est révélatrice parce qu'elle met en lumière un système que nous dénonçons depuis des années, celui de l'entre-soi, du copinage, du verrouillage de la gouvernance locale du logement.

Depuis le début de ce mandat, vous avez fait le choix de créer une coopérative en expliquant que ce serait pour « reprendre le contrôle » et « mieux protéger », je vous cite, les locataires du logement social. En réalité, qu'avons-nous vu ? Un montage coûteux, dénoncé par la Chambre régionale des comptes, qui a obligé la Ville à engager des millions d'euros de garantie d'emprunt (plus de 5,3 M€ contractés auprès de la Caisse des dépôts) pour racheter un patrimoine qui appartenait déjà aux Kremlinois. Ce rachat apparaît aujourd'hui presque inutile. Il a surtout permis à Valdevy d'empocher une soulté et à la majorité municipale de verrouiller un outil à son seul profit.

Ce verrouillage est total. Au Conseil d'administration de KB Habitat, il n'y a plus aucun élu d'opposition, contrairement aux pratiques passées. Là où l'OPH KB Habitat auparavant savait associer la diversité politique de la Ville, aujourd'hui, vous avez écarté toute voie contradictoire. Pire encore : les sièges du Conseil d'administration ont été distribués à d'anciens colistiers de 2020, à des proches politiques, des socialistes, des communistes, des chevènementistes, des conjoints de certains élus de ce Conseil municipal, qui siègent pour décider soi-disant de l'avenir du logement social pour les Kremlinois. Ce n'est plus une coopérative pluraliste, c'est devenu une excroissance de votre majorité municipale. Dans la Commission d'attribution des logements, même constat – aucune ouverture, aucune transparence –, alors qu'il serait simple d'y associer des élus de tous bords, des représentants citoyens, d'autoriser même la consultation publique des documents, de garantir tout simplement la possibilité pour chacun de poser des questions, même sans droit de vote. Ce serait un gage de confiance, une garantie démocratique. C'est une proposition que je vous fais là.

Vous faites le contraire. Vous avez choisi l'opacité, l'entre-soi et la confusion des intérêts. Aujourd'hui, avec les révélations d'un collectif de locataires lanceur d'alerte, que nous avons transmises au Procureur dans le cadre de l'article 40, destinataires de ce courrier anonyme, nous voyons ce que produit ce système fermé : des soupçons de favoritisme, des dossiers de proches favorisés, des familles prioritaires écartées. Tout ce que vous aviez pourtant juré d'éviter, vous en êtes devenus les organisateurs. Je vous le dis avec gravité, ce n'est pas seulement une question de légalité, ce n'est pas seulement une question judiciaire, c'est une question politique, éthique et morale. Comment, mesdames et messieurs, chers élus de cette majorité, une majorité qui se revendique de la justice sociale peut-elle transformer un outil public en machine partisane ? Comment pouvez-vous défendre l'intérêt général quand votre gouvernance se réduit à vos amis, vos ex-colistiers, vos proches.

Je vous demande ce soir d'accepter enfin ce que vous avez toujours refusé : ouvrir les conseils d'administration, ouvrir les commissions d'attribution, permettre à l'opposition d'y siéger. Si, par obstination, vous refusez encore cette représentation démocratique, alors ouvrez-les au moins aux citoyens eux-mêmes, à des habitants apolitiques, tirés au sort dans un cadre clair et contrôlé. C'est seulement ainsi, en laissant entrer un regard extérieur, indépendant et désintéressé, que nous pourrons rétablir un minimum de transparence et de confiance.

Les Kremlinois ne supportent plus d'attendre. La confiance est rompue et, avec elle, le dialogue. Trois ans ont déjà été perdus dans vos querelles avec Valdevy, trois ans de logements dégradés, d'ascenseurs en panne, de charges qui explosent, d'habitants abandonnés. À cela, se sont ajoutées presque trois années d'inaction et de passivité de KB Habitat, cette coopérative. Et le Maire, vous, monsieur Delage, en conseil de quartier, ose dire « Je n'ai pas les manettes », qui qualifie la coopérative de « pomme pourrie » alors qu'il était, il n'y a pas si longtemps, 1^{er} Adjoint et l'un des plus ardents défenseurs de cette sortie de Valdevy et de la création de cette coopérative. Tout est écrit, tout est public. Si certains ont la mémoire courte, nous republierons vos déclarations pour la leur rafraîchir.

Aujourd'hui, les Kremlinois découvrent que ce que vous aviez présenté comme une renaissance du logement social n'est en réalité perçu que comme un instrument d'arrangement entre amis. Je vous le dis ce soir, la limite est plus que franchie. Comment pouvez-vous accepter de tels faits ? Comment accepter que l'épouse de l'ancien maire soit citée au cœur d'accusations décrivant un système verrouillé alors que M. Delage, lui-même, reconnaît ne pas avoir les manettes ? Comment accepter que des conjointes soient propulsées au Conseil d'administration, à la tête de structures censées représenter les locataires ? Est-ce décent ? Est-ce éthique ? Est-ce démocratique ? Est-ce seulement humain ?

Est-ce cela que vous appelez la justice sociale, l'égalité, la défense des plus fragiles ? Je choisis volontairement de n'aborder ici que l'aspect humain et moral parce que, même sans le droit, sans la procédure, chacun d'entre nous sait au fond que ce n'est pas sain, ce n'est pas juste. La justice, elle, suivra son cours, mais la politique, c'est ce soir. Vous avez un choix : continuer à verrouiller et à étouffer, ou accepter enfin d'ouvrir et de partager. Si vous refusez encore une fois la transparence, alors vous assumerez seul la rupture définitive de confiance avec les habitants. Je vous le dis, cette confiance perdue mettra très longtemps à se reconstruire.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, cette démission de l'élue au logement m'oblige à prendre la parole bien évidemment. Je prends la parole ce soir avec beaucoup de gravité. J'ai lu, comme tout le monde ce soir, les articles de journaux. On a découvert dans la presse la démission de l'adjointe et les accusations qui l'entourent. Je vais commencer par rappeler une chose. Nous ne sommes pas juges ici. La présomption d'innocence existe. Chacun a le droit au respect.

Mais ce que nous apprenons dans les deux articles publiés aujourd'hui est suffisamment grave pour nous choquer, pour nous interroger et nous obliger ici à prendre la parole au sein du Conseil municipal. D'après la presse, il est question d'attribution d'un logement à la fille de l'adjointe et d'autres attributions d'une agente qui fait partie de la collectivité. Des explications sont données. On parle d'erreur, d'après une élue de la majorité. On parle aussi d'une situation d'urgence. Mais le problème est ailleurs.

Comme vous l'avez dit dans l'article, monsieur le Maire, alors qu'il y a plus de 2 000 familles qui attendent un logement dans notre ville, le moindre doute sur la transparence, le moindre soupçon de favoritisme est inacceptable et détruit la confiance de tous les habitants. Ce qui choque aussi, c'est la manière dont les choses se sont passées : une démission annoncée la veille du Conseil municipal ou bien en amont en tout cas, sans explication devant les élus, sans débat public et sans que l'Adjointe ait pu répondre en tout cas. Pourquoi cette démission ? Pourquoi cette démission maintenant ? Pourquoi pas après le Conseil, une fois qu'elle aurait pu s'exprimer ? Cette précipitation laisse un sentiment d'inachevé, en tout cas, et d'opacité.

Depuis longtemps, malheureusement – je le redis encore une fois et mon collègue M. Zinciroglu l'a dit –, nous dénonçons totalement l'absence de transparence sur les logements sociaux. Aucun élu de l'opposition ne siège au Conseil d'administration de la coopérative KB Habitat ni aux Commissions d'attribution de logements. Aucun document n'est transmis, malgré nos demandes répétées. Aujourd'hui, voilà où nous en sommes : un « article 40 » a été transmis au procureur, une démission soudaine et toujours aucune information claire pour les élus comme pour les habitants. C'est exactement ce que nous dénonçons depuis des années. C'est aussi pourquoi nous avons quitté la majorité. Quand il n'y a pas de transparence, les suspitions finissent toujours par s'installer. Soyons clairs. Ce qui se passe abîme totalement la vie politique locale de notre ville. Cela réveille des souvenirs douloureux dans notre ville où il y a déjà eu des scandales passés. Cela nourrit ce terrible sentiment de « tous pourris », que tout fonctionne par clientélisme et que tout est pipé d'avance. En tant qu'élue de la Ville du Kremlin-Bicêtre, je ne peux qu'exprimer ma tristesse et ma colère de voir resurgir ces soupçons. Au fond, ce ne sont pas seulement des personnes mises en cause, qui sont fragilisées, c'est toute une parole publique et c'est la confiance dans nos institutions qui sont en train d'être minées.

Enfin, je veux souligner que beaucoup de zones sombres demeurent. La presse parle d'attributions contestées, d'un signalement au procureur, mais nous n'avons pas de chronologie précise, pas de faits détaillés, pas de bilan clair. Certains évoquent même des rumeurs de menaces, confirmées par la presse. Si celles-ci sont avérées, pourquoi aucune protection fonctionnelle n'a été demandée ? Pourquoi aucune information n'a été donnée par l'élue ? Ce vide d'explications et ce manque de clarté ne font qu'aggraver la crise de confiance.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce soir, je ne veux pas juger, je veux dire que cette situation est inadmissible pour notre Ville, inadmissible pour les familles qui attendent un logement depuis des années et qui se disent que tout est décidé par avance, inadmissible pour la démocratie locale qui ne peut vivre sans transparence ni éthique. Nous devons bien évidemment aux habitants une réponse claire, des faits précis et des procédures irréprochables parce que le logement social n'est pas un privilège que l'on distribue, c'est un droit qui est géré par une justice éthique, transparente. Ce que nous devons défendre ensemble, c'est que la confiance ne soit pas définitivement perdue au sein de notre Ville du Kremlin-Bicêtre.

Corinne BOCAILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Mesdames et messieurs, ce soir, je prends la parole non seulement en tant qu'élue, mais aussi en tant que collègue et amie de Mme Museux à qui je souhaite adresser tout mon respect et ma reconnaissance. Depuis 2020, Mme Museux a été de tous les combats. Elle a été présente sur le terrain aux côtés des familles, des personnes en détresse, des agents municipaux. Elle a tenu des permanences, reçu des habitants, parfois en pleurs. Elle a affronté les complexités de l'urgence sociale sans jamais se dérober. Elle a été tout simplement une élue de proximité, une élue loyale, une élue debout.

Quand je vois aujourd'hui l'acharnement dont elle fait l'objet, je ressens à la fois de la colère et de la tristesse, non pas parce qu'il ne faudrait jamais interroger l'action des élus – c'est normal dans une démocratie –, mais parce que ce qui se joue ici, ce n'est pas le débat, c'est la calomnie. Il faut le dire, un courrier anonyme, lâche, malveillant, a été utilisé comme point de départ pour salir, insinuer et accuser sans preuve.

On transforme une demande de mutation dans le parc social comme en reçoivent tous les mois les bailleurs en affaires d'État.

On instrumentalise un dossier personnel pour en faire un procès politique. C'est indécent. Permettez-moi de poser une question : où étaient ceux qui hurlent aujourd'hui quand elle enchaînait les rendez-vous pour trouver des solutions de relogement pour des femmes victimes de violence, pour des jeunes en rupture, pour des familles en hébergement d'urgence ? Où étaient-ils quand elle soutenait les agents du CCAS, quand elle portait des dossiers sensibles sans jamais chercher la lumière ? Ils étaient ailleurs. Mais, aujourd'hui, pour une attaque facile, pour un buzz médiatique ou un point de plus dans un tract, les voilà devenus des procureurs de pacotille.

Je veux dire ici que la loyauté de Mme Museux n'a jamais été à géométrie variable. Elle a été fidèle aux Kremlinois, fidèle au service public et fidèle à notre équipe. Si elle part aujourd'hui, c'est justement pour préserver tout cela, pour ne pas laisser une affaire personnelle salir une action collective. Alors, oui, je suis fière d'avoir siégé à ses côtés, fière de ce que nous avons construit ensemble. Je remercie publiquement Mme Museux pour son engagement, son intégrité et son courage. Enfin, à celles et ceux qui pensent qu'on élève le débat en tapant sur des collègues à terre, je dis ceci : vous ne rendez service ni aux habitants ni à la démocratie, vous montrez simplement que vous n'avez plus rien à proposer.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Chers collègues, chers habitants, beaucoup de choses ont été rapportées ce soir. Des choses ont été dites avec une certaine aisance. Peut-être par simplicité politique, il s'agit d'en profiter pour prendre le marteau et taper sur la tête de personnes qui sont courageuses, qui travaillent tous les samedis matins à recevoir des personnes depuis plus de cinq ans. Des centaines de personnes ont été reçues. Des centaines de personnes ont pu être relogées. Des centaines de personnes ont pu avoir un logement avec toutes les difficultés que l'on a eues pour passer de Valdevy à la nouvelle structure, comme vous le savez, avec tous ces problèmes. Ces problèmes, vous le savez, ne viennent pas de notre choix, mais du choix du gouvernement d'Emmanuel Macron qui a décidé de réunir tant de logements avec tant de communes pour pouvoir arriver aux 10 000 logements. Autour de nous, toutes les villes sont abattues par ce système-là. Ce qui se passe aujourd'hui dans notre ville – on ne nie rien, on n'accuse personne, certains collègues de l'opposition l'ont dit –, c'est qu'il y a une zone d'ombre. On n'aura pas tous les éléments. Vous avez mentionné des choses qui concernent des attaques d'élus. On peut tous se retrouver dans cette situation où il y a des fantômes, des fantômes qui n'ont pas le courage de donner leur nom, des fantômes qui tapent dans le dos, tout ça pour en profiter pour détruire une élue qui est complètement engagée dans son travail. Elle est souvent sur le terrain auprès des habitants à discuter, à échanger, à trouver des petites solutions. Était-ce vous ? Non. C'était nous. Certes, on est dans la majorité, mais vous êtes dans l'opposition et je ne vous ai jamais vu dans les quartiers à essayer d'améliorer les choses. Quand vous passez, c'est quelques secondes pour la photo, mais pour échanger véritablement et trouver des pistes et des solutions, vous n'y êtes pas.

Laissez-moi terminer. Cela suffit, monsieur Chappellier. Vous n'êtes pas à votre place, monsieur Chappellier. Calmez-vous.

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Chappellier, si vous voulez la parole, vous la demandez, elle vous sera donnée.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Vous levez la main comme tout le monde. Vous vous sentez visé, monsieur Chappellier, c'est qu'il y a bien quelque chose qui vous pique. La vérité, c'est ça. Vous avez été dans une majorité à l'époque. Vous n'avez pas fait ce qu'il fallait faire. Nous, on continue à travailler. Peu importe ce que l'on dit ou ce que l'on entend. Les Kremlinois nous entendent. Ils sont là en direct. On est dans les quartiers. On travaille systématiquement avec l'ensemble des habitants. Vous nous dites que l'on n'a plus de confiance, eh bien, je vous dis que ce que vous dites, c'est du n'importe quoi. Vous nous permettez de lancer des phrases en disant ceci ou cela. Mais vous n'avez pas la vraie parole. Les gens ne vous écoutent pas. Les gens qui vous écoutent sont ceux de votre groupe. Rien d'autre. Je suis tous les jours dans les quartiers. Je discute tous les jours avec les habitants de cette ville. Les habitants de cette ville sont contents de ce qui se passe au sein de cette ville, de l'amélioration au quotidien dans tous les domaines : la sécurité, le logement, l'habitation. On ne cesse d'améliorer les choses. Donc arrêtez de raconter des choses pour mettre de l'huile où il n'y a pas de feu. Vous profitez d'une glissade politique pour essayer d'en faire une catastrophe. Il n'y a rien dans ce que vous dites. Le fond n'est pas là. Il n'y a rien. Mme Museux est quelqu'un qui est parfait dans son travail. Elle arrive à la retraite. À un moment donné, ça suffit. Voilà. Et on n'a pas de problème particulier.

Anissa AZZOUNG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, ce soir, nous installons une nouvelle élue au sein de notre Conseil municipal. Je rappelle d'ailleurs que c'est l'objet principal de cette délibération en cours de discussion. Permettez-moi quand même, au nom du Groupe Socialiste et Républicain, de souhaiter la bienvenue à notre collègue Enrica Sartori. Bienvenue, chère collègue. Elle rejoint ce soir notre Conseil municipal. Nous savons qu'elle aura à cœur de s'engager pleinement au service des Kremlinoises et Kremlinois et de poursuivre le travail collectif que nous portons ensemble.

Concernant Christine Museux, je tiens effectivement à rappeler qu'elle a travaillé, durant tout le mandat, avec constance et dévouement – c'est important de le redire : constance et dévouement – pour l'intérêt de la Ville et pour l'intérêt de ses habitants.

Jean-François DELAGE, Maire

Je suspends la séance.

20 heures 05 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise.

Anissa AZZUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Permettez-moi d'abord d'avoir une pensée pour Christine Museux. Au-delà des postures politiques qui sont présentes ce soir, c'est une femme qui a servi fidèlement les habitants de cette ville. Cela a été justement rappelé par l'ensemble de mes collègues. Elle a tenu. Oui, elle a tenu bon : des dizaines de permanences le samedi matin, mais aussi en semaine, sur ses heures de travail, non rémunérées par l'employeur. Il y a eu des difficultés humaines aussi dans sa vie professionnelle, qui sont liées parfois à l'exercice de nos mandats, ce que beaucoup d'entre nous connaissent. C'est là aussi le sens du service public. On le sait, les élus ont des positions parfois difficiles. Elle a reçu des centaines d'habitants. Elle a accompagné de nombreux Kremlinois dans des situations de souffrance. Elle a travaillé aussi avec beaucoup d'entre nous, si ce n'est chacun, sur des délégations transversales. Je fais référence à la mienne, aux droits des femmes, par exemple, à la lutte contre les violences faites aux femmes, à la délégation des questions sociales, l'écologie aussi sur des logements qui étaient inhabitables. Des situations ont été décousues grâce à cette élue. Je tiens à rappeler que Christine Museux a été exemplaire, on peut le dire, toujours tournée vers les habitants.

Oui, mesdames, messieurs, elle a commis une erreur, une erreur qu'elle a reconnue par son sens des responsabilités qu'on lui connaît. Et elle a décidé de se retirer. Une erreur a été faite. Mais je tiens à rappeler que le dossier dont on parle était quand même un dossier qui remplissait l'ensemble des critères d'attribution de logement. Cela ne sort pas de nulle part. Je tiens à rappeler également que le dossier était déjà dans les circuits puisque cette personne dont on parle avait déjà un logement social. Il y a quand même là quelque chose à rappeler. On n'est pas sur « Je prends le dossier et je le mets au-dessus de la pile ». Je ne minimise pas le problème. Je le redis : une erreur a été faite. Elle a été reconnue. Clairement, tous les dossiers qui ont été défendus étaient légitimes et justifiés.

Ce qui est bien plus choquant, c'est la méthode qui est aujourd'hui employée : un courrier anonyme, relayé complaisamment et transformé en attaque politique. Je précise que le premier article de ce matin, sorti à 6 heures 20, a été relayé à 6 heures 40 par un élu d'opposition. On l'attendait toute la nuit, cet article ? J'avais une bonne excuse pour me lever si tôt, beaucoup d'entre vous le savent. Je pense que les habitants attendent quand même un peu plus de nous, un peu plus de hauteur. Effectivement, il est important que l'on puisse en parler ce soir dans le cadre de cette délibération. Mais les manœuvres qui se font en coulisses pour salir des élus engagés, en pleine période de campagne électorale, c'est vu, c'est revu, c'est usé. Avançons. Je le dis clairement, le débat démocratique mérite quand même mieux que la délation anonyme et les attaques personnelles. Que les personnes anonymes viennent nous dire de quoi il s'agit exactement. Nous sommes ouverts à la discussion. Nous sommes les élus de la République au service de la République et des Kremlinois. Je les invite ce soir solennellement à venir échanger et débattre avec nous.

Une erreur a été commise et elle a été reconnue ce soir. Par son engagement, Christine a marqué ce mandat. Elle peut en être fière. Les élus du Groupe Socialiste et Républicain en sont fiers. Nous sommes fiers de toi, chère collègue, et nous te remercions. Ce soir, en son nom, je veux affirmer que notre majorité continuera à agir avec la même exigence d'humanité, de justice sociale et, toujours, d'intérêt général.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chère Christine, chers collègues, chers Kremlinoises et Kremlinois, à propos de manipulations, les années se suivent et se ressemblent. En 2020, une campagne de diffamation était lancée pour déstabiliser la majorité et son Maire en place, Jean-Luc Laurent. Il a fallu attendre un jugement rendu en Conseil d'État pour s'apercevoir que les affirmations étaient fausses et sans fondement. Souvenez-vous comment a été traité le premier magistrat de la Ville avant le jugement définitif. Plus de reconnaissance de la fonction de Maire en place. Les murs de cette salle du Conseil se souviennent encore des interpellations de M. Zinciroglu ici même. Devenu simple citoyen, Jean-Luc Laurent, on l'avait hâtivement condamné. Quelle infamie, quelle injure faite à celles et ceux qui avaient concouru à la victoire de Jean-Luc Laurent ! Chères Kremlinoises, chers Kremlinois, rappelez-vous de ces moments difficiles que nous avons vécus ensemble et qui nous avaient touchés au plus profond de nous-mêmes.

Aujourd'hui, une nouvelle campagne de diffamation portant atteinte à la dignité et à l'honneur a été orchestrée par les mêmes et a concouru à la démission de notre collègue Christine Museux. Adjointe au logement, elle n'a eu de cesse d'être à l'écoute des demandeurs de logement et de soulager les situations les plus délicates. Femme de l'ombre et discrète dans sa délégation, elle a œuvré pour loger les demandeurs de logement, les laissés pour compte de la société, ceux qui sont aujourd'hui victimes de l'absence de politique de logement, les victimes du macronisme. Son honneur est blessé. Elle a choisi de quitter cette assemblée pour s'en remettre au jugement de ceux qui l'ont côtoyée dans l'exercice de ses fonctions. Point de procès cette fois-ci pour parler au nom du peuple français. Le jugement sortira des urnes dès le 15 mars 2026. Aussi, en soutien à Christine Museux, j'invite les anciens laissés pour compte, les victimes du macronisme à venir nombreux aux urnes pour témoigner leur soutien à notre politique du logement axée sur la construction et le développement de nouveaux programmes.

La calomnie ne s'arrête pas à la diffamation. On entend de-ci de-là que la majorité déploierait des efforts considérables pour bétoniser notre ville. Bien ignorants sont ceux qui confondent construction avec transformation et mutation. Bien impertinents, ces mêmes donneurs de leçons qui se présentent eux-mêmes comme ayant évolué parmi les plus grands groupes de construction et dont le palmarès des opérations pèserait plus de 120 millions d'euros de travaux par an. Cette fierté reste à assumer aujourd'hui. Nul ne peut effacer son passé. J'invite donc nos concitoyens à prendre connaissance de ces affirmations sur internet avant que ce site ne disparaisse.

La calomnie, c'est aussi la manipulation électorale qui s'affiche sans complexe. Un premier mot, en caractère gras : « agir ». Je reste curieux de connaître les actions prévues quand on connaît l'absence totale de participation à l'action publique depuis bientôt six ans et la préférence marquée pour ne pas prendre part au vote sur les propositions soumises à cette assemblée.

Un deuxième mot en caractère gras : « protéger ». C'est le mot de trop quand on connaît la volonté affirmée de lutter contre la densification et la création de logements. Enfin, le premier besoin pour se protéger, c'est de se loger.

En réalité, de diffamation en calomnie, vous faites la politique de l'autruche depuis six ans et vous vous comportez comme de simples illusionnistes aux yeux de nos concitoyens qui jugeront par eux-mêmes de la crédibilité à apporter à vos actions et manipulations.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, à vrai dire, je n'avais pas du tout prévu d'intervenir à l'occasion de cette délibération qui n'en est peut-être même pas une. Car délibérer, cela veut dire se prononcer. En quoi avons-nous à nous prononcer, nous, assemblée du Conseil municipal, sur l'installation de Mme Sartori ? Mais tel est le cas. Contrairement à ce que disait Mme Azzoug, il n'y a pas de discussion à avoir sur ce sujet. Mais les circonstances ont fait, au regard des éléments qui ont été publiés par plusieurs organes de presse et diffusés par des réseaux sociaux, qu'inévitablement, la démission de Mme Museux ne pouvait pas ne pas s'inviter dans les débats du Conseil municipal.

Cela me rappelle des souvenirs, et pas de bons souvenirs, pour tout dire. Car cette violence politique que vous dénoncez à raison, d'autres l'ont subie dans le mandat précédent. J'aurais aimé que ceux qui la dénoncent aujourd'hui soient un peu plus sobres en 2018, non seulement à l'égard de Jean-Marc Nicolle, mais également à l'égard de ma propre personne. Alors, oui, je crois qu'il faut essayer de raison garder et essayer de garder comme boussole l'État de droit. L'État de droit est très simple : présomption d'innocence d'abord. C'est un des éléments cardinaux de la justice dans ce pays et dans bien d'autres.

Le deuxième élément, c'est que, s'il faute il y a, elle est jugée par un organe indépendant, la justice, par conséquent, et non pas par telle ou telle assemblée et encore moins sur les réseaux sociaux. Sinon, nous perdrions évidemment de vue les éléments qui fondent l'essence même du pacte républicain. Nous ne sommes ni policiers, ni juges d'instruction, ni juges tout court. Je ne sais pas si Mme Museux a commis une erreur. Je ne sais pas si elle est coupable de quoi que ce soit. Je dirais que je ne veux le savoir que si la justice est saisie de cette affaire et si elle tranche. D'ici là, je me tairai et je ne parlerai pas d'elle. Je pense même, d'une certaine manière, que, quel que soit ce qui a pu se passer, j'éprouve une forme de solidarité avec cette personne dont le nom est aujourd'hui jeté à la vindicte publique.

Pour autant, mesdames et messieurs de la majorité, je pense que MM. Chiakh et Raymond notamment sont sortis totalement de leur rôle de défense ce soir en essayant d'agiter des chiffons par rapport à l'opposition qui aurait fait ceci, qui n'aurait pas fait cela. Je regrette, monsieur le Maire, que vous ayez laissé parler vos amis en ce sens. Vous avez loupé une occasion d'exercer la police de l'assemblée qui est justement votre apanage.

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai pour habitude, monsieur Banbuck, de laisser parler tout le monde et de laisser dire les choses telles que les gens souhaitent les dire dans cette assemblée. C'est une autre manière d'exercer la police.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous allez exercer votre droit de gérer le Conseil municipal en demandant à vos élus de ne pas accuser l'opposition de ne rien faire et de ne pas être utile. Ce serait déjà pas mal.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous laisse le demander vous-même, monsieur Chappellier.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je viens de le faire.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais conclure ces débats, d'abord en ayant une pensée pour Christine Museux ce soir. Je veux lui adresser publiquement mes remerciements pour son travail, son engagement et sa fidélité sans faille au service de notre Ville.

Depuis 2020, elle n'a suivi qu'une seule boussole : l'intérêt des Kremlinoises et des Kremlinois. Elle s'est investie sans relâche avec sincérité, énergie et force de conviction. Tout au long de son mandat, elle a su faire preuve d'une grande disponibilité et d'une écoute attentive.

Elle a reçu, comme cela a été dit, des centaines d'habitants, accompagné de nombreuses familles souvent confrontées à des situations douloureuses ou complexes, et toujours avec le souci de trouver des solutions justes et humaines. Elle a porté des dossiers difficiles avec courage, sans jamais ménager ni son temps ni son énergie. Son action a été marquée par la proximité, l'attention aux autres et le sens de l'intérêt général.

Pour continuer, je voudrais dire ceci. Jusqu'à présent et de manière générale – et je m'adresse notamment à vous, monsieur Zinciroglu –, vos critiques, parfois acerbes, étaient majoritairement outrancières parce que je crois que, sur le fond, vous n'avez malheureusement pas de vraies positions sur les sujets que nous abordons ici. Je dois bien avouer que vous le confirmez aujourd'hui avec cette affaire qui, en réalité, n'en est pas une. Maintenant que vous avez fait votre intervention – j'allais dire, presque votre numéro – en racontant un certain nombre de mensonges, en tronquant les faits, en développant des contre-vérités, mon rôle est de rétablir la vérité avec fermeté même si, bien souvent, celle-ci n'intéresse pas ceux qui préfèrent le bruit aux faits. Depuis 2020, je le disais, chaque jour – et je dis bien : chaque jour – les élus et les services municipaux affrontent des situations d'urgence, parfois dramatiques : des familles endeuillées, des femmes battues, des habitants sous le coup d'expulsion et des situations que vous n'imaginez probablement même pas. En responsabilité, ni Mme Museux, ni la majorité, ni moi-même n'avons jamais étalé la situation de ces personnes car elles relèvent de la vie privée des Kremlinoises et des Kremlinois. Veuillez-vous, avec la majorité, pour ma part, j'ai une seule boussole : d'abord l'intérêt général, et puis l'intérêt général et encore l'intérêt général.

Les faits sont là. En réalité, Christine Museux s'est dévouée corps et âme, je le disais, pour les Kremlinois. Elle a accompagné des centaines de personnes. Elle en a reçu des centaines d'autres et a profondément aidé de très nombreuses familles. Et là, sur la base d'un lien familial, est remise en cause l'histoire d'une Kremlinoise. Parce que quoi ? Parce qu'elle est l'enfant de ? Une connaissance de ? Et puis quoi d'autre encore ? Vous n'avez pas le droit de remettre en cause l'histoire et la vie privée de quelqu'un simplement parce que vous voulez en faire un coup d'éclat public. Les situations en question l'exigeaient sans aucun aucune forme de doute. Je refuse de transformer en spectacle ce qui relève de la vie privée d'une Kremlinoise. Elle avait, comme chaque habitant, le droit que son dossier soit traité. Et je le dis avec force, jamais en aucune circonstance, personne n'a été avantagé. La règle est la même pour toutes et tous et je ne transige pas sur ce principe.

Mais, au-delà du fond, je dois aussi m'arrêter sur la forme car elle dit finalement beaucoup du climat que certains veulent installer. Je vous rejoins d'une certaine manière, monsieur Banbuck, dans votre intervention. Je dénonce avec force les méthodes auxquelles nous assistons et qui, en réalité, forment un tout : intrusion dans des bâtiments publics en dépit de toute règle élémentaire de savoir-vivre, insinuations malveillantes, colportage de mensonges, diffusion de courriers citant nommément des agents municipaux, mise en accusation publique d'élus, de conjoints d'élus même, pour le simple bénéfice d'un coup politique. Ces méthodes ne sont pas seulement choquantes, elles sont indignes. La délation n'a jamais fait partie de nos règles républicaines. Je refuse qu'elles s'installent dans notre ville.

Depuis 2020, j'observe un fait : faute d'idées, faute de propositions, faute de vision, certains ont choisi la stratégie de l'invective permanente. Ce n'est pas ma conception de l'action publique. Mon rôle de maire n'est pas de répondre par la polémique, mais de défendre les Kremlinois. J'ai toujours refusé les attaques personnelles, les insinuations sans preuve, les procès d'intention. C'est une valeur cardinale à laquelle je suis attaché. Jamais je n'ai cloué au pilori un élu. Jamais je n'ai condamné quelqu'un sur la simple base d'une rumeur. Et, je le souligne, même vis-à-vis de membres de l'opposition, je me suis toujours interdit de tomber dans ces travers, parce que ce n'est pas ma conception de la démocratie. Alors, oui, je dénonce fermement ces coups d'éclat. Ils abîment le débat public. Ils abîment le débat démocratique parce qu'ils salissent notre Ville et discréditent celles et ceux qui devraient, au contraire, s'attacher à élancer le débat, à apporter des idées, à confronter des projets. Pour ma part, je garde le cap. Ma responsabilité est de rester concentré sur l'essentiel : protéger le quotidien des Kremlinois, répondre à leurs urgences, préparer l'avenir de notre ville. Voilà ma seule ligne de conduite. Voilà ma seule obsession. Et je continuerai à la suivre avec détermination et sincérité.

Le Conseil municipal ayant pris acte de cette première délibération, nous passons à la seconde délibération.

N° 2025-103 A ET B. ASSEMBLEE. – DETERMINATION DU RANG ET ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Jean-François DELAGE, Maire

Mme Christine Museux, 6^e Adjointe au Maire, a informé M. le préfet du Val-de-Marne de sa démission de son poste d'adjointe. L'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales précise qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7, soit au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Pour rappel, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-10 et sur décision du Conseil municipal, les adjoints remplaçants prendront place dans l'ordre du tableau soit à la suite des adjoints en fonction, soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. À ce titre, il est donc proposé au Conseil municipal d'élire un nouvel adjoint au même rang que l'élu qui occupait précédemment ce poste.

Nous allons donc voter en deux fois : une première fois à main levée pour la détermination du rang. Je propose donc que le rang soit exactement le même que celui précédemment occupé par Mme Museux, soit le 6^e rang. Nous procéderons ensuite à l'élection d'un adjoint à bulletin secret en utilisant l'urne qui est ici.

Je procède au premier vote à main levée pour adopter le 6^e rang pour le prochain adjoint.

Résultat du vote (délibération n° 2025-103 A, détermination du rang)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCAEBILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRENCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Je vous propose la candidature de Julie Defrance pour occuper le poste d'adjointe aux sports, aux équipements sportifs et au rayonnement sportif. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Je désigne les deux conseillers pour le bureau de vote, l'élu le plus jeune et l'élu le plus âgé : Mme Hartmann et Mme Paris. Vous disposez d'une enveloppe et d'un bulletin.

À l'appel de leur nom, les élus procèdent au vote.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vais faire l'appel des élus pour qu'ils procèdent au vote : Jean-François Delage, Frédéric Raymond, Anissa Azzoug, Sidi Chiakh, Véronique Gestin, Corinne Bocabeille pour Patrick Aouday, Catherine Fourcade, Jacques Hassin, Geneviève Étienne, Jonathan Hémery, Corinne Bocabeille, Ibrahima Traoré, Fatoumata Thiam, Brigitte Bricout, Vry-Narcisse Tapa, Maëva Hartmann pour Kamel Boufraine, Toufik Khiar, Jean-Philippe Edet, Elsa Badoc, Julie Defrance, Jean-François Banbuck, Jean-François pour Jean-Marc Nicolle, Maëva Hartmann, Jean-Pierre Ruggieri, Nadia Chiboub, Laurence Couto, Lionel Zinciroglu, Mounia Bensettiti pour Oïdi Bélaïnoussi, Lionel Zinciroglu pour Latifa El Krete, Bernard Chappellier, Annie Paris, Mounia Bensettiti, Frédéric Raymond pour Josette Tuffery, Enrica Sartori.

Le scrutin est clos.

Dépouillement de l'urne.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vais proclamer les résultats. Je remercie Mmes Hartmann et Paris d'avoir une nouvelle fois œuvré brillamment à ce scrutin.

Résultat du vote (délibération n° 2025-103 B, élection)

Nombre de candidats :	1
Nom du candidat :	Julie DEFRENCE
Nombre de votants :	34
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	34
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	14
Nombre de suffrage exprimés :	20
Nombre d'abstention :	0

Jean-François DELAGE, Maire

Mme Defrance est élue adjointe aux sports, aux équipements sportifs et au rayonnement sportif. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-104. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Jean-François DELAGE, Maire

Le Règlement intérieur du Conseil municipal a prévu trois commissions chargées d'examiner la liste des affaires présentées à l'occasion de chaque séance de l'organe délibérant. Je vous rappelle les titres des trois Commissions :

- la première Commission est chargée d'étudier les questions relatives aux finances, au personnel et à l'administration générale,
- la deuxième Commission examine les questions inférentes à l'urbanisme, l'habitat, l'écologie, la voirie, l'action économique et le commerce, le patrimoine, la tranquillité publique,
- la troisième Commission est chargée d'étudier les questions relatives à la petite enfance, à l'enfance, à l'enseignement, à la jeunesse, aux sports, aux solidarités, à la santé, à l'action sociale, aux retraités et personnes âgées, à la culture, aux loisirs, à la démocratie, à la vie associative et à la citoyenneté.

Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil municipal, chaque conseiller municipal est membre d'au moins une commission. Les membres sont désignés selon la règle de la représentation proportionnelle. L'installation d'un conseiller municipal ce jour conduit donc à procéder à sa désignation au sein d'au moins une commission.

Il est demandé au Conseil municipal de procéder à la désignation d'Enrica Sartori dans la Commission n° 2 en lieu et place de Mme Museux. Je rappelle la composition des Commissions, pour que tout soit bien clair :

- Commission n° 1 : M. Aouday, Mme Bocabeille, M. Chiakh, Mme Fourcade, M. Hémery, Mme Paris, M. Raymond, M. Banbuck, M. Boufraine, M. Ruggieri, M. Nicolle, M. Zinciroglu.
- Commission n° 2 : Mme Étienne, Mme Gestin, Mme Sartori, M. Tapa, Mme Thiam, Mme Tuffery, M. Aouday, M. Chappellier, Mme El Krete, M. Khiar, Mme Hartmann, Mme Chiboub.
- Commission n° 3 : Mme Azzoug, Mme Badoc, Mme Bricout, Mme Defrance, M. Edet, M. Hassin, M. Traoré, M. Belaïnoussi, Mme Bensettiti, Mme Couto, M. Giblin.

Nous allons devoir voter sur les commissions telles que je les ai définies à l'instant.

Entretemps, le pouvoir de M. Giblin nous a été fourni.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUNG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRACTION, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU)

Ne prend pas part au vote : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est approuvée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-105. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 1413-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics confié à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Par une délibération du 27 mars 2003, la Ville a créé une Commission consultative des services publics locaux. Chaque année, cette Commission examine les rapports établis par les délégataires de service public (stationnement payant notamment), les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères, ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Elle est consultée par l'organe délibérant pour avis sur tout projet de délégation de service public et, éventuellement, sur tout projet de création de régies dotée de l'autonomie financière. Cette Commission est présidée par M. le Maire ou son représentant. Elle est composée de membres du Conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et de représentants d'associations locales (Confédération nationale du logement, Confédération générale du logement, Association Léo Lagrange de défense des consommateurs). Il n'y a pas de prescription sur le nombre de membres ni sur la proportion entre membres du Conseil municipal et membre des associations. Le Conseil municipal a fixé à 5 le nombre de ses membres élus. Il convient, à la suite de la démission de Mme Museux, de désigner un nouveau membre au sein de cette Commission. Je vous propose la candidature de Corinne Bocabeille. Cela amènerait la Commission communale des services publics locaux à être composée de la manière suivante : M. Raymond, pour remplacer le Maire qui serait absent, M. Edet, Mme Fourcade, M. Traoré, Mme Bocabeille et M. Banbuck. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUNG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRACTION, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU)

Ne prend pas part au vote : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est approuvée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-106. ASSEMBLEE. – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES POLITIQUES

Jean-François DELAGE, Maire

Conformément l'article 34 du Règlement intérieur du Conseil municipal, le Conseil municipal peut se constituer en groupes selon leurs affinités politiques par déclaration écrite adressée au Maire, signée par tous les membres du groupe et comportant la liste des membres. Nul ne peut appartenir à plus d'un groupe.

L'effectif minimum d'un groupe est fixé à deux membres inscrits ou apparentés. Les conseillers municipaux n'appartenant à aucun groupe peuvent se déclarer non inscrits ou s'apparenter à un groupe existant avec l'agrément du président du groupe. Lors de la constitution d'un groupe, le président en avise le Maire en lui remettant la déclaration de constitution avec son nom et la liste des membres ayant donné leur adhésion ou s'étant apparentés. Toute modification pouvant survenir ultérieurement doit, de la même façon, être portée à la connaissance du Maire. Le Maire informe le Conseil municipal de la composition des groupes et des modifications.

Les membres d'un groupe siègent ensemble durant les séances, sauf les adjoints au Maire.

Pour votre information, les membres du groupe Génération Écologie et Sociale ont informé M. le Maire qu'ils souhaitaient renommer leur groupe « Génération.S ». Mme Enrica Sartori, qui a rejoint le Conseil municipal ce jour, a indiqué par courrier qu'elle souhaitait s'inscrire au sein du Groupe Génération.S. Enfin, M. Jonathan Hémery a informé M. le Maire qu'il rejoignait le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

De fait, à la date du 25 septembre 2025, les groupes politiques du Conseil municipal sont donc les suivants :

– Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen :

Co-présidentes : Anissa Azzoug Et Corinne Bocabeille

Vice-présidents : Vry-Narcisse Tapa

Membres : Jean-François Delage, Frédéric Raymond, Fatoumata Thiam, Brigitte Bricout, Jacques Hassin, Elsa Badoc, Sidi Chiakh, Julie Defrance, Patrick Aouday, Catherine Fourcade, Annie Paris, Josette Tuffery, Jonathan Hemery

– Groupe Pour Une Ville qui nous Rassemble, PCT et Apparentés, Tous Citoyens :

Président : Ibrahima Traoré

Vice-Présidente : Geneviève Étienne

Membre : Véronique Gestin

– Groupe Génération.S :

Co-présidents : Jean-Philippe Edet, Enrica Sartori

– Groupe Le Kremlin-Bicêtre En Avant, Radical et Écologiste :

Président : Jean-François Banbuck

Membres : Jean-Marc Nicolle, Maeva Hartmann, Bernard Chappellier, Oïdi Belaïnoussi, Mounia Bensettiti

– Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre :

Président : Lionel Zinciroglu

Vice-présidente : Nadia Chiboub

Membres : Laurence Couto, Latifa El Krete, Jean-Pierre Ruggieri

– Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre :

Co-présidents : Kamel Boufraine, Jérôme Giblin, Toufik Khiar

Il s'agit de prendre acte de cette délibération. Y a-t-il une demande d'intervention ?

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinois, ce soir, j'annonce mon départ du groupe Génération Écologie et Sociale qui porte dorénavant le nom de Génération.S au sein duquel j'ai eu l'honneur de m'engager durant cinq années au côté de mon fidèle camarade Jean-Philippe Edet. Ensemble, nous avons œuvré sans relâche pour l'intérêt général des Kremlinois, pour défendre les plus fragiles, améliorer la qualité de vie de toutes et tous et promouvoir des actions collectives au service de l'environnement et de la justice sociale. Je pense particulièrement à de longues heures de travail que nous avons partagées et souvent dans des conditions difficiles et qui, aujourd'hui, portent leurs fruits. Je pense notamment à des projets comme la géothermie au Kremlin-Bicêtre qui est en train d'émerger comme une solution d'avenir, des dispositifs solidaires autour de l'alimentation pour venir en aide aux plus démunis et des nouveaux espaces verts qui offrent aujourd'hui aux habitants des lieux de respiration et de convivialité. Autant de réalisations qui témoignent de la force du collectif. Encore une fois, je tiens à renouveler ma totale amitié et dévotion à l'égard de mon collègue Jean-Philippe Édet dans le cadre de ce travail collectif.

Un temps s'ouvre. Il me paraît aujourd'hui plus que nécessaire de tourner une page et d'inscrire mon engagement dans une nouvelle dynamique. C'est pourquoi je rejoins le groupe majoritaire sous la bannière de Place Publique avec la volonté d'y apporter toute mon énergie, ma détermination et mon plein soutien. Je crois profondément que le travail qui est déjà accompli n'est qu'une étape et que le reste à venir est et sera meilleur pour notre ville, pour ses habitants et pour l'avenir que nous voulons bâtir ensemble.

Anissa AZZOUNG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Cher Jonathan, cher collègue, camarade, nous te souhaitons, au nom du Groupe Socialiste et Républicain, la bienvenue. Nous t'invitons à continuer l'ensemble des combats que tu as menés depuis le début du mandat, aux côtés de ton fidèle collègue Jean-Philippe, pour d'autres batailles, j'en suis sûre, qui seront tout à fait pertinentes et fructueuses.

Jean-François DELAGE, Maire

S'il n'y a pas d'autres interventions, je souhaite à nouveau la bienvenue à Enrica Sartori dans son nouveau groupe et à Jonathan Hémery dans le groupe majoritaire. Je considère que le Conseil municipal a pris acte de cette délibération. Nous passons au dossier suivant.

Jean-François DELAGE, Maire

Dans l'envoi des documents pour ce Conseil municipal, vous avez reçu le rapport d'activité des services publics pour l'année 2024. Quelques mots rapides et surtout des chiffres. Ce sera encore plus parlant. Quelques chiffres :

- Quasiment 110 000 visiteurs à la médiathèque L'Écho,
- 1 500 repas servis par jour en moyenne (tous bénéficiaires confondus, enfants et séniors),
- 1 610 élèves scolarisés dans les écoles publiques de la ville,
- 3 600 prises en charge par le Centre communal d'action sociale,
- 380 corbeilles de ville sur les trottoirs, ce qui représente 365 000 kilos de déchets incinérables ramassés grâce à la collecte de ces corbeilles de ville sur une année ; cela représente un sacré boulot de nos services publics et de la propreté urbaine,
- 38 910 accueils au Guichet unique, à la mairie,
- 3 585 actes de naissance,
- 81 célébrations de mariage,
- 33 K€ pour accompagner les associations locales,
- quasiment 333 000 visites sur le site de la Ville, soit une augmentation en 2024 de 12 % par rapport à 2023,
- concernant la sécurité en 2024, 15 caméras supplémentaires ont été installées, soit 102 caméras actives à la fin 2024,
- 100 % des agents de l'équipe de Police municipale ont été formés aux premiers secours en santé mentale.

Ces quelques chiffres ne sont évidemment pas la totalité des actions, mais je ne vais pas relire l'intégralité du rapport que vous avez tout loisir de trouver sur le site de la Ville et en Mairie. Ce rapport me permet encore une fois de remercier tous les services de la Ville qui œuvrent chaque jour pour le bien-être des Kremlinoises et des Kremlinois et qui travaillent tout au long de l'année aussi bien d'un point de vue social que sur le terrain, sur les trottoirs, pour la sécurité, pour la propreté. Sans toutes ces personnes, notre ville du Kremlin-Bicêtre ne serait pas ce qu'elle est et ne serait pas aussi agréable à vivre. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (*Génération.S*)
Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport est l'occasion de rappeler que le service public de proximité est un pilier de notre vie collective. Il l'est particulièrement dans une période où la défiance, les crises environnementales, économiques et politiques fragilisent notre lien social. La présence des services communaux dans notre ville constitue plus qu'une richesse, un rempart face au délitement du lien social.

Le rapport d'activité qui nous est présenté ce soir en témoigne. Nos services agissent chaque jour pour l'intérêt général dans une démarche d'accompagnement, de solidarité et de confiance avec les Kremlinoises et les Kremlinois.

Nous tenions à revenir sur quelques points de ce rapport. D'abord, l'éducation est, je le rappelle, le premier budget de la Ville. Cela se traduit par des actions concrètes, notamment dans la continuité de la Convention territoriale globale avec la CAF. Je pense à des actions, en particulier, comme la mise en place des miniséjours ou des espaces sensoriels qui ont été déployés dans les accueils collectifs de mineurs. On peut également noter que 324 enfants ont été sensibilisés à la santé mentale et à la différence à l'occasion de la journée des droits de l'enfant. Enfin, sur ce volet de l'éducation, je rappelle le dispositif Coup de Pouce qui a poursuivi sa mission absolument essentielle contre le décrochage précoce, permettant à 144 enfants de bénéficier d'un accompagnement en lecture, écriture et mathématiques.

Ce ne sont là que quelques actions, mais, au-delà de l'aspect budgétaire que j'ai évoqué, ce sont d'abord des moyens humains et un investissement important du Service éducation qui permettent la conduite et la réussite de ces nombreuses actions.

Un autre axe qui retient notre attention est l'action sociale. Si la solidarité est une valeur forte dans notre ville, c'est qu'elle est portée par un investissement sans faille des agents municipaux et, également, de tous les acteurs de la solidarité. Je pense évidemment au tissu associatif qui accompagne la Ville dans cette politique de solidarité. Ainsi, en 2024, ce sont 27 foyers qui ont bénéficié d'un soutien renforcé grâce aux calculs du quotient familial que nous avons revisité en 2023, me semble-t-il ; ce sont encore 71 foyers qui ont pu bénéficier d'une aide depuis l'ouverture de l'épicerie solidaire. Je veux noter que la coordination de permanences avec les partenaires institutionnels et associatifs témoigne de la capacité et de la volonté de notre Ville à mobiliser et à créer une dynamique en faveur de celles et ceux d'entre nous qui peuvent rencontrer des difficultés.

Ce ne sont là que quelques exemples qui ne sauraient rendre justice à l'ensemble du travail accompli par nos services municipaux. Certains, d'ailleurs, agissent parfois dans l'ombre, mais contribuent pourtant largement à assurer les services du quotidien et à préparer l'avenir de notre commune. C'est l'intérêt de ce rapport que de les mettre en lumière.

C'est pourquoi j'invite évidemment les Kremlinoises et les Kremlinois à en prendre connaissance puisqu'il sera publié, comme l'a indiqué M. le Maire, sur le site de la Ville.

En conclusion, je souhaite redire combien nos agents municipaux sont essentiels. Leur professionnalisme et leur engagement permettent de faire vivre ce service public de proximité dont nous pouvons être fiers. Mais – car il y a quand même une ombre au tableau – je ne peux m'empêcher d'exprimer une inquiétude ce soir. À l'heure où certains, à commencer par notre ancien Premier ministre François Bayrou, ont ouvert la voie à une politique d'économie folle et inconsidérée sur le dos des collectivités, eh bien, c'est ce service public de proximité qui est gravement menacé. Je ne doute pas, malheureusement, que son successeur, M. Lecornu, proche parmi les proches du Président, ne reviendra pas sur cette orientation ni ne tiendra la promesse d'un réel changement en faveur des collectivités.

C'est pourquoi notre groupe tenait à réaffirmer ce soir, dans cette période, son attachement au service public et à redire que c'est avec nos agents, fonctionnaires ou contractuels, et grâce à leur travail souvent discret, que nous pouvons continuer à répondre aux besoins des habitants et à construire l'avenir de notre ville.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, l'engagement de la Ville du Kremlin-Bicêtre envers un service public communal de proximité ne date pas de 2020, bien entendu. C'est une assez longue histoire. Il a notamment été rénové et renforcé à partir de 1995.

Ce rapport d'activité nous indique un certain nombre d'informations précieuses qui sont essentiellement quantitatives. Sur le plan qualitatif, si on interroge les uns et les autres et notamment les Kremlinois, peut-être que les commentaires ne seraient pas aussi laudatifs. Mais je voudrais surtout pointer que, si les services ont fourni ce travail, c'est naturellement en réponse aux orientations politiques de la majorité. Je ne vais pas faire comme les collègues tout à l'heure et commencer à ouvrir la campagne électorale ce soir. Mais il y a effectivement des choses fortement discutables.

En tout cas, il y a quelque chose que je note par rapport à l'engagement des adjoints et des conseillers municipaux délégués. Lors d'un Conseil municipal précédent, il a été fait état des présences au Conseil municipal. Pourquoi pas ? J'ai consacré un peu de temps à faire le comptage des rapports présentés en 2024 par les élus de la majorité. 167 rapports ont été présentés. J'élimine ceux qui concernent uniquement le remodelage des instances municipales à la faveur des changements pour cause de décès ou autres des différents postes qui sont à pourvoir. Il reste 134 rapports opérationnels qui ont été présentés par 16 adjoints ou conseillers municipaux délégués sur les 21 que compte la majorité. La production est assez inégale. J'entends déjà les critiques. Bien entendu, ces rapports ne sauraient représenter la seule activité des uns et des autres. Je vais y venir dans deux minutes.

Mme Fourcade a présenté un rapport ; Mme Museux, deux – en dehors de ses permanences dont j'ai bien noté qu'elles l'ont mobilisée énormément – ; M. Tapa, deux ; M. Edet, trois ; M. Hémery, trois ; Mme Thiam, quatre ; M. Hassin, quatre ; M. Chiakh, quatre ; M. Traoré, cinq ; Mme Étienne, six : Mme Defrance, neuf ; Mme Azzoug, dix ; Mme Gestin, onze ; M. Raymond, vingt et un ; M. Delage, vingt et un et Mme Bocabeille, vingt-huit. Au regard des délégations des uns et des autres reçues par le Maire en début d'année dernière, est-il vraiment nécessaire d'avoir tous les élus de la majorité investis d'une délégation ?

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais juste faire un petit rappel dans le cadre du rapport d'activité qui vient d'être présenté et qui est excellent évidemment par rapport à tout ce qui est mis en place sur la ville. C'est en effet une politique de la Ville. Cela correspond aux engagements qu'avait pris la municipalité, au niveau surtout de la majorité. On entend apparemment quelques interférences sur certaines choses qui ont été dites. Je peux vous dire que l'ensemble des élus partage leurs informations, leur stratégie de travail, le développement des services pour l'amélioration au quotidien des différentes missions de service public et, bien entendu, toujours dans l'intérêt général. Il y a des échanges entre tous les élus, M. le Maire et le cabinet pour trouver des solutions et pallier les problématiques avec les différents services. Cela fonctionne. Vous pouvez lire en effet ce rapport d'activité qui est excellent.

Je vous rappelle que, le 17 septembre dernier, nous avons tenu le Conseil local sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) au Kremlin-Bicêtre avec différentes institutions. Beaucoup de choses ont été dites. Des élus de l'opposition étaient présents. Les élus de la majorité ont échangé avec tous ces organismes qui ont apporté des éléments de bilan sur Le Kremlin-Bicêtre. On voit une importante mise en place d'outils de surveillance dans notre ville dans le cadre de la sécurité publique. Vous savez que la Police municipale travaille en lien direct avec la Police nationale. Aujourd'hui, il y a les fruits de ce travail de plusieurs années – il y a eu des critiques à ce sujet. M. le Procureur du Val-de-Marne, M. le Sous-Préfet et M. le Commissaire ont parlé de chiffres largement en baisse au Kremlin-Bicêtre du fait des mesures prises par notre Ville. Je tiens simplement aujourd'hui à saluer l'ensemble des services et, surtout, la Police municipale qui a fait un boulot formidable pour une ville sécurisée sur l'ensemble du territoire.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, je veux m'associer aux interventions de mes collègues sur le rapport d'activité et remercier les services pour le travail effectué. Je rebondis sur quelques propos tenus par l'opposition et M. Banbuck. Bien sûr que le service public n'est pas parfait, mais il apporte des choses.

On améliore le service à apporter aux Kremlinois. C'est ce que nous faisons au quotidien.

Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit sur le nombre de délibérations présentées par les élus. Je ne pense pas que l'on puisse s'appuyer là-dessus pour dire que les élus ne travaillent pas en transversalité. À ma délégation, il m'arrive de travailler avec M. Hassin pour la santé, avec Mme Thiam pour les associations, avec Mme Gestin pour le commerce. Ce n'est pas parce qu'un élu ne présente pas une délibération qu'un travail n'est pas réalisé par ailleurs.

Je voulais juste apporter ces précisions et remercier les services pour le travail effectué. J'entends ce que vous dites. Bien sûr, le service public doit être amélioré. C'est ce vers quoi nous tirons. J'aimerais que l'on me cite une ville qui a un service public parfait. Cela n'existe pas.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir sur cette délibération et ce rapport d'activité qui a été présenté par vous, monsieur le Maire, avec aussi quelques contributions de M. Edet, M. Chiakh et M. Traoré. M. Chiakh a évoqué le CLSPD qui s'est déroulé le 17 septembre.

Tous les ans, vous nous présentez un rapport d'activité qui consiste à rendre compte de l'action de la commune et de votre volonté de transparence. Cela doit d'abord s'appliquer envers les Kremlinois. Une séance d'autocongratulation pour dire que ce rapport est très bien rédigé et qu'il n'y a pas de service public parfait – on est d'accord sur tout cela, en effet. Heureusement, d'ailleurs qu'il n'y a pas de service public parfait et que l'on tende, dans chaque Ville et dans tous les territoires de France, à cette perfection. Mais on en est très loin au Kremlin-Bicêtre. Très loin.

Monsieur Chiakh, vous avez évoqué à juste titre le CLSPD qui était un moment où le débat politique n'avait pas lieu. D'ailleurs, vous vous êtes permis d'intervenir sur des sujets qui étaient en dehors des débats au sein du CLSPD. Le sous-préfet vous l'a bien indiqué. Mais c'est dans votre habitude de déborder et dire des choses qui n'ont ni queue ni tête. Vous l'avez démontré une fois de plus au CLSPD. Heureusement, d'ailleurs, que le procureur et le sous-préfet vous ont indiqué que vous n'étiez pas dans le sujet et que vous n'évoquiez pas des sujets qui concernaient notamment ce Comité.

Ce que l'on peut dire du CLSPD, pour y avoir participé aussi en début de mandat, c'est qu'il manque concrètement de sujets reflétant la réalité du terrain. On se base sur des statistiques. On se base sur des rapports. Vous le disiez tout à l'heure, monsieur Chiakh, vous êtes partout dans les quartiers sociaux, vous vous baladez. Tant mieux. Vous sembleriez dire et insinuer qu'on ne le fait pas. C'est votre interprétation. Les Kremlinois jugeront de ce que vous dites. En premier lieu, en tant qu'élu de proximité, en tant qu'élu local, il faut déjà habiter les lieux, s'y rendre et écouter. Quand vous disiez que l'on ne nous écoute pas, oui, en effet, on ne nous écoute pas parce que nous faisons l'effort d'écouter les gens avant de nous exprimer. Quand on écoute les Kremlinois, on ne retrouve rien de ce rapport d'activité.

Quand je dis cela, je ne fustige pas les services qui travaillent avec les moyens que vous leur donnez et les orientations budgétaires que vous leur offrez. Une page est marquante sur les orientations budgétaires. Le budget est à hauteur de 60 millions d'euros avec 7 malheureux millions d'euros pour investir dans notre ville et tenter de la transformer. C'est infaisable en réalité. La répartition est complètement inéquitable.

Pour rebondir sur ce que disait M. Edet sur le volet national, vous avez fait du volet national votre carburant politique dans l'ensemble de vos discours. Vous vous cachez sans cesse derrière le volet national pour expliquer que, vous, vous êtes les seuls qui vous battez pour les Kremlinois. Mais vos actions concrètes, dans le quotidien des Kremlinois, ne reflètent pas la réalité des choses de ce rapport d'activité.

J'ai presque peur, parfois, de prendre la parole en cette période électorale parce qu'à chaque fois qu'on prend la parole maintenant, vous transformez cela en une tribune électorale. Je suis désolé de vous le dire, on siège, nous, depuis 2020. On a quasiment été tout le temps présent aux séances des Conseils municipaux. On a tout le temps été présent sur le terrain, monsieur Chiakh, contrairement à ce que vous indiquez. Ce n'est pas du tout ce que l'on entend. Bien évidemment, il n'y a pas de service public parfait. Bien évidemment, il y a du travail. Bien évidemment, ce ne sera jamais parfait. Mais dire que le service public au Kremlin-Bicêtre est proche de la perfection, comme vous venez de l'affirmer, monsieur Chiakh, je suis désolé de vous le dire, ce n'est pas du tout le ressenti des Kremlinois. Ce n'est pas du tout mon ressenti en tant que Kremlinois, élu et père de famille.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Avant de conclure ces débats, je remercie à nouveau les services de la Ville de leurs actions au quotidien. Je remercie aussi les élus. Monsieur Banbuck, vous le savez bien, tout ne fait pas l'objet d'une délibération. Le travail des élus se fait aussi parfois de manière moins visible que cela pourrait le laisser paraître s'il y avait à chaque fois une délibération. Je peux vous garantir que je vois Annie Paris qui se démène sur le handicap. Cela ne fait pas forcément l'objet de délibérations. Pour autant, elle fait ce travail. C'est le cas également de Fatoumata Thiam. Elle n'a pas tous les jours une délibération sur les associations. Pour autant, elle est chaque semaine auprès des associations. Je ne prends que ces exemples.

Monsieur Zinciroglu, vous avez prononcé deux mots : « réalité » et « ressenti ». Malheureusement, la réalité et le ressenti, ce n'est pas avec ça que l'on fait grand-chose. Je croise des Kremlinois tous les jours. Certains me disent : « Ce n'est pas possible, c'est trop sale... » Et d'autres me disent : « Je ne comprends pas pourquoi on parle de ça. Je trouve que cette ville est propre. » Très clairement, on ne fait pas une politique avec un ressenti. A contrario de ce que vous venez de dire, je dis que les services publics sont au travail quotidiennement, que notre ville de 25 000 habitants environ est traversée chaque jour par des dizaines de milliers d'habitants. Au-delà de nos petites frontières, il n'y a pas simplement des prés et des bois, mais il y a d'autres villes, je l'ai déjà dit, Paris, Villejuif, Ivry, Gentilly, etc.

Toutes ces villes sont aussi extrêmement peuplées. Notre ville est aussi traversée par des dizaines et des dizaines de milliers d'habitants chaque jour. Elle est utilisée par des dizaines et des dizaines de milliers d'habitants en plus de nos 25 000 habitants. Donc, oui, en permanence, nos services publics sont au travail. Et je voudrais le dire pour rejoindre ce que vous disiez, monsieur Banbuck, on n'a pas inventé les services publics en 2020 dans la Ville du Kremlin-Bicêtre. Ils sont là depuis longtemps, ils existent depuis des années. Ils n'ont cessé de se réadapter à des situations qui ont évidemment évolué à partir de 1995 avec le premier mandat de Jean-Luc Laurent qui a été extraordinaire de ce point de vue. Il a créé véritablement une grande partie des services publics qui existent encore aujourd'hui. Je pense notamment au service public de la petite enfance, totalement inexistant auparavant. C'est le cas aussi d'une grande partie des services sociaux.

Ces services existent encore, mais ils n'ont cessé de se réadapter.

C'est le travail que nous faisons en permanence : se réadapter à de nouvelles nécessités de la population, nouvelles demandes aussi de la population, nouvelles nécessités de transit, nouvelles nécessités de mobilité. Les services publics, en permanence, font ce travail d'adaptation. Ce n'est pas une espèce de satisfecit que nous voulons faire ce soir, mais c'est simplement remarquer que, dans la ville du Kremlin-Bicêtre, les services publics fonctionnent et fonctionnent bien. Un ressenti est une chose. La réalité, on ne la voit jamais que d'un point de vue. Si on se décale un peu, on risque de la voir un peu différemment aussi. Je tiens à remercier les services publics qui font un travail extraordinaire et qui acceptent en permanence de se réorganiser, de se remodeler, de se réadapter à toutes les nouvelles nécessités qui existent dans nos villes parce que nos villes bougent énormément. Je considère que le Conseil municipal a pris acte de ce rapport d'activité des services publics locaux. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-108. ASSEMBLEE. – RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY-SEINE-BIEVRE

Jean-François DELAGE, Maire

Je serai bref. Je ne vais pas reprendre le rapport dans son intégralité. Je rappelle le travail qui est fait en commun avec Grand Orly-Seine-Bièvre. Je pense au Conservatoire. En 2023, puis en 2024, de gros travaux ont été faits au Conservatoire pour permettre son ouverture au-dessus de la médiathèque, dans le centre culturel Jean-Luc-Laurent. Les pistes cyclables, les mobilités et la voirie relèvent d'une compétence de Grand Orly-Seine-Bièvre. Des études sont faites en collaboration avec les services de Grand Orly-Seine-Bièvre. Tous les travaux sont réalisés par les équipes de Grand Orly-Seine-Bièvre. Les luminaires qui seront à 100 % en LED à la fin de l'année concernent aussi une compétence de l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre. Ils ont fait ce travail en collaboration avec nous.

De même, vous savez que la piscine a connu en 2024 et 2025 des travaux importants. Elle a dû fermer d'assez longs mois en 2024. Elle a dû fermer encore cet été. Elle va rouvrir a priori la semaine prochaine. Il y a eu un changement de vitrage et du liner. Si on ne travaillait pas en commun avec les autres communes à l'intérieur de l'EPT, on serait dans l'incapacité de maintenir une piscine à flot, si j'ose dire, et fonctionnelle.

Il y a d'autres compétences du territoire, comme l'AGECAM et à l'ECAM. Nous travaillons en très proche collaboration et en commun avec Grand Orly-Seine-Bièvre pour que ce théâtre continue de fonctionner.

Ce rapport d'activité reprend ces éléments et d'autres choses évidemment. Je rappelle en effet que Grand Orly-Seine-Bièvre regroupe 24 communes, 740 000 habitants à peu près dans deux départements, Val-de-Marne et Essonne. Cela représente de nombreuses complexités. Les établissements publics territoriaux n'ont pas de fiscalité propre. Le système de financement est donc assez complexe. Le financement provient des communes, mais aussi de la Métropole du Grand-Paris. Cet EPT fonctionne grâce aux communes et également grâce aux services publics de cet établissement lui-même. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire, vous parlez de l'EPT. Étant donné le départ de Mme Museux, j'aimerais savoir qui la remplacera au territoire pour représenter la Ville du Kremlin-Bicêtre.

J'aimerais aussi avoir une réponse à une autre question. Des personnes étaient élues sur le mandat du territoire depuis 2020. Ils ont été désignés par le Conseil municipal dès le départ. Y a-t-il des textes qui encadrent cette situation de changement ? Est-ce une décision unilatérale de la majorité ? Est-ce une obligation statutaire ou un choix politique de votre part ? Qui remplacera aussi Mme Museux à la Métropole ?

Jean-François DELAGE, Maire

Comme M. Laurent avant elle, Mme Museux était à l'EPT non pas pour représenter la Ville, mais pour représenter la Métropole. Ils y étaient en tant que conseillers métropolitains. M. Laurent étant décédé, Mme Museux, en tant que deuxième sur la liste métropolitaine, avait pris la suite en tant que conseillère métropolitaine. Mme Museux ayant démissionné, c'est M. Edet qui est placé dans la suite de la liste de 2020. M. Edet était désigné pour être conseiller métropolitain et, donc, conseiller territorial. Il a refusé cette charge. C'est donc la suivante de liste qui prend la suite. C'est donc Mme Bocabeille qui sera conseillère métropolitaine et conseillère territoriale représentant la Métropole pour la Ville de Kremlin-Bicêtre au territoire. Quant aux désignations, je ne voudrais pas vous dire n'importe quoi. Nous regarderons et nous vous répondrons un peu plus tard. C'est encadré par le CGCT. Je n'ai pas en tête l'exactitude des textes. Il vaut mieux aller les consulter au lieu de vous dire n'importe quoi. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Il s'agit de prendre acte également de ce rapport d'activité. Je considère que le Conseil municipal a pris acte. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-109. ÉDUCATION. – COMMUNICATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2025

Jean-François DELAGE, Maire

Ma communication sur la rentrée sera rapide. Cette année, 1 541 élèves ont fait leur rentrée au Kremlin-Bicêtre le 1^{er} septembre. On constate une baisse des effectifs : 38 élèves en moins en maternelle, 52 en élémentaires, soit 90 au total. Deux fermetures de classe étaient prévues en amont par l'Éducation nationale et le Rectorat : une à Jean-Zay, une à Charles-Péguy. Cela ne posait pas de problèmes d'effectif. Malheureusement, il y a eu un problème dans les comptages de l'Éducation nationale qui n'avait pas repris nos comptages et ceux de la directrice de l'école Benoît-Malon. Ils ont surévalué le nombre d'élèves. Au total, on est arrivé à ce que la directrice et les services de la Ville ont compté au préalable. Du coup, il a fallu fermer une classe à Benoît-Malon une semaine ou deux après la rentrée, ce qui est toujours désagréable. Cela a été parfaitement géré par le personnel enseignant et la directrice de l'école Benoît-Malon.

Je les remercie au passage pour cette gestion. Les choses se sont relativement bien passées.

Cette année, dans les écoles de la ville, il y a eu deux directions nouvelles à l'école Buisson et à l'école Desnos. Dans les deux cas, c'est un enseignant de l'école qui a pris le poste de direction. Tous les enseignants étaient nommés le jour de la rentrée.

En 2025, c'est aussi la deuxième rentrée de la classe UEEA (Unité d'enseignement en élémentaire autisme) à l'école Péguy. Huit élèves sont actuellement accueillis dans cette classe pour dix places maximum. Ces élèves viennent du Kremlin-Bicêtre pour moitié et des communes alentour pour l'autre moitié. Les enfants sont pris en charge par un enseignant spécialisé de l'Éducation nationale. Deux éducateurs de l'association Autisme en Île-de-France les accompagnent. Il y a aussi un accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH).

Le poste d'enseignant spécialisé à dominante pédagogique, non pourvu depuis quelques années, a été pourvu à cette rentrée 2025 pour une présence de deux jours par semaine. Cette enseignante intervient dans le cadre du Réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté (RASED) qui est un dispositif de l'Éducation nationale.

Une psychologue a été recrutée par la Ville. Elle intervient en support et en accompagnement des animateurs et des directions des accueils de loisirs. Elle intervient aussi auprès des professionnels de la petite enfance et ce, afin de faciliter la prise en charge de situations difficiles. Elle assure également la continuité pédagogique et le lien avec la psychologue de l'Éducation nationale.

À la rentrée, comme chaque année, un kit scolaire a été distribué à l'ensemble des élèves des écoles élémentaires, ainsi que des gourdes aux élèves de CP. Comme chaque année, le kit a été décidé en concertation avec les directions d'école. Les travaux d'été ont été relativement nombreux cette année. On note évidemment la première cour végétalisée réalisée à l'école Mohamed-Megrez. Ce projet, travaillé en amont avec le personnel enseignant et les parents d'élèves, améliore évidemment grandement le confort thermique. Les plantations, comme il est de rigueur, sont prévues à l'automne. Je m'explique à ce sujet. C'est la même chose pour le square Jules-Guesde. Les plantations sont prévues à partir de novembre. En effet, si on déplante les arbres en pépinière à l'heure actuelle pour les replanter, on risque de les faire mourir par manque d'eau parce que l'été vient de passer. Il faut donc attendre novembre, qu'il ait un peu plu, que la terre soit plus meuble, que l'arbre ait bu suffisamment. Cela dépend de la pluie, mais, en règle générale, il faut attendre novembre pour les déplanter et les replanter. Cela paraît un peu technique, mais la question revient souvent. Je profite de la tribune du Conseil municipal pour l'expliquer. Cette cour végétalisée va améliorer grandement le confort thermique. Ce type de projet est appelé à être décliné dans d'autres cours dans les prochaines années.

Les travaux à l'école Brossolette ont été les plus importants. Ils ont été réalisés par la Région à la suite d'une inondation qui a eu lieu en juin, à la suite d'une erreur commise dans l'appartement du proviseur du lycée. L'eau a coulé pendant tout un week-end dans les classes de l'école. Je remercie au passage – je l'ai fait auprès de la Présidente de la Région – les équipes de la Région qui ont fait un travail extraordinaire cet été pour que la rentrée se passe à la bonne date et dans les bonnes classes. Je remercie aussi les services de la Ville qui, in fine, ont travaillé de conserve avec les services de la Région pour finir de nettoyer les classes et faire en sorte que tout le monde puisse rentrer. La logistique et le Service entretien et office ont fait le travail dans les derniers jours pour que la rentrée se passe dans les meilleures conditions possibles.

Je pourrais citer également le préau de l'école Péguy, très attendu. La peinture était écaillée. Ce n'était pas très beau. On a tout repeint en blanc tout en conservant la fresque, ce qui était important.

Comme chaque été, les écoles ont toutes été nettoyées en profondeur. Je passe sur d'autres travaux, mais il y en a eu beaucoup plus que cela (chauffage à l'école Kergomard pour l'alimentation des centres de loisirs, etc.).

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) actuel court de 2023 à 2026. Sa mise en œuvre se poursuit, notamment avec des dispositifs qui ont été travaillés pendant des ateliers qui se sont tenus en Mairie en janvier 2025. Les rendez-vous « Parenthèses » vont être lancés autour des questions de parentalité. Une expérimentation sera lancée dans l'ensemble de la ville : dix jours sans écran. C'est une initiative d'une association sur l'école Benoît-Malon que nous allons expérimenter sur l'ensemble des écoles. Il y a aussi la diffusion du premier guide des parents centré, lui aussi, sur la parentalité et les services publics qui sont mis à disposition des parents autour de ces questions. D'autres projets se poursuivent (Démos, « savoir rouler à vélo », Micro-Folie en lien avec la Philharmonie de Paris). Les prochains mois vont être consacrés à la préparation du prochain PEDT (2027-2030). Une analyse sera menée jusqu'au printemps 2026 pour définir les orientations de ce prochain PEDT. S'agissant de la restauration municipale, les cantines scolaires atteignent aujourd'hui 49 % de produits issus d'une agriculture durable et raisonnée, dont 31 % issus de l'agriculture biologique. Par ailleurs, sept écoles sont déjà équipées de vaisselle sans plastique. La dernière école sera équipée d'ici 2026.

Trois menus végétariens par semaine, une semaine par mois, sont servis dans les écoles de la ville.

C'est aussi une expérimentation pour calculer au mieux le budget. Si on peut reproduire cela sur davantage de semaines dans le mois, nous le ferons. De nouvelles formules de goûter sont également expérimentées depuis juin. Les goûters posaient beaucoup de problèmes. Ces nouvelles formules vont faire l'objet d'une évaluation dans les mois qui viennent.

Le tri des déchets est installé dans les pratiques collectives. De nouvelles actions de sensibilisation seront menées tout au long de l'année en partenariat avec les équipes de l'EPT et à l'intérieur même des écoles.

S'agissant du numérique, un vidéoprojecteur interactif (VPI) a été livré à l'école Benoît-Malon et un autre à l'école Péguy. Enfin, la Ville a également souscrit à l'abonnement Environnement numérique travail (ENT) Beneylu pour toutes les classes de maternelle et d'élémentaire. Ce point est issu d'une délibération que nous avions prise. Nous avons adhéré au marché que prenait l'Éducation nationale, le Rectorat, pour acheter et choisir cet ENT pour que tout le monde utilise le même. Y a-t-il des interventions ou des questions ?

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, ce que vient de présenter M. le Maire est intéressant parce que c'est la traduction parfaite du rapport d'activité des services de la Ville. En effet, les services publics n'existent pas que depuis 2020. Néanmoins, on voit désormais les efforts considérables qui ont été faits et les moyens considérables qui ont été mis, notamment sur cette question de l'éducation. Je note quand même l'embauche d'une psychologue au niveau de la Ville, ce qui n'est pas très courant, pour étayer et accompagner les enfants qui rencontrent des difficultés.

Certes, monsieur Zinciroglu, vous disiez tout à l'heure que le volet national devenait notre carburant politique. Mais, en lisant ceci, j'ai envie de dire que nous continuerons vraiment à faire le plein tant que l'État continuera lui-même de nier les besoins. En effet, les besoins en termes d'accompagnement des enfants sont réels. La Ville a mis des choses en acte. On va continuer à faire le plein de ce carburant politique tant que l'État niera les réels besoins des personnes qui vivent sur nos territoires et que la Ville devra elle-même engager des moyens financiers importants pour y pallier.

Jean-François BANBUCK (Groupe *Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire, chers collègues, la nouvelle diminution des effectifs scolaires, si on la relie à une petite série statistique et historique un peu plus longue, montre bien qu'il y a un vrai déclin de la population dans les écoles dans notre ville. Il y a quelques années, on frisait les 2 000 enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville. Cela a pour origine le phénomène de fond, presque une lame de fond, de la baisse de natalité que l'on constate non seulement en France et en Île-de-France, mais dans la plupart des pays développés. Le vieillissement de la population est une réalité. Cela explique que le nombre de classes est en diminution. On l'a vu, notre grande ville voisine en subit aussi les conséquences. Mais je crois qu'il y a aussi des dimensions locales. Cela vient de la baisse de la population. Dans notre environnement immédiat, il n'y a que Le Kremlin-Bicêtre à vivre cela. Ivry, Arcueil et Gentilly sont en croissance. Il faut relier cette situation au Kremlin-Bicêtre à la politique du logement et de l'urbanisme que vous avez menée depuis 2020, notamment l'arrêt brutal des projets en cours sur l'entrée Sud-Ouest au motif d'une densification excessive. Certes, vous avez abandonné les locaux d'activité, mais pour un nombre de logements peu ou prou le même, voire un peu plus que prévu. Tout cela a pris beaucoup de retard, sans parler de l'îlot Rossel pour lequel c'est vous directement, monsieur le Maire, qui avez décrété de suspendre le projet de ZAC mis en route et que vous avez vous-même voté. Si les constructions ont été mises en pause sur la ville, il ne faut pas s'étonner que la population baisse et que le nombre d'enfants diminue, d'autant plus qu'il y a toujours eu, de manière structurelle, des difficultés à réunir les familles. C'est dû au fait qu'il y a une grande proportion de petits logements d'une ou deux pièces dans la ville. Cette situation un peu atypique concourt à ce que les familles avec de jeunes enfants aient du mal à s'y fixer et soient donc rejetées plus loin. Il n'y a pas de baguette magique pour faire face à cette situation. En tout état de cause, vous n'êtes pas totalement exonéré de la situation que connaissent les familles kremlinoises en matière d'accès à l'école. En effet, bon nombre d'entre elles sont obligées de quitter le territoire du fait de cette politique d'urbanisme que je viens de rappeler.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Le débat sur la démographie est très intéressant. Je rejoins ce qui a été dit. J'ajoute que le taux de mortalité infantile augmente pour la première fois en France. C'est un vrai enjeu.

J'apporterai des nuances sur la fermeture de la classe. C'est la première fois que cela arrive. L'armée a connu moins de mutations cette année. C'est exceptionnel. Cela n'enlève rien à ce que vous dites. Je reviendrai sur la question de l'attractivité. Mais il est important aussi de le dire. En effet, cette année est exceptionnelle à ce titre. La classe était ouverte, mais il y a eu des changements au niveau de l'armée.

Sur la question de l'attractivité, vous connaissez la position des communistes sur la question. À un moment, il faut faire en sorte que les familles kremlinoises puissent s'installer et rester au Kremlin-Bicêtre. Il y a donc la question de l'encadrement des loyers et de la maîtrise foncière. Vous savez aussi bien que moi qu'une certaine opposition de droite nous renvoie à chaque fois la question de la bétonisation et de la construction. Mais nous portons – et nous l'assumons – qu'il faut construire des logements accessibles pour les familles kremlinoises, pour qu'elles puissent rester sur le territoire. J'ajoute qu'il faut une articulation avec le service public.

21 heures 48 : arrivée de Mme EL KRETE, départ de Mme BADOC.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe *Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire, chers collègues, j'apprécie le débat sur la démographie et je vais y revenir. Ce que l'on peut saluer, c'est l'effort de la communication que vous présentez chaque année sur la rentrée scolaire. C'est plutôt une bonne chose de dresser un panorama des effectifs, des projets pédagogiques, des petits travaux réalisés, des initiatives comme le kit de rentrée. Je me contenterai de ne citer que cela. Vous avez cité d'autres initiatives, madame Gestin. Les familles ont besoin de clarté, les équipes enseignantes aussi. Cet exercice de mise en transparence, même si on peut discuter de l'ambition et des projets, va tout de même dans le bon sens.

Mais, quand on regarde ce document avec un peu de recul, on s'aperçoit qu'il reste tout de même peu ambitieux. Ce sont essentiellement des actions de fonctionnement, de l'accompagnement utile, mais sans vision d'investissement. Or nous avons un véritable besoin d'un plan d'investissement dans nos écoles. C'est ce qui manque : des budgets en section d'investissement à la hauteur des enjeux.

Les familles attendent des classes rénovées, des sanitaires dignes, des cantines sûres et des bâtiments adaptés à l'évolution démographique.

Et là, je me permets, monsieur le Maire, un petit aparté. Vous avez évoqué un point tout à l'heure, en tout début de séance. Quelle surprise avons-nous eue, nous, élus d'opposition, M. Ruggieri et moi-même, en recevant un courrier qui frôle l'illégalité nous interdisant de visiter les écoles pour constater par nous-mêmes leur état, assez simplement, en toute humilité, sans prendre de photos d'enfants – puisqu'il n'y avait pas d'enfants. Pour rappel, nous avons côtoyé ces écoles par le passé en tant qu'élèves. Je suis un ancien élève de l'école Charles-Péguy que nous avons visitée. Comment voulez-vous que nous fassions notre travail de contrôle démocratique si vous nous fermez la porte des écoles ? J'ai répondu à ce courrier. Je n'ai toujours pas reçu de réponse de votre part, monsieur le Maire. Malheureusement, comme beaucoup d'autres, je m'habitue à vos silences, à vos absences de réponse et à votre manière de baisser les bras, comme si vous n'aviez plus ni la volonté ni l'énergie d'assumer vos responsabilités qui sont aussi de répondre à tout le monde, sans différenciation. Vous n'êtes pas que le Maire de quelques-uns. Vous devez nous répondre. Or les faits sont là.

Dernièrement, en échangeant, monsieur Chiakh, avec les parents d'élèves puisque nous allons à leur rencontre, nous avons découvert quelques sujets durant la rentrée scolaire, notamment à l'école Charles-Péguy. Un épisode d'intoxication alimentaire qui a touché a priori une vingtaine d'enfants, selon les témoignages des parents, avec transmission d'éléments à l'appui, a été étouffé dans le silence par des stratagèmes que vous semblez maîtriser, comme vous nous l'avez bien démontré en début de séance, parce qu'on politise, selon vous, absolument tout.

C'est un fait réel. Écoutez bien, monsieur Traoré, je vous en prie. Nous avons pris connaissance aussi d'une mise en demeure de l'Inspection sanitaire pour l'école Charles-Péguy. Un courrier d'une rare virulence pointe des non-conformités majeures (absence de contrôle des températures, matériel inadapté, hygiène insuffisante, absence de formation du personnel). Bref, que de problèmes sans gestion, sans contrôle, sans manettes. Et je m'adresse bien évidemment à vous, décideurs, et non aux agents qui exécutent.

Je m'attarde volontairement sur l'école Charles-Péguy. Pour revenir sur le débat que vous avez initié, monsieur Banbuck, sur la baisse de natalité, oui, je suis plutôt d'accord. Les effectifs de classe qui baissent en fonction de la natalité, oui, je suis d'accord. Sur la politique de l'aménagement et du logement, je nuancerai. On n'a pas la même vision. Mais c'est aussi un débat. Mais il y a aussi – et vous n'en avez pas parlé tout à l'heure, monsieur Banbuck, ni vous, monsieur Traoré – un élément que vous oubliez et qui est assez considérable. C'est un élément de l'époque actuelle. Partout en France, mais aussi au Kremlin-Bicêtre, il y a la fuite des familles dans le privé. On a une responsabilité collective aussi de cette fuite dans le privé. Puisqu'on parle d'école, je ne peux pas ne pas souligner un grand absent dans votre communication. Ce grand absent concerne des familles kremlinoises : l'école privée Jeanne-d'Arc. Vous indiquez que, le lundi 1^{er} septembre, 1 541 élèves kremlinois ont effectué leur rentrée scolaire. C'est faux. Le lundi 1^{er} septembre, il y a eu 1 759 élèves kremlinois qui ont effectué leur rentrée scolaire. Je vais envoyer les chiffres à l'ensemble du Conseil municipal. Certes, monsieur Traoré, cette école ne dépend pas de la Ville, mais vous ne pouvez ignorer que près de 218 élèves scolarisés là-bas sont kremlinois, soit 58 % des effectifs. C'est le directeur de l'école qui m'a envoyé cela.

Cela m'amène au débat qui a été initié tout à l'heure par M. Banbuck. Dans ces écoles – ce n'était pas le cas auparavant – la part des Kremlinois a progressé de manière considérable. Des familles, souvent modestes, font l'effort considérable financier de quitter l'école publique parce qu'elles ne s'y retrouvent plus. Personne ne comprend pourquoi vous passez cela sous silence, comme si un enfant kremlinois valait moins qu'un autre. C'est de nouveau une drôle de façon de traiter les Kremlinois. Mais on en a aussi pris l'habitude.

Nous avons un rôle : celui de comprendre les familles. Ce sujet n'est pas seulement national, c'est aussi un sujet local. On a le droit de s'interroger. Pourquoi ces familles quittent l'école publique ? Pour ce qui concerne les prérogatives de compétences de la Ville, parce qu'elles cherchent peut-être des bâtiments entretenus, des activités périscolaires fiables, une offre éducative cohérente, parce qu'elles aspirent à une mixité sociale et professionnelle. (Ne vous excitez pas, monsieur Traoré, je sais que vous n'aimez pas le sujet de la mixité.) Bizarrement, paradoxalement, on la trouve davantage à l'école Jeanne-d'Arc, plus qu'à l'école publique de notre ville. C'est ce que nous disent les parents. Alors, oui, saluons l'effort de communication que vous faites ce soir. Saluons l'effort de débat, mais soyons aussi lucides. Il faut faire beaucoup plus. Il faut investir dans nos écoles, ouvrir les portes au contrôle démocratique, monsieur le Maire. D'ailleurs, ce soir, je vous le demande : invitez-nous, toutes et tous, à visiter l'ensemble des écoles publiques, vu que vous me l'interdisez par courrier écrit. Il faut restaurer la confiance des familles dans le service public et cesser d'ignorer la réalité vécue par l'ensemble des parents d'élèves.

Anissa AZZUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/coeur de ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, à l'occasion de cette rentrée scolaire, je souhaite rappeler que notre municipalité place l'éducation au cœur de ses priorités. C'est un fait. Depuis six ans, chaque année, plus d'un million d'euros est investi dans nos écoles. Je rappelle qu'il s'agit quand même de 30 % du budget de la Ville. Est-ce cela que vous indiquez comme un budget peu ambitieux ? Je m'interroge là-dessus. Ces chiffres ne sont pas de simples statistiques. Ils traduisent une véritable volonté, claire et constante, de donner à nos enfants les moyens de réussir. Il faut le reconnaître.

Je vais être très claire sur un point essentiel. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des dernières interventions. Il y aurait trop à dire. Peut-être que mes collègues s'en saisiront. Je veux revenir sur un point essentiel. La sécurité de nos écoles et, plus largement, dans tous les lieux de la ville, n'est pas négociable. Personne – nous y compris – n'est au-dessus des règles de sécurité. Il est totalement inacceptable aujourd'hui que certains élus se croient autorisés à pénétrer dans une école sans autorisation, sans communication. Ce n'est pas possible.

Entrer dans un établissement sans permission n'est pas un simple manquement administratif. On peut parler là de mise en danger directe des enfants et des personnels. Bien entendu, je n'accuse personne, mais une autorisation reste quand même impérative. On a un cabinet. On a des intermédiaires. Il faut s'en saisir, surtout dans le cadre du plan Vigipirate dont le niveau impose aujourd'hui que seuls les personnels, les enfants et les visiteurs autorisés puissent pénétrer dans l'enceinte des établissements. La sécurité des enfants n'est pas négociable. Elle ne se discute pas, elle ne se politise pas non plus. Il faut considérer que ces comportements irresponsables mettent les agents aussi en porte-à-faux. Cela les prend au dépourvu et les met dans une situation compliquée. Nos agents ne sont pas là pour gérer certains comportements. Ils sont là pour protéger les enfants. Je les remercie de le faire au quotidien. Contourner la règle est effectivement une mise en danger alors qu'il suffit d'un simple mail ou d'une simple communication pour prévenir.

Le droit à l'information ne peut jamais primer sur la sécurité et la sérénité des enfants. Nous ne pouvons pas tolérer que l'engagement civique ou la curiosité médiatique – peut-être, puisque c'est le thème de la soirée – compromettent ce qui doit rester notre priorité absolue : la sécurité et le bien-être des habitants, des Kremlinnois et, particulièrement, des enfants qui sont les plus vulnérables.

Je ne vous accuse pas, monsieur Zinciroglu, d'avoir mis en danger la sécurité de nos enfants. Ce n'est pas ce que je dis. S'il vous plaît, arrêtez d'entendre ce que vous voulez entendre. Lisez et écoutez ce que l'on dit. Il y a simplement des circuits. Il n'y a pas à passer outre. Je le dis avec force, les écoles ne sont pas des vitrines politiques. Ce sont des lieux d'apprentissage et de protection. Toute tentative politique, de spectacle dans nos établissements reste inacceptable. Pardon de le dire. Ce rappel vaut pour toutes les écoles, pour tous les équipements, pour tous les publics de la ville, mais également pour tous les élus et tous les habitants. Ce n'est pas optionnel.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, on a entendu des choses. Monsieur Zinciroglu, je suis ravi d'apprendre que vous vous intéressez autant au dispositif de formation mis en œuvre par l'Éducation nationale pour nos enfants au Kremlin-Bicêtre. Cela nous fait chaud au cœur. Mais la formation des élèves, c'est l'Éducation nationale, ce n'est pas M. le Maire. M. le Maire s'occupe de tout le reste pour le confort des Kremlinnois dans les écoles, mais il ne s'occupe pas du cadre de la formation et des différentes propositions mises en place par l'Éducation nationale. Cela relève de Mme Élisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale, que vous devez certainement bien connaître. Si vous avez des choses à demander, demandez directement à Mme Borne. Ce n'est pas nous. Nous ne sommes pas l'Éducation nationale. Pourquoi je dis ça ? Parce que M. Zinciroglu s'inquiète que beaucoup de Kremlinnois s'en aillent ailleurs, vers le privé, parce que la fonction publique apprendrait moins bien que l'Éducation nationale publique. C'est ce que vous avez dit juste avant. Je vous rassure, au Kremlin-Bicêtre, les élèves sont assidus et apprennent bien. Et je remercie le corps enseignant de cette ville.

Par ailleurs, vous avez dit qu'il est difficile de se loger au Kremlin-Bicêtre. Vous avez un peu travaillé là-dessus. Vous voulez parler des difficultés pour trouver des logements de bonne taille pour que les gens puissent avoir plus d'enfants et garder un taux de naissance acceptable au Kremlin-Bicêtre. Toutes les politiques des villes en France se battent pour cela. Effectivement, il y a un effet migratoire. Des gens partent des villes pour aller ailleurs pour de nombreuses raisons, mais pas celles que vous avez évoquées. Ce que vous avez sorti sur les chiffres tout à l'heure, je vous mets au défi de me trouver une analyse à ce sujet ou un recensement sur les dernières années au Kremlin-Bicêtre.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Le débat est vraiment intéressant, monsieur Zinciroglu, sur la question de l'école publique et de l'école privée. En fait, ce que j'entends à travers vos interventions, c'est que vous mettez en concurrence ces deux choix. Il y a l'école publique républicaine, financée par les impôts, et l'école privée sous contrat. Ce qui est intéressant, c'est que vous soulevez le fait que beaucoup de familles mettent leurs enfants dans les écoles privées sous contrat. Mais précisez pourquoi. Parce que l'école publique, dont vous avez bénéficié et même moi, s'est dégradée. On l'a bien vu ces dernières années avec le non-replacement des enseignants, le manque d'infirmières, de médecins scolaires, d'AESH. C'est une réalité. Vous le savez aussi bien que moi.

Je sais que vous avez changé de courant politique, mais c'était M. Macron qui portait cela. Maintenant, vous êtes Horizons. C'est très bien. De manière concrète, dites-le : est-ce que vous êtes pour que l'école publique ait plus de moyens ?

Vous savez parfaitement que le non-replacement des enseignants ne dépend pas de la Mairie. La Mairie a en charge les bâtiments. En plus, sur la question des bâtiments, vous dites que, dans le privé, les bâtiments sont mieux entretenus. Faisons attention, s'il vous plaît. On fait de la politique. De ce que j'entends dans vos propos, vous faites le choix du privé. M. Ruggieri connaît très bien ces questions-là. Il sait les moyens que la Mairie de Paris met dans l'école publique. On a voté des voeux au cours de cette mandature pour qu'il y ait des remplacements au sein des établissements scolaires.

Je vous donne un dernier exemple qui relève du collège Jeanne-d'Arc. Je siège au Conseil d'administration de ce collège. C'est très intéressant. Une classe ULIS, pour enfants en situation de handicap, a été ouverte. Pourquoi l'Éducation nationale a-t-elle fait le choix de l'ouvrir dans le privé sous contrat au lieu de la mettre dans le collège public ? C'est dû au fait que les familles, pour l'orientation, vont dans l'école privée. C'est un coût supplémentaire. Ce n'est pas normal. Je pense que vous partagez cet avis-là. Vous jouez un peu sur les deux tableaux. Vous n'avez jamais pointé le fait que le gouvernement donne de moins en moins de moyens et que l'école publique se dégrade. Je pense qu'au fond de vous, vous êtes pour l'école publique républicaine. Mais faisons attention aux débats que nous avons.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinois, je rejoins M. Zinciroglu sur le diagnostic. Je peux même aller plus loin. Je travaille actuellement pour l'Académie de Paris. A priori, sur l'Académie de Paris, dans les cinq ans à venir, 70 % des collégiens fréquenteront l'école privée. Je peux même être encore plus précise. Je constate déjà ce phénomène. Il y a aussi une répartition genrée : les filles quittent beaucoup plus tôt l'école publique à destination de l'école privée. Je travaille dans le public et nous avons maintenant des classes peu mixtes en termes de genres. Nous avons des classes de garçons. Il semblerait que ce soit une tendance lourde. Je vous rejoins quant au Kremlin-Bicêtre. Ceux qui me connaissent savent que c'est une question à laquelle j'ai très longtemps travaillé. C'est une question qui m'a toujours beaucoup préoccupée.

On a parlé de l'école Jeanne-d'Arc. C'est normal, c'est l'école de notre territoire. Ceux qui prennent la ligne 7 le matin peuvent constater que le phénomène de migration pendulaire commence très tôt dans la vie. Il y a des petits bouts de chou sur le quai du métro qui descendent aux différents arrêts du 13e et du 5e, vers différents établissements parisiens moins publics maintenant. Il y a eu longtemps aussi une fuite vers le public, mais les vannes sont un peu fermées maintenant.

Néanmoins, j'aimerais comprendre un peu mieux l'objet du constat de M. Zinciroglu et le message qu'il veut faire passer. Il est à l'écoute des familles. Tout le monde écoute beaucoup de monde ce soir ici. Quand je me lève le matin, mon carburant, ce ne sont pas les soubresauts de la politique macronienne, c'est ma tâche éducative au sein de l'école publique. J'aimerais bien échanger plus avant sur vos constats et les miens. Ce qui me soucie et ce que j'ai essayé de comprendre ce soir, c'est la question que vous a posée aussi M. Traoré. Quel usage politique faites-vous de ces constats, de cette fuite ? Déjà, le mot « fuite » dit quelque chose. On fuit un danger, on fuit une menace. Je trouve ce mot bien éloquent à sa façon. Que faites-vous politiquement de ce que vous avez posé devant nous ce soir ? Quel est le sous-entendu ? Que nous dites-vous ? Que l'on ne sait pas gérer l'école publique ici au Kremlin-Bicêtre ? Soyons sérieux.

Ce constat vous désole-t-il ? Vous réjouit-il ? On ne sait pas trop. Que faites-vous de la réduction annoncée du budget de l'Éducation nationale ? C'est compliqué, le budget de l'État, en ce moment. On ne sait pas trop où on en est. Mais il va bien finir par devoir être rendu public. Pour ce qui est des informations dont je dispose, cela ne sent pas très bon du côté de l'Éducation nationale. Mais réjouissons-nous, cela se passe mieux dans l'école privée. On pourrait parler de la fin du Pass Culture et du dispositif Adage qui finançait les sorties culturelles. Vous en réjouissez-vous ? Le déplorez-vous ? Mystère et boule de gomme.

Dernier point. En tendant bien l'oreille dans vos propos, on entend quand même un autre sujet qui vous préoccupe : celui de la mixité sociale. Probablement puis-je encore vous rejoindre sur le constat statistique. D'après vous, la mixité sociale est mieux assurée dans l'école privée. C'est très bizarre. Ne faites-vous donc pas la corrélation entre la fuite mentionnée par vous-même et la baisse de la mixité sociale ? Plus il y aura des reports des inscriptions sur l'école privée, plus l'école publique va se ghettoïser. C'est le mot que l'on emploie. C'est d'ailleurs la situation que j'ai observée de mes yeux. Mais il s'agirait peut-être ici de savoir ce que l'on veut collectivement au-delà des étiquettes partisanes. Je vis assez mal que l'on utilise ces éléments, ces mouvements de fond – je suis d'accord avec vous – de notre société comme des arguments politiciens. J'ai du mal à entendre que l'on ne soit pas uni dans cette cause-là qui devrait nous ressembler. Je n'ai peut-être pas bien tout compris. Je crois que vous êtes extrêmement prudent. J'ai essayé de déchiffrer.

Enrica SARTORI, Conseillère municipale déléguée aux droits des femmes (*Génération.S*)

Au départ, j'avais préparé quelque chose sur la rentrée scolaire, mais je vais m'inscrire dans les commentaires sur l'école publique. Comme d'autres ici, j'ai rebondi quand vous avez tenu ces propos sur la fuite vers l'école privée. C'est une tendance qui est partout, pas seulement au Kremlin-Bicêtre. Il se trouve que j'ai eu une petite expérience dans les écoles publiques en primaire. On est dans une académie particulièrement en difficulté. On se distingue en France. On parle beaucoup du recrutement, mais, par exemple, il n'y a pas que l'attractivité, le salaire. Cela existe, mais il n'y a pas que cela. Je suppose qu'un jeune sorti des études peut très bien débuter dans la vie avec un salaire de jeune prof. En revanche, il ne peut pas payer un loyer en Île-de-France. C'est une des raisons, par exemple, qui bloque le recrutement en Île-de-France. C'est quelque chose sur laquelle nous, les élus, nous pouvons réfléchir.

Il y a d'autres freins. J'ai grandi ici, j'ai vécu ici. La question ne se posait pas pour moi. Mais, en fait, les enseignants sont aussi recrutés en province. Ils ne viennent pas tous d'Île-de-France. Ils viennent de régions.

Certaines académies vont séduire et chercher des étudiants pour les convaincre de travailler en région parisienne. Ils connaissent les difficultés qu'ils vont rencontrer (un loyer très élevé, etc.). Et la vie en Île-de-France n'est pas toujours facile pour tout le monde.

Il y a aussi le rythme de travail dans les écoles. Au moment de la rentrée scolaire, le rythme est très intense et très soutenu. Septembre est très important. Les enseignants vont mettre en place leur classe. Ils vont développer leurs relations avec les élèves. C'est un moment vraiment à privilégier avec les enfants. Pendant ce temps, dans les Inspections, ils recrutent. Vous le savez, il y a des remplaçants, etc. Eux aussi sont à flux tendus. C'est ce rythme qui m'a le plus frappée en travaillant dans les écoles primaires. Il n'y a pas un moment de répit ni pour les enseignants sur place, ni pour les personnes qui travaillent dans les bureaux. C'était pour réagir à ce que vous avez dit.

Je donne mon opinion. Ce n'est que mon opinion. Aller vers l'école privée, c'est un leurre. Ce n'est pas seulement idéologique. Ce n'est pas seulement parce que je suis de gauche, etc. C'est parce que j'ai enseigné aussi dans les écoles privées. Du coup, j'ai pu comparer. Je ne vois pas en quoi l'école privée... Mais je ne vais pas polémiquer sur ce sujet. Cela a été mon expérience. C'est juste mon point de vue.

C'est donc un rythme à trouver. On voit l'enthousiasme des enfants. Ils sont très curieux quand ils arrivent en début d'année.

Apprendre et progresser supposent de l'effort et de la persévérance. Mais le système républicain n'est plus aussi efficace que l'on ne le souhaiterait. L'égalité des chances n'est plus vraiment au rendez-vous. Pour moi, c'est aussi une question de moyens de l'État. Je suis nouvelle aujourd'hui, mais je trouve que la Ville fait ce qu'il faut. Elle met des dispositifs qui vont dans le bon sens à destination des enfants. C'est mon expérience et ce que je sais des écoles.

L'égalité des chances n'est pas vraiment au rendez-vous. Au lycée, environ 80 % des élèves issus des milieux favorisés poursuivent en 2^{nde} générale et technologique contre 36 % seulement des élèves d'origine modeste. Quand nous étions à l'école, je ne sais pas si on en était là. Il me semble que cela s'est vraiment dégradé. Ces inégalités sociales d'éducation se construisent dès l'école élémentaire, c'est-à-dire là où la Ville peut agir. La Ville joue son rôle de co-éditeur au Kremlin-Bicêtre. Elle est aux côtés de l'Éducation nationale pour accompagner les enfants et leurs familles, notamment sur le plan de l'inclusion pour les familles les plus fragiles et pour que l'école reste un droit et une chance pour tous.

C'est un espace qui permet non seulement d'apprendre les fondamentaux – c'est un débat que je revois souvent en politique –, mais aussi de devenir un citoyen, de s'ouvrir à la culture et de s'épanouir. Notre Ville a développé ce volet, notamment avec les Micro-Folies. Vous en avez déjà parlé ici. C'est un musée numérique qui fait entrer dans nos écoles les trésors des grands musées nationaux. C'est l'occasion pour les élèves de découvrir, pour la première fois, les œuvres du patrimoine français. Il y a aussi le Conservatoire et le dispositif Coup de Pouce dont il a été question tout à l'heure.

Il y a un défi écologique. Je ne vais pas m'étendre là-dessus. Je suppose qu'il en a déjà été question ici. La végétalisation des cours est en route. La restauration scolaire prend en compte, ainsi que cela a déjà été décrit tout à l'heure, la santé des enfants.

Le bâti scolaire est très important. On ne s'en rend pas compte. Si le bâti est une étuve, les enfants ne peuvent pas suivre la classe. Cela perturbe à la fois les enfants et le travail pédagogique. Au-delà de 30 degrés pour une activité sédentaire et 28 degrés pour une activité physique, la chaleur devient un risque pour la santé. Les enfants sont les premiers concernés.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, je ne sais pas par où commencer, mais je vais me lancer tout de même. J'ai posé uniquement un diagnostic en rebondissant sur un débat qui tendait vers la démographie et la baisse de la natalité. Si je n'intervenais pas, on aurait conclu en disant que la baisse des effectifs dans les classes était le résultat de la démographie et de la baisse de la natalité. Je suis ravie que Mme Étienne ait pu confirmer de manière lucide le diagnostic que j'ai posé là. Je le pose parce que c'est une réalité. Ce n'est pas d'être de gauche. Je vous rassure, il y a des gens de gauche et des gens très bien qui scolarisent leurs enfants dans le privé. J'ai posé un diagnostic : celui de la fuite des familles vers le privé. Je l'appelle comme ça parce que c'est souvent cité ainsi. Ce n'est pas dans le sens négatif, mais c'est parce qu'ils ne se reconnaissent plus dans l'école publique. Je me suis même permis de poser des interrogations : pourquoi ces familles quittent-elles l'école publique ? Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure. Je me suis concentré sur les prérogatives de compétences d'une ville, sans négliger le fait de dire qu'en effet, au niveau national, il y a des carences. Je le reconnaiss. Je n'en suis pas responsable. C'est un fait. En revanche, mon mandat d'élu local n'est pas de parler du national et d'agir à la place du national, mais de me concentrer sur les prérogatives de compétences de la Ville. C'est pour cela que j'ai parlé du bâti. J'ai évoqué le bâti. C'est une interrogation. Le fait de ne pas bien entretenir et de ne pas investir dans le bâti, dans le patrimoine de la ville, serait-il une des raisons de la fuite de ces familles ? C'est une question que je pose. Je n'ai pas la réponse. Maintenant qu'on s'est dit tout cela, on n'a toujours pas trouvé la réponse. Pourquoi 58 % des familles qui scolarisent aujourd'hui leurs enfants à Jeanne-d'Arc sont-elles kremlinoises ? Ce n'était pas le taux auparavant. On a tous nos expériences. Je ne remets en cause ni votre expérience personnelle ni celle de quiconque. J'ai mon expérience en ayant été scolarisé dans les écoles de la ville, à l'école Suzanne-Buisson, à l'école Charles-Péguy, au collège Albert-Cron – monsieur le conseiller départemental – et au lycée Darius-Milhaud. Mais vous avez réussi, encore une fois – c'est talentueux –, à retourner la situation. Vous maîtrisez l'art de la rhétorique par : 1) le fait de déformer mes propos ; 2) des invectives personnelles – des petites balles perdues – ; 3) des précisions sur les couleurs politiques : qu'est-ce que cela fait dans le débat ? 4) des insinuations, sous-entendus et une diabolisation de mes propos (mixité sociale).

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Ce sont vos mots.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

D'accord. Ce sont mes mots, mais imprécis comme Mme Azzoug, tout à l'heure, qui a fait une petite faute. Elle s'en est rendu compte en disant que l'on représentait un danger en se rendant dans les écoles publiques. Je ne la cite pas pour autant. Elle est revenue sur son erreur, mais elle a dit cela.

Dernier point dans cette maîtrise que vous avez, c'est recentré au niveau national, c'est-à-dire que la plupart de vos interventions concernaient les collèges et les lycées. Vous précisez sans arrêt que vous êtes de gauche. Tant mieux pour vous. Vous reprécisez mon expérience politique. M. Raymond précise mon expérience professionnelle. Mais vous vous rendez compte si on doit, à chaque fois, répondre avec des invectives personnelles, on ne s'en sort pas.

J'ai posé un diagnostic sans apporter de réponse, mais je l'ai fait volontairement. En tout cas, je suis heureux que ça ait provoqué un autre débat pour ne pas se concentrer uniquement sur la démographie. Je ne pouvais pas laisser dire cela. C'est faux. Vous partagez le diagnostic. Je n'ai pas les réponses.

En revanche, monsieur Traoré, vous avez réussi encore une fois à faire rentrer ma vie privée dans tout cela. En effet, je scolarise mes deux petites filles à Jeanne-d'Arc. Cela intéresse tous les Kremlinois. Merci, monsieur Traoré. Je le précise parce qu'il l'a dit.

Intervention hors micro.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Ce n'est pas grave. Je serais très intéressé de savoir où M. Edet scolarise ses enfants, pour ne citer que lui, ou d'autres. À Dijon peut-être.

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération.S)
Dans le public.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Mais pas au Kremlin-Bicêtre. Si je fais comme vous, je m'orienterai dans un débat inutile et futile.

Jean-François DELAGE, Maire

S'il vous plaît, pas de jeu de ping-pong.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Tout ça pour dire quoi ? C'est qu'à la fin, vous n'avez pas de réponse dans le fond. Et je n'en ai pas non plus et c'est malheureux. En revanche, sur les prérogatives de compétences de la Ville, on est défaillant.

Je vais juste répéter quelques propos de Mme Azzoug. Je vais tenter de ne pas déformer les propos et d'appliquer toutes vos méthodes de rhétorique. Vous avez dit un million d'euros par an d'investissement dans les écoles. On ne va pas vous applaudir. Il y a huit écoles. On a vu le résultat.

On s'est permis en effet de rentrer dans une école. Ouh là là, qu'est-ce qu'on n'a pas fait ? Le 21 août 2025, on est passé par l'école Charles-Péguy. On a vu les agents de la Ville travailler au niveau des espaces verts. C'est la moindre des choses de le saluer. On a le droit de les saluer ? Est-ce que je dois vous demander l'autorisation, monsieur le Maire ? Bon. À un moment, soyons humains. Vous ne nous reposez sur aucun texte juridique. C'est des interdictions comme ça. Alors je vais faire un peu comme vous. C'est peut-être votre côté politique, votre côté communiste, stalinien, de dire « C'est une règle, c'est ainsi ». Je fais comme vous. Vous voyez, je le précise avant. On y est allé le 21 août. J'ai été scolarisé à Charles-Péguy, je le répète. Ce que je vais dire, est-ce quelque chose de négatif ou de positif ? Mais, à ma grande surprise, j'ai reconnu l'école que j'ai quittée en CM2. Rien n'a bougé. Des peintures et des LED, c'est bien. Mais un million d'euros sur huit écoles, tous les ans, cela fait beaucoup d'argent. Mais cela fait trente ans.

Jean-François DELAGE, Maire

Excusez-moi d'intervenir, mais vous oubliez la toiture, vous oubliez les colonnes descendantes et montantes d'évacuation, etc. Il n'y a pas eu trois coups de pinceau.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Bien sûr. Et je ne néglige pas tout cela. Mais on parlait de ressenti tout à l'heure. Je me suis rendu à l'école Charles-Péguy et j'ai visité les étages. C'est un plaisir de faire cela. On n'y va pas pour mettre les enfants en insécurité. Pour commencer, il n'y avait pas d'enfants et, je vous assure, il y avait des agents qui étaient contents et ravis de nous voir. C'est une forme de reconnaissance de leur travail. On n'a rien fait de mal en vérité. Mais c'est un autre débat.

Quand je m'y suis rendu, j'ai eu un ressenti. J'ai reconnu les mêmes portemanteaux. J'ai tout reconnu. Le ressenti que j'ai, c'est qu'on n'a pas fait le nécessaire au niveau du bâti parce que, quand on se rend dans d'autres équipements, on ne les reconnaît plus. Je me suis rendu au lycée Darius-Milhaud où j'ai passé le bac en 2006. On ne reconnaît plus le lycée. Il y a eu un investissement plus ambitieux. Peut-être y avez-vous participé en tant qu'élève et tant mieux.

Peut-être, madame Étienne, que ce n'est pas suffisant parce qu'il doit y avoir des fuites et des malfaçons. Mais quand même... 45 millions d'euros, une extension... On peut reconnaître, en mettant l'idéologie de côté, que c'est un bel investissement. J'ai quitté Darius-Milhaud plus tardivement, en 2006, alors que le CM2, c'était dans les années 90. Je vous en prie, je vous laisserai parler ou M. le Maire vous laissera parler. Je réponds dans le fond, mais de manière assez concrète et je me recentre au niveau local. J'essaie de ne pas déborder sur le plan national. J'ai posé un diagnostic et je n'ai pas la prétention d'avoir les réponses.

Mais je vais poser le diagnostic sur moi-même étant donné que, encore une fois, on a étalé ma vie privée en plein Conseil municipal. J'ai été à Charles-Péguy et à Suzanne-Buisson. Pourquoi je fais le choix d'envoyer mes filles à Jeanne-d'Arc ? C'est une grande question. On est tous parents, ici présents. On veut tous le meilleur pour nos enfants. C'est une grande question.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Je voudrais sortir d'un discours un peu binaire que prononcent certains. Je voudrais rappeler quelques éléments qui ont été en partie rappelés par mon collègue. On est tous ici les enfants de l'école publique. Tous, sans exception. J'ai fait Benoît-Malon, j'ai fait le collège Jean-Perrin.

J'ai une très grande admiration, madame Étienne, pour les enseignants et, surtout, les enseignants du 1^{er} degré. Ce sont eux qui m'ont appris à parler français. Ce sont eux qui m'ont appris à écrire. Comme vous le savez sans doute, je suis fils de migrants italiens. Mes parents venaient d'une petite région du sud de l'Italie. Ils n'étaient quasiment pas allés à l'école. L'école, c'était quelque chose qui leur était extrêmement étranger. L'école m'a tout appris. Encore une fois, on avait de la chance à Benoît-Malon d'avoir des enseignants et des instituteurs extraordinaires. C'était la même chose à Jean-Perrin avec des enseignants qui, aujourd'hui, sont au fronton de certains établissements, comme le gymnase ou le COSEC. Rien n'est simple. On n'est pas des défenseurs de l'école privée. Nous ne sommes pas non plus des gens hostiles au public. Bien au contraire. Je défends l'école publique. Mais il y a le phénomène que vous évoquez et que l'on constate tous. Vous avez parfaitement raison, surtout à Paris, cela s'est considérablement accru. Des familles préfèrent le privé au public. Je suis évidemment le premier à le regretter.

Le diagnostic que vous avez, les uns et les autres, évoqué, que ce soit Lionel ou vous-même, madame Étienne, je ne crois pas qu'il soit en contradiction. Au contraire. Je trouve que l'on a à peu près le même diagnostic. Ce que nous voulons, c'est en effet avoir des écoles de qualité dans cette ville. Il y a ce phénomène que nous voyons avec ces gens qui préfèrent mettre leurs enfants dans l'école privée et non dans l'école publique. Quand j'étais élève, c'était absolument l'inverse qui se passait. Il y avait très peu d'élèves qui allaient dans l'école privée Jeanne-d'Arc. À l'époque, l'école privée Jeanne-d'Arc, c'était une école de la deuxième chance. Les meilleurs élèves restaient dans le public. Tous, sans exception. On aimeraient tous pouvoir retrouver cette situation.

Il y a une responsabilité évidemment des politiques publiques de l'éducation. Depuis trente ans, il n'y a peut-être pas un seul responsable. Cessons d'être un peu trop simplificateurs et de prétendre que tout est de la responsabilité de M. Macron. Il y a eu d'autres gouvernements avant cela. Je le dis en toute liberté. Je ne suis pas membre d'un parti politique. Je ne suis pas comme vous. Je ne suis pas au Parti communiste français, je ne suis pas au Parti socialiste. Je suis sorti de tout cela. Cela me laisse une totale liberté de parole. Cela vous fait rire, monsieur Traoré. Dès qu'on parle, tout vous fait rire, d'ailleurs, c'est assez amusant. Mais vous êtes membre du Parti communiste français. C'est bien. Je trouve que c'est une qualité, monsieur. C'est moi qui parle, monsieur Traoré. Donc vous me laissez finir. C'est donc une qualité, comme c'est une qualité d'être au PS ou à Place Publique ou ailleurs. Je n'y vois aucun inconvénient. Bien au contraire. D'ailleurs, si vous deviez me situer, ce serait assez compliqué, bien que, pour vous, à partir du moment où on n'est pas chez vous, on est forcément à droite. Cela me fait penser à certains qui sont ici : tout ce qui est à droite de LFI ou du PC est forcément une organisation de droite. Bon. On est de droite, très bien. Les sociaux-démocrates, ça n'existe plus. Le Parti socialiste... Bref.

Mais ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est que l'on a un diagnostic commun. On défend évidemment l'école publique. Quand il y a des fermetures injustifiées, eh bien, on est avec les parents d'élèves bien entendu. Ce qui me surprend, madame Étienne, c'est votre discours. Vous faites des reproches. Très bien. Mais je vous ai entendu ici même en 2019. À l'époque, vous n'étiez plus dans la majorité. Et vous vous interrogez à l'époque. Ce problème se posait déjà en 2019. Vous le posiez au Maire de l'époque, Jean-Marc Nicolle, en disant : il serait peut-être souhaitable de se poser la question pourquoi les jeunes Kremlinois, les familles kremlinoises, vont dans des établissements privés. On se pose tous cette question. Peut-être qu'en effet, l'Éducation nationale ne fait pas son travail. Peut-être un peu d'autocritique aussi. Peut-être que les établissements ne sont pas parfaitement accueillants. Il y a peut-être des politiques locales qui ne conviennent pas aux parents d'élèves. Cela expliquerait les choses. À nous de rendre ces établissements scolaires attractifs, avec les politiques locales que nous pourrions mener. Je vous rappelle qu'on a eu déjà ce débat dès 2020. On avait fait des propositions, comme sécuriser les écoles, la rue aux écoles. On avait parlé des cours oasis. Excusez-moi, on est en fin de mandat et vous réalisez votre petite cour oasis dans la maternelle Benoît-Malon. (Pour moi, elle s'appelle toujours Benoît-Malon, j'y suis allé. Laissez-moi finir.) Or, à côté, il y a une école élémentaire qui est dans un état pitoyable, à tel point qu'il n'y a plus d'élèves à pouvoir jouer dans la cour du bas de l'école élémentaire Benoît-Malon. Quand on voit l'état général des bâtiments, on ne peut pas se réjouir après trente années de gestion. Cessez sans arrêt de mettre le doigt sur les politiques nationales. Je suis un simple élu local. Je suis très modeste, monsieur Traoré. Je m'intéresse aux questions locales essentiellement. Quand je vois que les bâtiments des écoles du Kremlin-Bicêtre ne sont pas dans un état satisfaisant, je me dis qu'il y a peut-être des efforts et des investissements à faire dans ce domaine. Quand je suis allé à l'école Benoît-Malon, j'ai eu le même ressenti que mon collègue.

J'avais l'impression que l'école était restée dans son jus, voire pire, parce qu'à l'époque, des arbres longeaient la cour. Il y avait un peu d'ombre. Ils ont été coupés, il n'y a plus rien. Il n'y a pas la moindre verdure dans l'établissement. C'est peut-être tout cela en partie – pas uniquement, il n'y a pas que les bâtiments – qui fait que certains parents préfèrent quitter l'école publique.

Vous évoquiez la problématique de la mixité sociale. Vous allez me dire que je suis allé à l'école il y a bien longtemps. La France n'était pas la même. On est d'accord. Mais j'étais un peu frappé et surpris quand même. C'est lié aussi à une politique. Je ne sais pas qui le disait. Je crois que c'est M. Banbuck qui le disait. Il y a une politique d'aménagement urbain et une politique locale de l'habitat qui font que l'on a l'impression de retrouver les mêmes populations concentrées dans les mêmes écoles ou dans les mêmes quartiers. Aujourd'hui, si on veut attirer et garder les familles kremlinoises, cela passe par une politique éducative particulière dans les établissements scolaires.

Je termine par les propos de Mme Azzoug. Je suis très étonné. Je connais un peu le Parti socialiste. Mes amis n'auraient jamais tenu le discours que vous tenez. Jamais. Je vais tous les jours dans les écoles parisiennes. Je signe un registre où je donne mon identité. Maintenant, les gens me connaissent. Quand ils ne vous connaissent pas, vous présentez votre pièce d'identité, vous signez le registre et vous rentrez. Dans un établissement scolaire, il y a les parents et les agents qui entrent, mais il y a aussi plein de sociétés privées, pour la maintenance, par exemple. Leur interdisez-vous d'entrer quand il y a besoin de réaliser des travaux, de faire une maintenance sur la cuisine ou je ne sais quoi ? À quel titre ?

Et moi, conseiller municipal, je n'aurais pas le droit d'entrer dans un établissement scolaire. C'est quand même extraordinaire, d'autant plus que, très franchement, j'avais sorti ma carte d'élu. La personne m'a dit : « Monsieur Ruggieri, ce n'est pas la peine, on sait qui vous êtes, vous n'avez pas besoin de me présenter votre carte. » Ça s'est fait de manière tout à fait naturelle. On a visité l'établissement. En effet, les agents étaient contents de nous voir. Ils nous ont dit : « On ne voit pas souvent des élus. » Monsieur Chiakh, je ne suis pas sûr que vous y soyez allé très souvent. On a donc fait la visite ensemble. Il n'y avait pas d'enfants. Tout simplement, cela nous permet de voir si nos analyses sont justes ou non, si des choses ont été réalisées ou non. En effet, je ne vois pas le million d'euros. Vous nous parlez de toiture, mais cela me paraît le travail élémentaire d'une collectivité de faire les travaux sur la toiture. Voilà ce que je souhaitais dire. Vraiment, madame Azzoug, vous me décevez de ce point de vue.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire, chers collègues, l'heure tourne. Partant d'un constat assez factuel des réalités de la rentrée scolaire, nous abordons des enjeux qui, certes, ne peuvent pas désintéresser tout républicain engagé dans la vie sociale, mais disons quand même que bon nombre de propos qui ont été échangés dans la dernière demi-heure, voire les dernières quarante-cinq minutes, échappent assez largement à la capacité d'action de notre assemblée. J'ai dit « largement », pas totalement. Je vais apporter aussi mon lot d'allongement de ce débat. Pour revenir sur la question de l'évolution des effectifs, il y a indiscutablement une attractivité du privé qui est générale. Mon collègue Ruggieri avait raison de souligner que, lorsque, lui et moi, nous usions nos fonds de culotte sur les bancs de l'école, le privé n'était pas réservé aux bons élèves. C'est clair. Effectivement, on a totalement changé de paradigme.

Si on en est arrivé là, ce n'est sûrement pas parce qu'il y a un manque d'entretien dans les écoles. Je ne pense pas que le sujet soit vraiment là. Cela participe de la qualité, bien entendu, on ne va pas se mentir. De ce point de vue, je rejoins mes collègues du groupe Ensemble Changons Le Kremlin-Bicêtre. Je pense que des efforts sont à faire pour cela. S'il n'y en a pas plus, c'est aussi – nous le savons bien et je l'ai dénoncé à de nombreuses reprises – parce que le budget d'investissement de la Ville subit tellement de contraintes que les moyens sont limités, à tel point, d'ailleurs, que vous avez inscrit, dans le cadre de l'opération entrée de ville Sud-Ouest, la rénovation des écoles du secteur. C'est assez singulier. On parle finalement d'entretien courant qui doit être financé par une opération tout à fait exceptionnelle. Je ne crois pas que l'essentiel soit là, même si, à la marge, cela peut y participer.

On doit effectivement s'interroger sur ces raisons mêmes si n'aurons pas les réponses ce soir. Les fondateurs de l'école publique laïque obligatoire, Jules Ferry et Léon Bourgeois, à la fin du 19^e siècle, doivent se retourner dans la tombe quand ils regardent cette situation. Les résultats scolaires des élèves français baissent d'année en année. Ce n'est pas seulement parce que l'Éducation nationale manquerait de moyens, chers élus de gauche. Je ne suis pas d'accord avec cette analyse. Je suis désolé. Je pense qu'il y a d'autres phénomènes.

Il y a un phénomène du côté de l'offre, c'est-à-dire des programmes. Il y a eu des réformes successives – on pourra citer les ministres Lionel Jospin et Najat Vallaud-Belkacem – qui concourent à la dégradation du niveau des élèves en France. Tout le monde ne sera peut-être pas d'accord avec moi. Il y a un manque d'exigence. Les fondamentaux et la transmission des savoirs (apprendre à lire, écrire et compter, comme le disait Jean-Pierre Chevènement lorsqu'il était dans ce ministère) me semblent avoir été oubliés. Pour parler un peu de la gauche, je rappelle qu'en 1984, il y a eu une très grande manifestation des usagers de l'école privée. À l'époque, le projet Savary a été retiré. Ce n'était pas un gouvernement de droite à l'époque – peut-être que si quand même, mais je n'en sais rien.

Il y a eu un problème de demande dans les raisons pour lesquelles on a cédé des parts au privé. Je crois que l'on néglige un peu certaines aspirations. C'est le marché qui influence beaucoup de décisions. Certains préfèrent avoir une offre prétendument meilleure dans un but de résultats pour leurs enfants, qui pourraient être meilleurs dans le privé, ce qui n'est pas totalement démontré totalement. Peut-être que certains établissements un peu phares ont des résultats flatteurs. Mais à quel prix ? Bien souvent, c'est en évitant les élèves qui ne sont pas au niveau. Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils poursuivent leurs missions d'éducation générale. Il y a aussi les tentations du communautarisme social et du communautarisme confessionnel. Il y a aussi ceux qui préfèrent les pédagogies alternatives.

Il faut ajouter les contournements de la carte scolaire. Ce faisant, eh bien, on perd de vue l'exigence d'indivisibilité de la République et de pouvoir offrir à l'ensemble des citoyens, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, un parcours qui puisse les amener, sans exception, à s'épanouir et à acquérir les savoirs indispensables à réaliser leur vie de citoyen et, tout simplement, d'hommes et de femmes libres.

Il me semble utile de rappeler ces éléments. Dans ce cadre, effectivement, les politiques que Mme Sartori rappelait tout à l'heure, depuis longtemps en œuvre dans la ville du Kremlin-Bicêtre, accompagnent et, à la marge, corrigent certaines inégalités. Mais elles ne doivent pas être là pour se substituer à l'exigence d'une politique nationale. Et, une fois n'est pas coutume, ce qui sera à noter pour l'année 2025, j'ai peut-être trouvé un point d'accord avec M. Chiakh ce soir.

Jean-François DELAGE, Maire

Merci, chers collègues, pour toutes ces interventions. Ces sujets sont évidemment passionnantes. Le diagnostic que vous posez, toutes et tous, est une réalité. Je suis complètement d'accord avec vous, monsieur Banbuck, je rêve que, demain, on puisse arrêter les Coups de Pouce, par exemple. C'est une des choses que la Ville a mise en place depuis 21 ou 22 ans. On a dû fêter les 20 ans l'année dernière, me semble-t-il. Cela fait plus de 20 ans que les Coups de Pouce sont en place. Et je sais que l'on n'est pas près de les arrêter. Typiquement, c'est un dispositif mis en place par la Ville pour pallier les défaillances. Parfois, ces défaillances ne viennent pas que de l'école. Cela peut être des défaillances familiales ou des difficultés familiales à accompagner un enfant vers l'école.

J'aimerais juste rajouter que, que ce soit l'école privée ou l'école publique, lorsque les parents sont en proximité et accompagnent les enfants véritablement dans le travail scolaire, cela fonctionne. Mais il y a aujourd'hui une peur qui a été instillée dans les esprits, petit à petit, qui dit que l'école publique est beaucoup moins bien que l'école privée. Des communications se sont faites petit à petit. Tout cela est accompagné quand même, il faut bien le dire, par un certain nombre de politiques. Depuis dix ans, on n'est clairement pas exempt de ces politiques au niveau de l'État. Ces politiques sont quand même un saccage en règle du service public, hospitalier, scolaire et j'en passe.

Je reprends quand quelques points. Je ne vous ai jamais interdit d'aller dans les écoles. Je vous ai juste demandé – et tout n'est pas judiciable, tout n'est pas que du droit – d'avoir une attitude correcte, si j'osais, je dirais polie, consistant simplement à nous prévenir de façon à ce que l'on puisse prévenir les services scolaires, prévenir les services de la Ville qu'un élus va passer. Je ne vais jamais, mesdames et messieurs, dans une école sans être annoncé et sans être accompagné par les services de la Ville. Je ne vais pas tout seul à n'importe quel moment dans une école. Une école n'est pas un moulin. Je comprends que les gens sont peut-être ravis de vous voir, mais on est encore en Vigipirate. Vous parlez des entreprises. C'est compliqué de faire comprendre à des entreprises qu'elles doivent s'annoncer avant d'entrer dans une école. Elles ont tendance à rentrer comme ça. Je peux vous garantir que cela peut faire peur parfois à des enseignants et à des directeurs d'école qui me disent : « Ce n'est pas possible, je ne savais pas qui était là. » Les agents de la Ville ont aujourd'hui des badges. Un certain nombre de choses ont été mises en place de façon à ce qu'ils soient reconnaissables. Les entreprises privées ne le sont pas toujours. Bref, il s'agit juste de se faire annoncer. Vous prévenez, vousappelez le cabinet, vous laissez un message au cabinet et vous irez visiter les écoles sans aucune difficulté. Il n'y a absolument pas d'interdiction. Simplement, vous prévenez et vous passez par les services de la Ville. On fera le nécessaire pour que vous soyiez accueillis et que tout le monde soit au courant que vous venez. C'est juste ça. S'agissant du diagnostic, je ne sais pas si vous simplifiez les réponses que vous donnez, monsieur Zinciroglu, à l'envi parce que vous prenez les Kremlinois pour des imbéciles, parce que vous y croyez vraiment ou parce que vous pensez qu'en politique, il faut avoir des messages simples. Tout de même, sur la fuite vers le privé, in fine, vous avez donné une réponse tout à l'heure : c'est la majorité qui ne fait rien. La baisse de la natalité ? C'est la majorité qui ne fait rien. La majorité apporte autant de réponses qu'elle le peut et autant de réponses cohérentes dans un projet cohérent vis-à-vis des écoles. On entretient régulièrement les écoles et on fait des travaux réguliers dans les écoles. Elles sont utilisées chaque jour par plusieurs centaines de personnes. Évidemment que les bâtiments se dégradent. Mais, chaque jour, le travail est fait. Chaque jour, la régie de la Ville va dans les écoles, répare des robinets, des placards et tout ce que vous pouvez imaginer. Effectivement, on profite des vacances pour faire des travaux de plus grande ampleur. Tout cela, c'est fait et c'est tenu. On avancera comme ça et on continuera d'avancer comme ça. Je considère que le Conseil municipal a pris acte de cette délibération. Je vous propose de faire une petite pause.

22 heures 51 : départ de Mme ÉTIENNE.

De 22 heures 53 à 23 heures 11 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise.

N° 2025-110. ÉDUCATION. – CONVENTION RELATIVE A LA SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS AU SEIN DU LYCÉE POLYVALENT PIERRE-BROSSOLETTE ET DE L'ÉCOLE ELEMENTAIRE PIERRE-BROSSOLETTE

Jean-François DELAGE, Maire

L'ensemble immobilier situé 5 rue Pierre-Brossolette au Kremlin-Bicêtre regroupe sur un même site le lycée polyvalent Pierre-Brossolette, géré par la Région Île-de-France, et l'école élémentaire Pierre-Brossolette, gérée par la Ville du Kremlin-Bicêtre.

Afin de mieux sécuriser le bon fonctionnement de l'école dans ses locaux actuels, tout en garantissant la bonne organisation du site, la Région, le lycée et la Ville sont convenus de formaliser les conditions d'occupation partagée. Cette occupation est juridiquement qualifiée de superposition d'affectations du domaine public au sens de l'article L. 2123-7 du Code général de la propriété des personnes publiques. La convention définit ainsi les espaces mis à disposition de l'école par la région au sein de l'ensemble immobilier (locaux et une partie de la cour de récréation), les obligations respectives de la Ville, de la Région et du lycée en matière d'utilisation des locaux, d'entretien, de maintenance et de sécurité, les modalités financières de la mise à disposition avec une clé de répartition des charges fixée à 30 % pour la Ville et 70 % pour la Région pour l'énergie, la maintenance et certaines prestations communes, et, enfin, les règles de coordination, notamment par la mise en place d'un Comité de concertation et de coordination.

Cette convention permet de sécuriser juridiquement l'occupation des locaux scolaires par la Ville, de clarifier la répartition des charges et des responsabilités entre les parties et, enfin, d'assurer une meilleure coordination entre la Ville, le lycée et la Région pour le bon fonctionnement du site. La convention prend effet à sa notification et est conclue jusqu'au 31 août 2030. Sont annexés des plans, ainsi que la convention elle-même, à la délibération dont vous avez pu prendre connaissance. Sur cette délibération, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, j'aimerais être sûr de bien comprendre l'objectif à long terme de cette convention et, surtout, de savoir s'il y a un lien quelconque avec les projets de l'îlot Rossel. En effet, le PLU que vous avez fait voter comporte toujours le déplacement de cette école sur l'îlot Rossel.

On pourrait se demander si cette convention n'a pas pour but de pérenniser l'implantation de l'école Brossolette à la rue du même nom et, par conséquent, d'être en contradiction avec les textes que vous avez vous-même élaborés.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Sauf erreur de ma part, on n'a jamais voté une telle délibération jusqu'à présent. Est-ce la première convention passée entre la Région et la Ville au sujet de Pierre-Brossolette ?

Jean-François DELAGE, Maire

À ma connaissance, il y en a eu une, mais très ancienne et totalement obsolète. Elle a été arrêtée. Elle ne correspondait plus aux réalités d'aujourd'hui. Monsieur Banbuck, cette convention était en travail depuis plusieurs années. Elle n'avancait pas. Même si l'école doit se faire sur l'îlot Rossel, cela ne se fera pas dans les deux ou trois ans qui viennent. Il était donc important de passer cette convention. C'est d'autant plus indispensable qu'est entrée en vigueur la nécessité de faire le Plan de sécurité unifié. De par la loi, il est nécessaire de faire aujourd'hui des Plans de sécurité unifiés. Cela se fait dans toutes les écoles. Ce Plan de sécurité unifié, au niveau de l'école Brossolette en lien avec le lycée, doit être fait de manière un peu différente. Cette convention va permettre aussi de savoir qui intervient et de préciser le fonctionnement des différentes alarmes. Il faut que ces différentes alarmes soient en lien dans ce Plan de sécurité unifié. Cette convention est évidemment nécessaire pour cela. Cela n'obéit pas et cela ne nous donne aucune information à ce stade sur l'îlot Rossel. Cela donne juste l'information que l'école, pour le moment, est dans cet établissement et qu'il y a nécessité de clarifier un certain nombre de choses pour le présent et les quelques années qui viennent. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCAEBILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRAANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Abstention : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-111. COMMERCE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER POUR L'ACQUISITION PAR LE SYNDICAT D'ACTION FONCIERE DU VAL-DE-MARNE DU LOCAL COMMERCIAL, LOT 20, DE LA COPROPRIETE SISE 36-38, AVENUE DE FONTAINEBLEAU

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, tout se trouve à peu près dans l'intitulé de la délibération. Je reprends rapidement les éléments. La commune du Kremlin-Bicêtre est donc membre du Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) depuis 1997. Dans le cadre de sa politique commerciale et compte tenu de l'évolution du tissu commercial kremlinien, la commune a souhaité faire appel au SAF 94 pour l'accompagner dans des opérations de portage foncier afin d'engager un projet global de revitalisation de son commerce.

Deux conventions ont été signées. La convention Grand Sud a été adoptée pour un montant maximum de 5 M€ et une durée de portage de 12 ans à compter de la signature de chacun des actes d'acquisition. La présente convention, que je vous propose d'adopter, concerne l'acquisition, par voie de préemption, du local situé dans la galerie Grand Sud, au 36-38 avenue de Fontainebleau, au prix de la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) de 170 000 €, auquel s'ajoutent 9 000 € à la charge de l'acquéreur. Dans le cadre de cette opération de la galerie Grand Sud et afin de fixer les obligations de chaque partie, il convient de signer une convention de portage foncier spécifique dont les conditions financières vous sont également présentées dans le rapport de délibération. La convention de portage prend effet à la date d'acquisition du bien et est prévue jusqu'au 3 février 2037. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention de portage foncier et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le projet général sur le rez-de-chaussée de Grand Sud est absent de la délibération et ne peut permettre aux élus de visualiser cette acquisition. L'enveloppe financière totale de ce projet est-elle connue ? Et, dans ce cas, quel est son montant ? Grand Sud est une copropriété. Il serait utile de connaître le règlement de la copropriété et s'il existe des charges spécifiques pour les locaux ainsi acquis.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Cette délibération concerne la convention de portage du SAF 94 sur la galerie Grand Sud. Sur le principe, nous sommes évidemment favorables à toute action qui vise à redonner de l'attractivité à ce site commercial qui en a grand besoin.

J'aimerais pointer plusieurs éléments tout d'abord sur des données financières sur l'acquisition. Elle est indiquée à 179 000 € avec une participation communale de 20 %, soit environ 35 800 €. On constate déjà une incohérence. Dans les documents, le montant est parfois arrondi à 35 500 €. Ce type de décalage peut sembler minime, mais cela illustre un manque de clarté de la présentation.

Cette convention engage aussi la Ville au-delà de la simple acquisition avec la prise en charge de 50 à 100 % des intérêts d'emprunt, des taxes et de la rémunération forfaitaire de 4 % pour le SAF lors de la cession. Autrement dit, la Ville assume une part significative du risque de portage.

Mais la question essentielle est celle de la finalité commerciale. Nous savons que des projets sont étudiés pour redynamiser cette galerie. Aucun document transmis ne permet d'avoir une vision claire, stratégique et globale. Une question légitime se pose : quels types de commerces sont attendus ? Sur quels critères seront-ils choisis ?

En résumé, l'idée de diversifier et de renforcer le commerce dans Grand Sud, oui, mais il est difficile de voter en pleine connaissance de cause sans une vision d'ensemble, sans transparence sur la sélection des projets.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Ce projet de réhabilitation de la galerie Grand Sud nous précède, les uns et les autres, ici même. Ce projet a effectivement eu du mal à trouver corps pour la bonne et simple raison que c'est une vision à long terme. On n'a jamais été aussi près des choses dans la mesure où, aujourd'hui, notamment depuis quelques années, on fait des réserves foncières. À un moment, il faut acquérir pour y mettre des choses. Des projets sont à l'étude et travaillés. On travaille avec Paris Commerce notamment sur le diagnostic, les réflexions, le financement, le modèle économique. Un certain nombre de projets sont en cours d'élaboration, mais il est bien trop tôt pour vous présenter quoi que ce soit.

Quoi qu'il en soit, il fallait démarrer l'acquisition des locaux pour enclencher les choses. Sinon, on y aurait été encore dans quarante ans. Je peux entendre que ce soit un peu frustrant pour tout le monde. C'est le cas pour moi en premier. En effet, c'est le type de projet que l'on construit pour l'avenir et pour ceux qui nous suivront. À date, on n'y perçoit en effet pas grand-chose et on a l'impression que les choses n'avancent pas. Effectivement, elles avancent dans l'acquisition d'un certain nombre de locaux et dans les projets notamment d'activité commerciale qui pourraient y voir le jour en fonction de ce qui existe sur la ville, ce qu'il y a déjà, ce qu'il n'y a pas, ce qu'il faudrait, mais aussi d'autres types d'activités. C'est ce que je peux vous répondre. Il est bien trop tôt pour arriver avec un projet très ficelé sur ce que sera cette galerie dans dix ou quinze ans.

Madame Chiboub, vous évoquez la copropriété. Il y a eu quelques rencontres avec la copropriété d'habitat qui a vu apparaître au gré des rencontres une copropriété de type commercial. Finalement, il y a deux copropriétés à cet endroit : la copropriété d'habitation et un syndic de gestion commerciale. On travaille avec les copropriétés. Très clairement, cela va apporter une plus-value à tous ces logements privés. Quand cette galerie ressemblera à autre chose que ce qu'elle est aujourd'hui, j'imagine que tout le monde va en profiter. L'idée est que cela profite avant tout aux Kremlinois. Il s'agit de pouvoir proposer, au sein de cette galerie, des activités commerciales et d'autres qui pourraient améliorer le quotidien des uns et des autres. Je ne sais pas quoi vous dire d'autre. Il n'y a pas aujourd'hui de projet présentable en l'état. Il faut démarrer et acquérir pour transformer.

Jean-François DELAGE, Maire

En effet, il faut commencer par acquérir. Évidemment, cela se fait en lien avec les copropriétaires et avec les syndics de copropriété. Il y a deux syndics différents : le syndic de l'immeuble lui-même et le syndic de la partie commerciale. Tout cela est évidemment parfaitement encadré. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, comme son nom l'indique, le portage est pour compte de. Ce sont potentiellement des risques financiers supportés par la Ville, dans un contexte budgétaire dont j'ai déjà parlé à maintes reprises. Nos capacités d'investissement et marges de manœuvre financières sont extrêmement réduites. Il nous paraît imprudent d'engager cette convention quand bien même la maîtrise du commerce est une nécessité. C'est la raison pour laquelle nous allons voter contre.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCAEBILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRENCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-112. COMMERCE. – RETROCESSION DU BAIL COMMERCIAL SIS 30, AVENUE EUGENE-THOMAS**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)**

Depuis le 21 février 2008, le Conseil municipal a institué un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité permettant à la commune de préempter des baux commerciaux, des fonds de commerce ou des fonds artisanaux et de se substituer ainsi à l'acquéreur. Dans le cadre de sa politique commerciale et compte tenu de l'évolution du tissu commercial kremlinois, la commune a souhaité faire appel au SAF pour l'accompagner dans des opérations de portage foncier afin d'engager un projet global de revitalisation de son commerce.

La procédure de rétrocession du droit au bail, que je vous présente ici, a été initiée par l'approbation du cahier des charges de rétrocession par délibération du Conseil municipal du 19 juin dernier.

À la date d'échéance de remise des offres, fixée au 30 juillet 2025, cinq visites de cet établissement situé au 30 avenue Eugène-Thomas ont été organisées et réalisées. Deux candidatures en bonne et due forme ont été reçues par le service. Le dossier qui vous est présenté, celui de la Boulangerie bio au levain naturel de Mme Tran Mélanie et Mme Lovato Vanessa, présente un projet détaillé et ambitieux. Ainsi le projet commercial est-il sérieux, documenté et répond parfaitement à la volonté de diversification de l'offre commerciale dans notre ville.

L'objectif de la rétrocession est de favoriser la diversité commerciale dans laquelle s'inscrit totalement le projet proposé ici, avec la création d'un commerce à haute valeur ajoutée et inexistant à ce jour au Kremlin-Bicêtre. Ladite rétrocession doit être autorisée par le Conseil municipal. Il est ainsi proposé d'approuver cette rétrocession du fonds de commerce à la société Boulangerie bio au levain naturel dont les éléments figurent au dossier qui vous est joint en annexe.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, la délibération qui nous est soumise concerne une rétrocession d'un bail commercial concernant le 30 avenue Eugène-Thomas pour la société Boulangerie bio au levain naturel. Une boulangerie bio est bienvenue dans notre commune, tout comme la Boucherie Stéphane Bis au 25 bis rue Eugène-Thomas concernée par la prochaine délibération. Cela répond à notre demande de diversification des commerces attendue par les Kremlinois depuis de nombreuses années. Cela change des restaurations rapides de moindre qualité sur-représentées dans notre commune. Par ailleurs, la place de la République est squattée par des personnes en état d'ébriété. Cet endroit est devenu un urinoir à ciel ouvert avec, en parallèle, des nuisances sonores quotidiennement. Je souhaite que la majorité municipale prenne des dispositions immédiates pour éradiquer ce fléau. Il faudrait aussi éradiquer les rats qui s'y promènent, ce qui permettra de valoriser les commerces de qualité qui s'implantent. Comme vous le savez, l'environnement est important pour le développement et la longévité des commerces.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire et chers collègues, le rapport de présentation de la délibération fait état de deux projets : celui qui fait l'objet des annexes et un autre dont on ne sait strictement rien. C'est quand même singulier pour éclairer le vote du Conseil municipal. Pourquoi ce projet plutôt que l'autre ?

Il y a exactement 48 heures, j'ai demandé à votre directeur de cabinet que me soit transmis ce deuxième projet. Hier, en fin de matinée, il m'a obligamment dit qu'il accusait réception de ma demande. Depuis, c'est silence radio. Ce n'est pas la première fois. C'est un point sur lequel que je reviendrai tout à l'heure. Je trouve que c'est assez inacceptable. Les conseillers municipaux ont tous des droits, et ceux de l'opposition en particulier, dans l'accès à l'information. Ce refus tacite de nous éclairer sur la décision à prendre est tout à fait inapproprié.

Sur le fond du dossier, oui, c'est en effet une diversité. On ne peut que se réjouir qu'il y ait effectivement rétrocession d'un bail commercial et que l'on ait un projet en bonne et due forme. Je suis quand même un peu perplexe devant le projet qui nous est présenté. D'ailleurs, c'est rappelé dans l'analyse faite par les candidats. On va ouvrir une boulangerie à dix mètres d'une autre. On peut regarder, mais il n'y a pas beaucoup d'endroits en France où on trouve ce genre de configuration quand même. On constate par ailleurs dans les comptes prévisionnels qu'il y a un décollage très rapide pour arriver au bout de trois ans à un chiffre d'affaires de 400 000 €. Or il se trouve que ce chiffre d'affaires est à peu près celui que réalise précisément le concurrent qui se trouve à côté, la boulangerie Opéra. Cela mérite quand même un peu de réflexion. Est-on sûr de pouvoir générer 400 000 € de plus de chiffre d'affaires, c'est-à-dire de doubler le chiffre de la boulangerie sur l'avenue Eugène-Thomas ? Un minimum de prudence doit conduire à considérer cette hypothèse comme étant un peu optimiste.

En fait, le risque est assez grand que, si cette affaire prospère, eh bien, ce soit au détriment des autres. Je ne vois pas ce que l'on aura gagné. À ce stade, il est quand même assez étonnant qu'une étude d'impact pour essayer de mesurer ce risque de cannibalisme n'ait pas été menée et ne soit pas jointe au dossier du Conseil municipal. C'est tout à fait dangereux. J'ajouterai, pour terminer, que les ratios financiers qui résultent du prévisionnel des candidats comportent peut-être sur certaines lignes – je n'entre pas dans les détails – des risques de sous-estimation qui pourraient faire flancher l'ensemble du projet de solvabilité de cette opération, quand on compare ces ratios à ceux de la boulangerie toute proche.

Je trouve quand même que, pour éclairer correctement le Conseil municipal, il serait peut-être bon de nous donner le deuxième projet, de revoir ces points et de remettre ce point à l'ordre du jour du Conseil municipal suivant.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, cela va être redondant parce que c'est quasiment la même intervention. Mais on n'a pas préparé le Conseil municipal ensemble. J'ai fait la même demande à votre directeur de cabinet pour avoir les éléments sur les candidats pour cette rétrocession sur le 30 avenue Eugène-Thomas. Malheureusement, je n'ai toujours pas de réponse. J'avais demandé les critères de sélection et les méthodes de choix. J'ai l'impression que nous délibérons sans avoir toutes les cartes en main.

En résumé, chers collègues, la rétrocession concerne l'installation d'une boulangerie bio au levain naturel. Sur le papier, c'est un beau projet qui peut apporter une vraie valeur ajoutée à notre ville. Nous savons qu'il y a eu plusieurs visites et candidatures. Une seule candidature nous a été présentée. Aucun document n'a été transmis en comparaison de ce projet. Qui était l'autre candidat ? On ne sait pas. Quels critères ont été retenus pour choisir celui-ci ? Y a-t-il eu des entretiens ou une rencontre avec les futurs nouveaux acquéreurs ? Nous n'avons aucune visibilité.

Sur le plan économique, nous avons très peu d'axes financiers tangibles pour cette boulangerie. Je remets aussi en question l'étude de faisabilité. On n'a pas non plus d'analyse sur la zone de chalandise qui peut être problématique. La question est simple. Au Kremlin-Bicêtre, il y a déjà plusieurs boulangeries. Certaines proposent même du pain bio. Comme l'a dit mon collègue, il existe un risque de cannibalisation commerciale. L'offre supplémentaire sera-t-elle viable ? J'ai des doutes à ce sujet. Quel sera l'impact sur les boulangeries existantes à 10 mètres, comme l'a dit mon collègue ? Nous ne le savons pas.

Encore une fois, nous sommes favorables à la diversification du commerce, mais diversifier, ce n'est pas multiplier des commerces similaires sans réflexion sur leur équilibre économique. C'est pourquoi il est regrettable que ce Conseil ne dispose pas de toutes les données chiffrées nécessaires à apprécier réellement la viabilité de ce projet.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, je vais me permettre de nuancer certaines choses et de me concentrer davantage sur le sujet de la diversité commerciale, notamment dans ce quartier, cette zone, qui est la place de la République où il y a eu, encore récemment, des décisions assez fortes et brutales que vous avez prises, monsieur le Maire. J'en parlerai tout à l'heure. Au niveau administratif, comptable et juridique, il y a encore des choses à corriger. La preuve est que vous avez deux groupes d'opposition, madame Gestin, qui vous indiquent qu'il y a des manquements. Sans entrer dans un débat où on va vous pousser à nous dire qu'il fallait venir en commission, je ne débattrai pas encore sur cela. On s'était exprimé sur le sujet des commissions. Je pense que l'on a été très clair. À ce jour, on n'a toujours pas de réponse à notre courrier. On ne viendra plus aux commissions tant qu'on n'a pas de réponse à nos courriers par M. le Maire et sur des engagements que l'on demandait.

Outre cela, je vais me concentrer sur le risque que peut représenter l'inaction de la Ville sur ces commerces actuellement libres et qui ont fait l'objet de préemption. C'est une bonne nouvelle pour notre ville d'accueillir des commerces de qualité et qui manquent sur la ville. Il faut le saluer. Le commerce qui était présent auparavant était un commerce de type fast-food. La ville a l'image d'être une ville du fast-food. Ce type d'action est primordial et nécessaire même si c'est une prise de risque. C'est la liberté commerciale et la liberté d'entreprendre. La Boulangerie bio au levain prend un risque, fait un pari. À eux de faire leurs preuves avec le temps. Je vais m'exprimer aussi sur l'autre délibération qui concerne le commerce en face qui serait a priori une future charcuterie.

Ces arrivées montrent que la diversité commerciale n'est pas un luxe, mais une nécessité. Elles complètent l'ouverture récente d'une librairie dans ce quartier. Cela va dans le sens d'un centre-ville et d'un secteur plus vivants, attractifs et fidèles aux besoins et aux envies de toutes les générations. Cela répond à tout le monde. Je reprends des éléments donnés tout à l'heure. Donner l'envie de rester et de vivre au Kremlin-Bicêtre, cela passe par des commerces de qualité.

Trop de commerces de bouche, huileux, gras, sans équilibre nutritionnel, se sont installés au fil des années. Vous le disiez tout à l'heure, madame Gestin. C'est un travail à long terme. C'est vrai, vous avez raison, mais la majorité et les partis politiques qui composent votre majorité ont eu un temps suffisamment long pour faire leurs preuves. Ils ne l'ont pas fait par le passé et durant les trente années de gestion. Le fast-food n'est pas qu'une question d'image. C'est un enjeu de santé publique pour les enfants et notre jeunesse. On a une responsabilité collective. Il faut accompagner ces commerces par de la fermeté. Sans fermeté, rien ne changera. Cette fermeté doit s'appliquer sans détours face à des pratiques douteuses de certains établissements. Je pense notamment à l'enseigne Master Poulet. Je cite l'enseigne parce qu'elle a fait l'objet d'un article de presse à Châtillon. C'est l'exemple type des enseignes nouvelles qui s'installent en se jouant de toutes règles légales. La presse a relaté ce cas similaire là-bas. La Maire socialiste a pris ses responsabilités et n'a rien laissé passer, allant jusqu'à remettre en cause les conditions d'exploitation et les horaires d'ouverture. Ici, au Kremlin-Bicêtre, en tout cas concernant cette enseigne, avec aussi une gestion avec un Maire socialiste, silence radio, pas d'action, pas de réponse. Je le sais, parce qu'ils continuent de vendre jusqu'à 2 heures du matin, monsieur le Maire. Pas d'action, pas de réponse et de l'inaction.

Je vais vous dire comment je le sais, monsieur le Maire. J'ai été destinataire d'un mail auquel vous n'avez pas répondu. En tout cas, vous avez mis beaucoup de temps à y répondre. C'est un mail de la copropriété située juste au-dessus de ce commerce. Vous avez laissé les habitants seuls face à des problèmes liés à ce commerce. Ces commerces pratiquent des méthodes de voyou – je le dis et je l'assume. Ces méthodes doivent être combattues devant la justice. Il faut enfin avoir le courage politique de dire non au fait accompli. Ils n'ont pas à faire ce qu'ils veulent.

Ils ne viennent pas s'installer sans autorisation. Pour cela, il faut dégager quand même un semblant de réponse. Il faut montrer que vous êtes contre. Il faut le faire savoir aux habitants. Les habitants ne le ressentent pas. La copropriété, en l'occurrence, qui occupe cet immeuble n'a pas ressenti votre opposition à ce projet.

Mais je reconnais tout de même que les pas que vous franchissez dans ce nouveau quartier autour de la place de la République, sur ces deux commerces présentés ce soir et sur la librairie avant cela, sont encourageants. Mais l'accompagnement doit être total. Cela exige une politique d'attractivité pour des commerces diversifiés. On a le même constat. Mais cela exige aussi – notre collègue, Mme Chiboub le disait tout à l'heure – une fermeté sans faille contre les incivilités qui empoisonnent ces quartiers où vous tentez pourtant de redonner vie commerciale. Je vais compléter ce que disait Mme Chiboub. Des bandes, des attroupements, des dégradations, tout cela doit être traité avec une tolérance zéro. Pour cela, il faut redonner vie aussi à la Police municipale. Il faut assumer de la doter de moyens considérables, avec une présence pédestre et nombreuse. On voit bien qu'ils ne sont pas assez. Ils se battent, mais ils ne sont pas assez. C'est une bataille de territoire malheureusement. Dans ces territoires, la présence doit être celle de la Ville, de la Police municipale et des habitants. Certes, vous évoquerez la Police nationale aussi. Cette bataille de territoire ne doit pas être menée et gagnée par ceux qui détériorent l'espace public. Or, aujourd'hui, on le voit – désolé de le dire –, cette bataille, notamment la nuit, est trop souvent gagnée par ceux qui abîment notre ville.

Cette place est aujourd'hui fermée par la rue du Général-Leclerc. C'est une décision que vous avez prise, monsieur le Maire. Cette décision, assez brutale et prise sans concertation, nourrit des incompréhensions et des critiques des Kremlinois. La diversité commerciale, la lutte contre les incivilités, l'aménagement urbain doivent se penser ensemble dans la transparence et avec les habitants. La transformation du Kremlin-Bicêtre passe par une multiplicité d'actions : encourager les bons commerces, comme vous essayez de le faire là, sanctionner les dérives et écouter les habitants. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra tourner la page de la ville du fast-food et bâtir une ville et un centre-ville dignes de ces habitants. Nous voterons pour ces deux délibérations.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Vous avez spoilé ma deuxième délibération. Cela ne me plaît pas du tout. Je plaisante.

Plusieurs choses. J'entends les arguments sur la transmission des dossiers et, en tout cas, de l'autre dossier. Le cabinet vous répondra.

Les critères de sélection étaient indiqués en toute transparence dans les appels à candidatures : 50 % pour la qualité et l'originalité du projet commercial au regard de ce qui existe dans la ville, 25 % pour la viabilité économique et la solidité financière des propositions, 25 % pour la proposition financière. En l'occurrence, il n'y a pas de proposition financière à avoir puisqu'il n'y avait plus de fonds dans ces commerces.

Il y a les réalités comptables, effectivement, monsieur Banbuck. Il y a aussi la volonté de faire avancer les choses tout en tentant, à notre place de puissance publique, de minimiser les risques. Je n'ai pas la même lecture sur la coexistence des deux activités, loin d'être similaires. À mon sens, ce commerce n'a pas la même vocation et n'aura pas forcément le même public. On constate que c'est le cas déjà. Il y avait trois boulangeries dans un périmètre de 30 m², entre La Kremlinoise, celle qui était avant La Vieille Marmite... Effectivement, c'est peut-être un peu plus près. On peut sortir le mètre... Mais cela n'a jamais empêché ces trois commerces de coexister et de cohabiter. Une s'en est allée, mais elle fonctionnait effectivement moins bien. De la même manière, il y a de la restauration rapide tous les quatre mètres. Cela ne les empêche pas les uns les autres de coexister et d'avoir des clients. Pour moi, ce n'est pas forcément un argument. Mais je me trompe peut-être. Monsieur Zinciroglu, vous employez le terme de commerce de qualité que j'ai peut-être aussi employé à mon tour. Je fais attention de ne pas trop l'employer aujourd'hui parce que, finalement, cela signifierait que tout le reste ne représente pas des commerces de qualité. Il s'agit surtout d'essayer de diversifier. Il y a d'autres commerces qui sont d'une grande qualité dans la ville. Il ne s'agit pas de brandir le drapeau de la qualité. Il y en a de nombreux autres.

Dans les propositions qui vous sont faites ce soir et dans le travail que l'on essaie de faire depuis maintenant cinq ans, bientôt six ans, c'est de diversifier le commerce. En effet, il y a ce besoin et cette demande. Je n'ai de cesse d'entendre la même chose que vous.

Par rapport à l'enseigne de poulet que vous évoquez, beaucoup de monde mange du poulet dans cette ville vraisemblablement parce que toutes les enseignes qui ouvrent vendent du poulet. On ne fait pas rien. Vous verrez assez tôt et assez rapidement que des choses sont faites. Néanmoins, j'entends qu'il faudrait peut-être qu'elles soient plus visibles, notamment pour la copropriété. J'entends bien. Mais on ne fait pas rien pour cette enseigne, comme pour une dizaine d'autres d'ailleurs. Vous évoquez cette enseigne mais il y en a quelques autres qui font fi d'un certain nombre de règles. Mais on ne fait pas rien. Je ne suis pas sûre d'avoir répondu à tout.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous avez répondu à peu près à tout, sauf peut-être à cette histoire de place de la République. Madame Chiboub, vous me demandez d'éradiquer. Éradiquer quoi ? L'alcoolisme ? Les humains qui s'alcoolisent ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Les rats.

Jean-François DELAGE, Maire

Non, elle a parlé des gens aussi. Pour les rats, il y a une opération de dératisation en ce moment. Vous avez dit « éradiquer ». Il faut faire attention aux termes que l'on emploie. On est, et je le répète, face à des humains, qui sont certes pénibles et sans aucune éducation – on ne va pas se mentir –, qui de surcroît s'alcoolisent – on ne va pas se mentir non plus –, mais cela reste des bipèdes comme nous, des trucs avec un nez, des yeux, ce que l'on appelle un être humain. On va donc avoir malgré tout un minimum de respect pour ces gens-là. Un jour, il va quand même falloir que l'on se le dise entre nous. Cela reste des êtres humains. Ayons un minimum de respect, même s'ils sont pénibles, même s'ils occupent l'espace public de la manière dont on ne voudrait pas voir qu'ils l'occupent. Pour autant, ils sont là, ils existent et on n'a pas à les « éradiquer ». J'aimerais que l'on remette un peu les choses en place à ce niveau-là.

J'entends qu'ils sont pénibles. On les harcèle. On y fait passer la police très régulièrement, la municipale, la nationale. Parfois, ils sont arrêtés et sont envoyés au commissariat. Certains d'entre vous étaient au CLSPD la semaine dernière. La réponse pénale n'existe pas ou est une mauvaise réponse pénale. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est le procureur de la République. C'est une réalité. Sur ce type de personnes et sur ce type d'incivilités, on a un problème de réponse pénale. Vous avez parlé de lutte de territoire. C'est exactement ça. On essaie, au maximum de nos possibilités, de lutter sur ce territoire. Croyez bien que, chaque jour, on remet le travail en place. J'aimerais juste que l'on emploie quand même des termes appropriés avec la situation. Y a-t-il des explications de vote sur cette délibération ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je constate que cela vous semble tout à fait normal que mes demandes d'information ne soient pas satisfaites. Néanmoins, notre groupe ne méconnaît pas la nécessité de diversifier le commerce. Nonobstant mes propos, nous nous abstiendrons simplement.

Jean-François DELAGE, Maire

Pour information, c'est un marchand de mangas qui souhaitait s'installer à cet endroit. Il a proposé son installation. C'était le seul. Il y a eu aussi quelques fast-foods. Excusez du peu, mais on les a remis à plus tard.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai bien compris. Vous vous abstenez. C'est très bien. Vous avez eu votre explication de vote. Je mets cette délibération aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 26 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCAEBILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRAANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-113. COMMERCE. – RETROCESSION DU BAIL COMMERCIAL SIS 25 BIS, AVENUE EUGENE-THOMAS

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je vous exonère des éléments du rapport de présentation pour aller directement à l'essentiel. À la date de remise des offres, fin juillet 2025, cinq visites de l'établissement ont été organisées. Quatre candidatures ont été reçues par le Service commerce de la Ville.

Le dossier de boucherie, charcuterie, volailler, traiteur, épicerie fine, fromager de M. Le Strat Stéphane présente un projet détaillé et ambitieux. Le projet commercial, à nouveau sérieux et documenté, répond plus que parfaitement à la volonté de diversification de l'offre commerciale à l'échelle communale. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver la rétrocession du fonds de commerce situé 25 bis avenue Eugène-Thomas. Pour celles et ceux qui nous regardent peut-être encore, il s'agit de l'ancien local Moto-Scoot. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la rétrocession de ce fonds de commerce à la boucherie, charcuterie, volailler, traiteur, épicerie fine et fromager, M. Le Strat Stéphane, dont les éléments essentiels du dossier figurent en annexe.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération concerne l'installation de la boucherie-charcuterie, portée, comme l'a dit Mme Gestin, par M. Stéphane Le Strat. Ici, le besoin est clair. Notre ville manquait cruellement d'une boucherie-charcuterie – comme d'autres ici, j'ai entendu ici dire « boucherie traditionnelle » – qui puisse compléter l'offre existante. C'est un vrai sujet du quotidien pour les habitants.

Sur le plan économique, nous avons cette fois-ci un dossier beaucoup plus complet. Le prévisionnel présente un projet ambitieux avec un chiffre d'affaires de 800 000 € pour la première année, avec une marge brute de plus de 40 %, des investissements de travaux de 100 000 €, un résultat net de 70 000 € par an, une capacité d'autofinancement correcte. Contrairement à l'autre projet que l'on nous a présenté tout à l'heure sur la Boulangerie bio, cela permet d'assurer le remboursement des emprunts dès la première année, ce qui est totalement ambitieux. Le seuil de rentabilité est calculé autour de 590 000 €, ce qui laisse une marge de manœuvre assez conséquente, à condition que la clientèle soit bien au rendez-vous. Je pense qu'elle sera au rendez-vous car il y a vraiment un manque d'une boucherie-charcuterie, après la fermeture de la boucherie du Cotentin en haut de la ville.

Un point de vigilance cependant porte sur le Kbis de la société mère existante qui fait apparaître un avertissement sur les fonds propres insuffisants en 2022. Je ne sais pas si vous l'avez noté. Cela ne remet pas du tout en cause la validité du projet, mais cela appelle quand même à une certaine prudence sur la solidité financière de ce porteur. Je ne sais pas si, dans votre commission, vous avez pointé cet élément important pour moi.

Comme pour toutes les autres délibérations, nous n'avons malheureusement pas eu les autres projets à comparer avec celui-ci qui est excellent selon moi et qui a tout à fait sa place avenue Eugène-Thomas.

En résumé, ce projet répond à un véritable besoin et repose sur des chiffres solides. Il est simplement regrettable que l'on n'ait pas pu avoir les autres dossiers.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Pour rappel, le critère vraiment majeur dans le choix des projets, pour 50 %, est la qualité et l'originalité du projet commercial. Vous entendez comme moi ce que disent les Kremlinois par rapport aux commerces qu'ils ont envie de voir dans la ville. En effet, il n'y avait pas photo, quoi qu'il y ait eu en face. Je ne vais pas vous dire les autres projets maintenant. Nous vous les communiquerons éventuellement. Je n'ai aucun problème pour que l'on vous communique les autres projets. En face, il y avait un serrurier, de la réparation automobile et le marchand de mangas qui a très envie de s'installer sur la ville et qui essaie donc sur tous les locaux.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'entends bien que c'est important de voir s'ouvrir de nouveaux commerces en ville. C'est vrai que l'on a besoin de voir des choses qui sont attendues par les Kremlinois. J'ai cru comprendre que ce que veulent dire mes collègues, c'est que, s'il y a des projets qui sont retenus et d'autres qui ne sont pas retenus, les projets qui n'ont pas été retenus pourraient peut-être servir à d'autres endroits. C'est pour ça qu'il est important qu'on nous les transmette aussi. Cela nous permet aussi de voir aussi s'il n'y a pas moyen de participer en accompagnant ces dossiers ailleurs sur la ville, surtout à des endroits qui sont vides et que l'on n'utilise pas puisque nous avons fait de la préemption un peu partout.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est entendu.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur Chappellier, j'entends tout à fait ce que vous dites. C'est tout à fait intéressant. Vous n'ignorez pas que ce n'est pas moi qui vais chercher les prospects toute seule. Un service à la Ville a en charge ces aspects de dynamique commerciale. S'agissant des autres projets, lorsqu'ils nous semblent pouvoir donner une autre dynamique à certains endroits, soit nous essayons de les accompagner pour recentrer sur d'autres locaux dont la Ville dispose, mais ils ne sont guère nombreux ; soit nous les mettons en relation avec d'autres commercialisateurs. Ce travail est fait par le Service. C'est juste pour vous rassurer.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je réponds seulement que les élus de l'opposition travaillent aussi. Ils ne sont pas inutiles.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCAEBILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRENCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-114. SANTE. – CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGE DE COORDINATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

Jean-François DELAGE, Maire

Face aux inégalités territoriales de santé, aux problématiques locales d'accès aux soins, à la précarité et à la montée des enjeux liés à la santé, la santé mentale et à l'environnement, la Ville du Kremlin-Bicêtre a développé, depuis plusieurs années, une politique locale de santé publique cohérente, coordonnée et adaptée aux besoins de sa population. Dans ce cadre, la Ville s'est engagée dans l'élaboration d'un Contrat local de santé en partenariat avec l'Agence régionale de santé et en collaboration avec des acteurs institutionnels et locaux. Le Contrat local de santé a pour objectifs d'améliorer l'état de santé des habitants, de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, de renforcer la coordination des actions locales de santé, de promouvoir une démarche transversale et participative autour des enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux.

L'élaboration de ce contrat nécessite une ingénierie territoriale dédiée tant pour le pilotage du diagnostic local de santé que pour l'animation du partenariat et la coordination des actions mises en œuvre. C'est pourquoi la Ville compte parmi ses effectifs un chargé de projet, ou coordinateur, dédié à la création et au développement du Contrat local de santé. En 2025, le partenariat avec l'Agence régionale de santé via le Fonds d'intervention régionale (FIR) ouvre droit, dans le cadre de la convention, à un financement partiel du poste de coordination du CLS à hauteur de 22 000 € pour l'exercice en cours. Pour cela, la Ville s'engage à garantir dans ses effectifs un poste de chargé de projet ou coordinateur CLS dont la quotité de travail à 100 % est dédiée aux missions de coordination du CLS et de réaliser l'évaluation du dispositif au cours du premier semestre 2026. La convention s'inscrit dans une période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCAEBILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRENCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-115. COHESION SOCIALE. – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE L'ASSURANCE MALADIE A LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE AU TITRE DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION, D'EDUCATION ET D'INFORMATION SANITAIRE (FNPEIS) POUR SON PLAN COMMUNAL POUR L'ALIMENTATION

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, dans le cadre de la politique de transition alimentaire et d'accès à une alimentation saine pour tous, la Ville du Kremlin-Bicêtre développe depuis avril 2025 un Plan communal pour l'alimentation qui permet d'accompagner 20 ménages kremlinois dans la sensibilisation et l'apprentissage d'une alimentation saine et durable. Ce projet s'inscrit dans une volonté d'agir à la fois sur les déterminants de santé, la lutte contre la précarité alimentaire et l'éducation à une alimentation durable autour de la sensibilisation et de l'apprentissage d'une alimentation saine, durable et accessible. Elle s'inscrit pleinement dans les priorités de santé publique de lutte contre la précarité alimentaire et d'éducation à de nouveaux comportements alimentaires favorables à la santé et à l'environnement.

Afin de soutenir ce programme, la Ville a répondu à un appel à projets lancé par l'Assurance Maladie dans le cadre du Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire créé en 1988. Ce fonds permet à l'Assurance Maladie de financer des actions de prévention, d'éducation et d'information dans le domaine de la santé publique, en particulier liées au comportement favorable à la santé. À l'issue de l'instruction du dossier, l'Assurance Maladie a accordé une subvention d'un montant de 7 000 € à la commune au titre de ce fonds pour la mise en œuvre du Plan communal pour l'alimentation.

Cette subvention contribuera notamment au financement du panier alimentaire distribué aux bénéficiaires du projet dans le cadre d'un partenariat avec une AMAP, renforçant ainsi l'accès à une alimentation de qualité. Si vous avez des questions ou des remarques, je suis à votre écoute.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de l'Assurance Maladie à la Ville pour la mise en œuvre du Plan communal pour l'alimentation. Quels sont les critères de sélection de ces 20 familles bénéficiaires de l'accompagnement et des paniers alimentaires ? Je voulais connaître les critères de sélection.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

On a lancé un appel à projets. S'agissant des critères, on a fait le choix de prendre dix familles CSP+ et CSP- pour travailler sur la mixité. On a fait un tirage au sort. D'ailleurs, je vous avais présenté le projet. Pour ces familles, on a pris en compte la question de leur quotient familial (entre 1 et 4, entre 5 et 7, entre 8 et 9, entre 10 et 13).

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Le sens de ma question était de savoir s'il y avait aussi des personnes qui peuvent avoir des affections de longue durée, par exemple. Ont-elles des problématiques de santé ou non ?

Jean-François DELAGE, Maire

Je rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation. C'est pour cette raison que le nombre est limité à 20 familles ou 20 participants. Les critères consistent à avoir un maximum de mixité, sociale ou autre. Il s'agit de regarder notamment le quotient familial. Ce sont des gens qui veulent apprendre à cuisiner, à acheter de la nourriture saine, à la transformer, etc. Cette expérimentation est faite sur un panel de la population kremlinoise le plus vaste possible.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Vous voulez savoir si les bénéficiaires sont confrontés à des allergies diverses et variées, si j'ai bien compris votre question.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Non. Ce n'est pas ça. Cela peut être des personnes qui ont peut-être des risques d'affections de longue durée, comme le diabète. C'était le sens de ma question.

Jean-François DELAGE, Maire

Cela ne rentre pas dans les critères.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Ce que vous dites est intéressant. Nous avons expérimenté. Nous ferons le bilan. Je prends en compte ce que vous dites. Du fait qu'il y a la question de la santé, ce que vous dites est très pertinent.

Jean-François DELAGE, Maire

Sur les 80 ou 100 personnes qui se sont présentées, on devait en choisir 20. L'idée, c'était de prendre un panel représentatif, si on peut dire, de la population kremlinoise. Si cela fonctionne et si on est en mesure de continuer, on pourra mettre des critères et élargir le dispositif.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

J'ai peu pris la parole. Je voudrais quand même préciser un certain nombre de choses à l'attention de tout le monde. Il y a, j'ai envie de dire, plus qu'un préalable qui, normalement, protège les citoyens de ce que l'on appelle le secret médical. Nous n'avons pas et nous n'aurons pas le droit de pouvoir classer des Kremlinois ou des Kremlinoises en fonction de leur pathologie. Ce serait exclure un certain nombre de personnes qui ne souhaiteraient pas en parler. Si on commence à demander aux gens s'ils sont suivis en santé mentale, je pense qu'ils ne le diront pas. J'attire l'attention sur le fait que mener une enquête sur des critères médicaux demande une autorisation, car on ne peut pas pénétrer dans le domaine médical de façon indiscrète par rapport à chaque personne. Le secret professionnel ne vise pas à protéger les médecins, mais à protéger les patients. Le secret professionnel n'appartient pas au médecin, mais au patient. Il peut le dire s'il le veut. Par contre, on ne peut pas dire que l'on va faire une tranche avec des diabétiques, une tranche avec des hypertendus, etc.

C'est important. Il y a souvent des dérives autour de ce concept avec, parfois, des questionnaires qui peuvent être intrusifs dans certaines études.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Le sens de ma question était en fait de faire de la santé prévention.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est le sens du dispositif.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Un des critères est aussi les habitudes alimentaires pour que les personnes soient motivées. En effet, on a remarqué dans les ateliers qu'il y a aussi un rapport au temps : prendre le temps de cuisiner et d'être motivé. On a remarqué que les gens redécouvriraient comment cuisiner les fruits et légumes de saison. C'est intéressant. On vous fera un retour. Nous aurons bientôt finalisé l'expérimentation.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCAEBILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRENCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-116. ASSOCIATIONS. – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS D'ASSOCIATIONS LOCALES

Fatoumata THIAM, Maire-Adjointe chargée de la vie associative, des loisirs, du numérique et du Conseil de quartier Martinets/Le Plateau (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Au Kremlin-Bicêtre, près de 350 associations vivent l'engagement bénévole au quotidien en proposant des projets à destination des Kremlinois et Kremlinoises. C'est pour les encourager et renforcer le lien entre les habitants et les associations que la Ville n'a cessé d'augmenter les subventions aux associations, malgré les réalités budgétaires, passant de 27 000 à 33 000 € en cinq ans. Les projets déposés dans le cadre de la deuxième session d'appel à projets sont votés au Conseil municipal de septembre 2025. À titre indicatif, les associations subventionnées s'engagent à faire un bilan détaillé du projet afin de s'assurer que la somme versée soit bien utilisée pour le projet auquel elle est destinée. Le montant dédié au financement des associations s'élève cette année encore à 33 000 €. Après examen des dossiers, voici une présentation des projets retenus pour la deuxième session 2025 :

- Association ADASE : le projet « Halloween dans tous ses états » est accessible dès trois ans (goûter convivial, projection de films, bal festif, concours de costumes). Ce projet se déroulera sur le haut du Kremlin-Bicêtre. Subvention : 500 €.
- Association de lutte contre l'excision (ALCEPC) : le projet s'intègre aux campagnes internationales de lutte contre les violences faites aux femmes (débat-conférence qui se déroulera à la MCVA avec des intervenants professionnels, juristes, militants associatifs et un restaurant solidaire en soutien des activités de l'association). Subvention : 500 €.
- Compagnie La Réchappe : le projet s'inscrit dans la continuité d'une initiative au début du printemps dernier incluant les adhérents du Club Lacroix. Le projet de créer une émission webradio s'inscrit aussi dans le Festival de l'écologie (édition 2026). Subvention : 1 000 €.
- Association KB API : l'association a organisé un bal de fin d'année (soirée Festival de Cannes). C'est une demande récurrente des élèves et des familles pour marquer la fin du cycle collégien. Subvention : 500 €.
- Association KB Évolution : le projet « KB Nation Cup » (5^e édition) est un tournoi de football rassemblant 20 équipes de 11 à 12 joueurs, représentant un pays. Le projet a pour but de réunir la jeunesse kremlinoise. La particularité de cette nouvelle édition est l'inclusion d'une équipe vétéran, entre 35 et 40 ans, pour favoriser la mixité intergénérationnelle. Subvention : 3 000 €.
- La Grange aux Queux : le projet s'organise avec l'installation de bâches pour les Journées du patrimoine, issues de la série Mémoire en images illustrant trois temps de l'horloge Géo. Subvention : 650 €.
- La Maison Cannelle : « Éclat de soi », atelier socio-esthétique. Subvention : 700 €.
- Le Hameau : bicentenaire du hameau du Kremlin-Bicêtre, une plongée dans l'histoire de la ville. Subvention : 650 €.
- Compagnie Les Oiseaux de nuit : projet d'atelier d'expression théâtrale en lien avec la Maison des femmes de l'hôpital Bicêtre. Subvention : 1 000 €.
- Les Souffleurs de braise : projet Jukebox animé version spéciale, chansons de dessins animés de Disney. Subvention : 1 000 €.

– CEAPM (Comité d'entente des associations patriotiques mémorielles, nouvelle appellation de l'UFAC) : atelier intergénérationnel sur la mémoire, présentation au Forum des associations et dans les écoles de la ville. Subvention : 1 000 €.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, il est effectivement tout à fait important d'avoir un tissu associatif vivant dans notre ville afin de favoriser le lien social, comme cela a été souligné. Tout comme je l'évoquais tout à l'heure, on peut considérer que tout ne peut pas être l'œuvre du marché. On n'est pas dans un monde où tout s'achète et tout se vend. L'engagement associatif au service de nos citoyens doit être évidemment encouragé.

Cela suppose un minimum de cadre. Ce cadre, c'est de pouvoir vérifier, en tant que collectivité, que la subvention qui est accordée dans tel ou tel projet soutient bien un projet d'intérêt général. Dans tout ce qui a été évoqué là, on peut certainement répondre positivement.

Mais on peut aussi vérifier qu'il y a égalité de traitement entre l'ensemble des forces vives de la ville. À cet égard, Mme Thiam évoquait des projets retenus. En fait, on ne nous dit rien des projets qui n'auraient pas été retenus. Ce serait bien de nous indiquer ce qu'il en est.

Par ailleurs, toute demande répond à cette exigence de transparence qui favorise ensuite le contrôle et le bilan qui a été évoqué et qui est tout à fait obligatoire. Quand on dit que les associations s'engagent à faire un bilan, en fait, c'est d'abord une obligation pour elles qui est posée par l'article L 1611-4 du CGCT. D'ailleurs, si le bilan n'est pas fait, la collectivité a l'obligation d'aller chercher les informations. C'est justice puisque nous parlons ici d'argent public.

S'agissant du dossier de demande, il n'y a pas de texte vraiment légal qui impose une forme. Mais il y a une référence nationale. C'est le Cerfa 12156-06 où on trouve l'obligation d'indiquer un certain nombre d'informations, dont des données financières sur l'association et sur le projet.

À cet égard, j'ai demandé à disposer des prébilans prévisionnels pour chacune des propositions. J'ai demandé cela le 18 septembre. Le directeur de cabinet m'a adressé poliment un accusé de réception le lendemain. C'était vendredi. Ne voyant rien venir, le lundi, j'ai demandé à avoir les réponses pour mardi soir.

Et là, quelle surprise ! C'est une fin de non-recevoir. On me dit que j'ai tous les éléments dans les délibérations. Je vous interroge. Par exemple, il ne paraît pas incongru de savoir si la subvention qui est demandée pour tel ou tel projet couvre 10 ou 100 % des dépenses. Pour se prononcer valablement, les conseillers municipaux sont légitimes à demander ce type d'information. Et là, c'est une fin de non-recevoir. J'ai évidemment protesté contre cette manière de faire. Monsieur le Maire, je vous ai même mis en copie, mais tout cela n'a rien donné.

Je voudrais quand même vous rappeler un certain nombre de choses. L'article L 2121-13 du CGCT dispose que tout membre du Conseil municipal a le droit, dans le cadre de l'exercice de son mandat, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. On est en plein dedans. On ne peut pas dire que l'on n'est pas légitime à demander de l'information. C'est un droit individuel, je le précise, mais aussi permanent et sans distinction entre majorité et opposition. Or là, il y a une vraie différence. Dans la majorité, il y a la Maire-Adjointe qui a l'information que je demande. Pourquoi ne l'aurions-nous pas ? Tout ceci est parfaitement codifié et protégé. Je ne vais pas faire un état détaillé de la jurisprudence aujourd'hui. C'est aussi protégé par l'accès aux documents administratifs par la CADA. On nous dit bien ici ou là que les pièces annexes nécessaires à l'appréciation des conseillers sont à fournir au Conseil municipal (décision de la Cour d'administrative d'appel de Lyon de 2013).

Comme je l'évoquais pour une délibération précédente, on est en pleine récidive. Lors du précédent Conseil municipal de juin, j'avais fait des demandes restées sans réponse. Je vous ai interpellé, monsieur le Maire, en fin de Conseil. Le PV que l'on a voté tout à l'heure en fait foi. Je vous demandais pourquoi je n'ai pas eu satisfaction. Vous vous êtes défendu en disant : « On a eu des urgences, on n'a pas eu le temps. Mais, ne vous inquiétez pas, dans quelques jours, ce sera rentré dans l'ordre. » C'était en juin. Il y a trois mois. Il n'y a toujours rien.

Comme, par ailleurs, vous avez l'obligation, monsieur le Maire, de tenir à notre disposition, lors des Conseils municipaux, les dossiers complets justifiant les délibérations que vous soumettez au vote, je vous demande une suspension de séance de telle sorte que vous puissiez mettre à notre disposition l'ensemble des dossiers relatifs à cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est suspendue.

De 0 heure 26 à 0 heure 45 : suspension de séance.

0 heure 45 : départ de M. HASSIN.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise.

On vous a distribué sur table les budgets prévisionnels de chaque association. Cela nous a permis de constater qu'il y avait une erreur dans la délibération. À la page 4 (les pages ne sont pas numérotées) de la délibération, le total n'est pas de 12 000 €, mais de 11 500 €.

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération.S)

Monsieur le Maire, chers collègues, nous examinons ce soir cette délibération relative aux subventions qui seront attribuées dans le cadre de la deuxième session des appels à projets pour 2025. Il est utile de rappeler que cette délibération est l'illustration concrète de notre soutien au tissu associatif. C'est dit dans la délibération. Il y a plusieurs centaines d'associations dans notre commune. Le monde associatif constitue évidemment un maillon absolument essentiel de notre vie locale. C'est la raison pour laquelle nous avons renforcé le soutien à ce tissu local associatif en augmentant les subventions dans un contexte, il faut le rappeler, particulièrement difficile et contraint pour toutes les collectivités. C'est un soutien nécessaire, car il est inutile de rappeler le rôle du monde associatif en tant que lieu de citoyenneté, d'apprentissage ou encore de solidarité. Je l'évoquais tout à l'heure dans le cadre des relations entretenues, par exemple, par le Centre social avec certaines associations.

Malgré tout, dans ce contexte, malgré les efforts que nous faisons, on ne peut pas ignorer la fragilisation de ce monde associatif, d'abord par la réduction progressive des moyens des collectivités locales qui sont contraintes par des politiques nationales d'austérité et, ensuite, par des réformes qui pèsent directement sur la vitalité du monde associatif. Je pense particulièrement au recul de l'âge de départ à la retraite qui retarde l'arrivée de nombreux bénévoles potentiels dans ces associations. Dans ce contexte, il me semble important que notre Ville réaffirme son soutien au monde associatif en votant ces subventions. Nous ne faisons pas seulement le choix d'accompagner des projets précis, que nous avons détaillés, mais nous affirmons que Le Kremlin-Bicêtre croit en ses associations et aux bénévoles qui les font vivre.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, dans un souci d'efficience du déroulement de notre assemblée ce soir, si vous vous décidez à faire une présentation groupée des dix délibérations qui suivent celle-ci, mon groupe ne s'y opposerait pas.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous plantez des jalons pour la suite. C'est bien. Merci.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Sur cette délibération, monsieur le Maire, je m'étonne que ce tableau n'ait pas pu être transmis au moment où il était demandé. J'ai quand même un petit problème. Un intitulé de colonne me laisse perplexe : « réponse du Comité politique ». On est au Kremlin, d'accord, mais quand même...

Jean-François DELAGE, Maire

En effet, je n'aurais pas appelé cela ainsi moi non plus. Le « Comité politique » correspond aux services avec l'élu en charge. Mais il est vrai que le terme fleure bon les années cinquante.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Il a un côté vintage. J'ai quand même un souci. Je constate que, dans les projets qui nous sont soumis, certains sont déjà passés. C'est un peu ennuyeux. Nous sommes amenés à nous prononcer pour subventionner, mais, en fait, nous servons de chambre d'enregistrement.

Il y a le cas particulier du Hameau. Comme vous, j'ai vu sur les réseaux sociaux que l'événement prévu pour le week-end dernier n'a pas eu lieu. Ils ont décidé de le reporter. Je me pose des questions. Je ne dis pas qu'il ne faudra pas revenir plus tard, mais je ne comprends pas bien pourquoi on maintient cette subvention pour un événement dont on ne sait pas s'il va avoir lieu.

D'une manière générale, avec une vision forcément rapide dans le laps de temps qui m'a été laissé pour jeter un coup d'œil à ces tableaux, on peut quand même constater que les pourcentages de subventionnement sont extrêmement variables entre les différents projets d'associations. Tout ceci mériterait de plus amples explications.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ?

Fatoumata THIAM, Maire-Adjointe chargée de la vie associative, des loisirs, du numérique et du Conseil de quartier Martinets/Le Plateau (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Certains projets ont été réalisés ou commencés. Nous en sommes désolés. Habituellement, cette délibération est votée en juin. Les associations ont monté leurs projets en fin 2024 et début 2025 dans l'optique d'une délibération en juin. Il nous aurait semblé injuste qu'elles pâtissent de ce bouleversement d'agenda. Nous avons donc exceptionnellement choisi d'être plus souples sur ce critère. Je suis certaine que vous le comprendrez, tout comme je comprends votre questionnement légitime.

Pour les projets qui ne sont pas retenus, on demande aux associations de les retravailler pour les représenter à la prochaine session.

Jean-François DELAGE, Maire

Je ne vais pas revenir sur ce que disait M. Édet et sur ce que vous avez dit vous-même d'ailleurs, monsieur Banbuck, sur les associations, le lien social, etc. Il est effectivement important de pouvoir continuer à les aider et, quand elles ont des projets précis, à participer à ce financement de projets. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je prends acte des explications que je trouve imparfaites. Les dossiers qui devraient être tenus à disposition des conseillers municipaux ne sont pas seulement constitués de ces tableaux. C'est un début. C'est mieux que rien, mais c'est insuffisant. Nous soutenons les associations, mais, compte tenu des conditions dans lesquelles cette délibération a été présentée et les explications que l'on juge insuffisantes, nous avons décidé de ne pas prendre part au vote.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCAEBILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRENCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIR oglu)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-117. ADMINISTRATION GENERALE. – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

N° 2025-118. ADMINISTRATION GENERALE. – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES JEUNESSE

N° 2025-119. ADMINISTRATION GENERALE. – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AUDITORIUM LOUNES-MATOUB

N° 2025-120. ADMINISTRATION GENERALE. – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE (SIJ) ET DE L'ESPACE PUBLIC NUMERIQUE (EPN)

N° 2025-121. ADMINISTRATION GENERALE. – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE SENIORS ET DU CLUB ANTOINE-LACROIX

N° 2025-122. ADMINISTRATION GENERALE. – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE SOCIAL GERMAINE-TILLION

N° 2025-123. ADMINISTRATION GENERALE. – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DE LA CITOYENNETE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE (MCVA)

N° 2025-124. ADMINISTRATION GENERALE. – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE ANDRE-MAIGNE

N° 2025-125. ADMINISTRATION GENERALE. – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE CARNOT

N° 2025-126. ADMINISTRATION GENERALE. – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE BUISSON

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous propose une présentation groupée des délibérations n° 2025-117 à 2025-126. Si tout le monde en est d'accord, nous pourrons faire un vote groupé. Si vous préférez vous déporter sur l'un ou l'autre des règlements intérieurs, nous pourrons faire un vote par délibération. Tout le monde est-il d'accord pour un vote groupé ?

Résultat du vote (vote groupé)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCAEBILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRENCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIR oglu, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR,)

Jean-François DELAGE, Maire

Nous pouvons donc faire un vote groupé.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Cela veut dire que nous ferons un vote qui vaudra autant de votes.

Jean-François DELAGE, Maire

Le vote vaudra pour l'ensemble des délibérations n° 2025-117 à 2025-126.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Ces règlements intérieurs sont votés chaque année par le Conseil municipal. Il n'y a pas de surprise. Ils concernent les dix locaux suivants : équipements sportifs, structures jeunesse, auditorium Lounès-Matoub, Structure information jeunesse (SIJ) et Espace public numérique (EPN), Service senior et Club Lacroix, Centre social Germaine-Tillion, MCVA, Espace André-Maigné, Salle Carnot, Salle Buisson.

Cinq règlements ont été modifiés pour préserver la qualité de l'accueil et ont fait l'objet d'un envoi complémentaire. Notre préoccupation est d'adapter la réglementation à l'évolution des comportements actuels qui tendent à nuire à la fréquentation des locaux mis à disposition des usagers. En particulier, il est introduit les obligations suivantes pour préserver la qualité de l'accueil :

- respect des autres usagers et des membres du personnel,
- ne pas utiliser d'accessoires sportifs ou ludiques (roller, skate, vélo),
- ne pas fumer ou vapoter,
- ne pas introduire, vendre ou consommer toute boisson alcoolisée ou substance illicite,
- ne pas dégrader les locaux, matériels, mobiliers mis à disposition,
- ne pas troubler la tranquillité des usagers par une tenue ou un comportement inappropriés,
- se conformer aux consignes du personnel.

Ces petites modifications ayant été apportées, je vous propose d'approuver ces règlements intérieurs et d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire et à les faire afficher dans les locaux respectifs.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vois dans le public des gens qui tiennent à l'idée de ne pas pouvoir utiliser de produits illicites. Je commence à m'inquiéter... Y a-t-il des interventions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je n'interviens pas par rapport au règlement lui-même, mais, s'agissant du règlement des équipements sportifs, il est évoqué l'Office des sports. L'Office des sports a touché une subvention de 2 000 € en 2024 quand on regarde le compte administratif. Je voudrais connaître le bilan de cet Office. Je ne vous demande pas la réponse ce soir, monsieur le Maire, puisque c'est un peu hors sujet. Vous notez cette question et vous me répondrez, comme à votre habitude, très rapidement. Je vous en remercie.

Jean-François DELAGE, Maire

Promis. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix l'ensemble des délibérations.

Résultat du vote (délibérations n° 2025-117 à 2025-126)

Votants : 35

Pour : 30 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCAEBILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRENCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU)

Jean-François DELAGE, Maire

Toutes les délibérations sont adoptées. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-127. AMENAGEMENT. – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES 2024 DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE GRAND ORLY-SEINE-BIEVRE

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je vais être assez bref. La SPL a été créée en juin 2024. Le rapport porte sur l'année 2024. Il n'y a donc pas une année complète pour les bilans de cette société. Malgré tout, il a été fourni un rapport complet sur les différents articles.

Je rappelle l'historique de cette société. Il s'agit de l'émanation de quatre communes qui se sont regroupées et de l'EPT, soit cinq actionnaires qui, le 13 juin 2024, ont créé cette société. Au 3^e trimestre 2024, trois nouvelles communes ont rejoint cette société (Cachan, Gentilly et Le Kremlin-Bicêtre).

S'agissant de l'objet social de cette société, née en 2024 et qui va travailler sur le territoire du Kremlin-Bicêtre, elle est spécialisée dans les secteurs de l'aménagement, de la construction, de la gestion de services (ouvrages ou équipements publics ou privés).

S'agissant des actionnaires, nous avons voté la prise de possession de 92 actions pour Le Kremlin-Bicêtre. La Ville détient donc 4,09 % du capital.

En termes de gouvernance, c'est donc votre serviteur, Frédéric Raymond, qui représente la Ville du Kremlin-Bicêtre. Pour la Ville, il y a aussi le directeur des Services techniques, M. Fabien Berroir. Je suis le seul représentant à l'Assemblée générale des actionnaires pour le compte de la Ville du Kremlin-Bicêtre.

En termes d'activité, la SPL s'est engagée sur cinq contrats aujourd'hui. Trois mandats ont été engagés par les villes de Chevilly-Larue, Arcueil et Gentilly et deux à Villejuif. Le total de ce chiffre d'affaires en 2024 est de 268 703 €. Concernant la présentation des comptes annuels, le chiffre d'affaires est de 27 493 €, c'est-à-dire ce qui a été facturé aux différents partenaires en 2024. Les dépenses s'élèvent à 12 903 €, cumulées à 14 101 € représentant les frais de personnel. Je serai assez bref. Tout le reste n'est pas rempli : pas de contrats à signer avec la SPL et pas d'évolution de l'actionnariat. Ce rapport annuel vous a été remis. On doit en prendre acte.

Jean-François DELAGE, Maire

Non. Il faut l'approuver. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRAANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-128. LOGEMENT. – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU DISPOSITIF SCIAPP sis 35, RUE JOHN-FITZGERALD-KENNEDY

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Il s'agit d'un projet d'habitat participatif. Les familles ont été étroitement associées à la co-construction de ce projet d'habitat. Le montage réintègre l'accession à prix maîtrisé et le processus d'accession progressive à la propriété. Une convention a été signée en 2019 entre la Ville, le groupe Arcade et le CAHP d'Île-de-France. On s'était engagé sur une subvention de 40 000 €. Aujourd'hui, après de longues péripéties juridiques, cette opération peut être financée par les autres partenaires, en particulier, la Caisse des dépôts. Notre participation de 40 000 € représente 2,4 % du prix de revient global des 7 logements destinés à cette opération. Les autres partenaires sont l'ANRU pour 16 % du total (272 541 €) et la Fondation Abbé Pierre pour 3,77 % (62 825 €). Le prix total est de 1 666 538 €. On nous demande évidemment le versement de cette subvention de 40 000 €, comme nous nous y étions engagés.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, je suis désolé, monsieur Raymond, mais je ne comprends pas l'objet de cette subvention. Vous donnez des éléments d'information complémentaire qui ne sont pas dans le rapport. Finalement, qui va recevoir cette subvention de 40 000 € ? C'est pour faire quoi ? Le rapport de présentation est lacunaire. Il ne s'agit pas d'être contre l'opération qui a été initiée, comme vous l'avez rappelé, dans le mandat précédent. Je n'ai pas de problème avec cet habitat. Mais je ne comprends pas pourquoi cela vient maintenant. En plus, les occupants ont déjà pris possession de leur logement il y a plusieurs mois. Pourquoi cela vient-il comme ça ? Il faut vous expliquer. Franchement, c'est incompréhensible.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

La réponse que je peux apporter, c'est que vous avez lancé cette opération. Sur l'ensemble de cet immeuble, sept logements étaient réservés pour une opération expérimentale. Ces sept logements étaient très particuliers. Le montage était très particulier. C'est une opération expérimentale. On a eu du mal à terminer cette opération sur un plan juridique. Les occupants, qui sont propriétaires, sont arrivés il y a plus d'un an sur place. On arrive à résoudre aujourd'hui le problème juridique, ce qui permet de déclencher le mode de financement. La société qui portait cette opération, Arcade, voudrait bien, par le biais de cette SCI qui a été montée, être remboursée. Aujourd'hui, on apporte les 40 000 €, mais les autres partenaires font la même chose de leur côté par rapport aux montants que je vous ai indiqués. N'oubliez pas que ce n'est qu'une partie de l'opération. Vous avez vous-même voulu que cette opération soit expérimentale. On en a subi les conséquences parce qu'il n'y avait pas de structure juridique spécifique à ce type de montage. On y est arrivé. Un cabinet d'avocats a travaillé pendant près de deux ans pour aboutir aujourd'hui à cette signature de financement auprès de la Caisse des dépôts.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est le montage juridique de la SCIAPP qui a été compliqué et long.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Pourquoi cela n'a-t-il pas été clairement indiqué dans le rapport ? Ce n'était pas compliqué à écrire.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCAEBILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRAANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

On pourrait appliquer aux garanties d'emprunt qui suivent le même traitement qu'aux règlements intérieurs.

Jean-François DELAGE, Maire

Si vous le souhaitez, cela ne me pose aucun problème. Nous faisons donc une présentation groupée des délibérations n° 2025-129 à 2025-133.

N° 2025-129. HABITAT-FINANCES. – GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 114 548 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR 1001 VIES HABITAT
N° 2025-130. HABITAT-FINANCES. – GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 2 162 897 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR 1001 VIES HABITAT OPH VAL-DE-MARNE
N° 2025-131. HABITAT-FINANCES. – GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 6 497 449 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR 1001 VIES HABITAT
N° 2025-132. HABITAT-FINANCES. – GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 13 388 898 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR SEQENS, SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE
N° 2025-133 HABITAT-FINANCES. – GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 380 415,53 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR L'ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE D'HABITAT ET HUMANISME

Corinne BOCAEBILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Pour rester avec le même bailleur, 1001 Vies Habitat, je vous propose d'examiner les délibérations n° 2025-129, 2025-130 et 2025-131. Ces trois délibérations portent sur des opérations qui se situent aux 16 et 16 bis boulevard Chastenet-de-Géry au Kremlin-Bicêtre. Pour le financement de cette opération, 1001 Vies a contracté des emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour les affectations suivantes : PAM, CPLS, PLAI foncier, PLS, PLSDD, PLS foncier, PLUS, PLUS foncier, PTP.

Pour la délibération n° 2025-129, il s'agit d'un montant de 114 548 € et d'une garantie d'emprunt pour le financement de cette opération. L'emprunt est contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations par 1001 Vies.

Pour la délibération n° 2025-131, il s'agit d'une acquisition-amélioration de 24 logements avec, en contrepartie, sept logements au profit de la Ville pour l'ensemble de l'opération acquisition-amélioration de la Résidence Quartier du Fort. Le montant est de 6 497 449 €.

Pour la délibération n° 2025-130, il s'agit encore de 1001 Vies pour une opération aux 16 et 16 bis boulevard Chastenet-de-Géry au Kremlin-Bicêtre. Il s'agit d'un prêt de transfert de patrimoine d'un montant de 2 162 897 €.

Il y a aussi une garantie d'emprunt pour un montant de 13 388 898 €. Il s'agit de Seqens qui a contracté un emprunt et qui demande une garantie d'emprunt pour des CPLS, des PLAI, PLAI foncier, PLS, PLSDD 2020, PLS foncier. Il s'agit d'une amélioration de 38 logements situés au 12 rue Carnot au Kremlin-Bicêtre. En contrepartie, le bailleur s'engage à réserver neuf logements de types T2 et T3 au profit de la Ville.

La délibération n° 2025-133 concerne un autre bailleur pour une garantie d'emprunt sollicitée par l'Organisme foncier solidaire d'Habitat et Humanisme pour l'opération qui se situe 4 place Jean-Jaurès au Kremlin-Bicêtre. C'est un prêt GAILT. Il est proposé au Conseil municipal d'apporter la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour un montant total de 380 415,53 €. Je pense avoir résumé l'ensemble des cinq délibérations.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il une demande d'intervention ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Globalement, nous avons beaucoup de problèmes rencontrés par les locataires avec des bailleurs sociaux qui sollicitent la Ville pour des garanties d'emprunt, etc., mais qui ne respectent pas du tout les engagements de qualité de service rendu aux locataires (entretiens peu réguliers des parties communes, logements limites indignes, manque de transparence des charges réclamées aux locataires). Dans le cadre des discussions avec les bailleurs sociaux qui sollicitent la Ville pour une garantie d'emprunt, la Mairie peut-elle justement impulser, dans le cadre de ce genre de contrat, une vigilance sur les points que j'ai énoncés ?

Jean-François DELAGE, Maire

Ce sont des choses effectivement que l'on discute très régulièrement avec l'ensemble des bailleurs.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

J'ai une question sur les garanties d'emprunt. On en voit passer de manière régulière. Je suis surpris que l'on n'ait pas vu la garantie d'emprunt pour la réhabilitation des Martinets. Comment l'expliquez-vous ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je vais répondre dans l'ordre. Quand nous rencontrons les bailleurs sociaux, il faut bien comprendre qu'il y a chez eux deux directions différentes : d'une part, les directions de maîtrise ouvrage, de développement, et, d'autre part, les directions de gestion locative. Ces services totalement différents ne se parlent pas trop entre eux. Notre difficulté est d'utiliser le moyen de pression de la garantie d'emprunt pour d'autres choses. Mais ces autres choses ne peuvent pas être écrites dans les contrats que nous passons avec ces bailleurs sociaux. On ne peut faire que de la recommandation.

Concernant la deuxième question, il faut interroger KBH qui est la société ayant missionné une entreprise et qui va solliciter l'emprunt pendant la durée des travaux. Elle a 24 mois, sur la durée des travaux, pour contracter ces emprunts. Aujourd'hui, elle fonctionne tout simplement sur les fonds propres de la société. C'est classique dans le système HLM de travailler sur les fonds propres de société et d'avoir, à un moment, recours à l'emprunt. L'emprunt coûte cher. Cela permet de limiter la ligne de coût des révisions.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non.

Êtes-vous d'accord pour un vote groupé ? Ou voulez-vous un vote par délibération ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Nous avons seulement un vote différent sur la délibération n° 2025-132.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous propose de faire un vote groupé pour les délibérations n° 2025-129, 2025-130, 2025-131 et 2025-133, suivi d'un vote pour la délibération n° 2025-132.

Résultat du vote (délibérations n° 2025-129, 2025-130, 2025-131 et 2025-133)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCAEBILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRAANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-François DELAGE, Maire

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Résultat du vote (délibération n° 2025-132)

Votants : 35

Pour : 30 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCAEBILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRAANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée.

Je précise que nous avons retiré la délibération n° 2025-136 de l'ordre du jour. Nous attendions la promesse de vente en question qui devait arriver à une certaine date. Finalement, les notaires nous ont dit qu'ils ne l'avaient pas terminée et qu'elle ne pourrait pas être annexée à la délibération. Nous retirons donc cette délibération et nous la repasserons avec la promesse de promesse de vente annexée et définitive. Nous passons au dossier suivant.

**N° 2025-134. URBANISME. – DESAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTREE F125P SISE 2, RUE LECH-WALESA (ANNULE ET
REPLACE LA DELIBERATION N° 2025-89)**

**N° 2025-135. URBANISME. – DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE F125P SISE 2, RUE LECH-WALESA (ANNULE ET
REPLACE LA DELIBERATION N° 2025-090)**

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Ces deux délibérations sont passées en juin dernier pour la totalité de la parcelle F125 qui appartient à la Ville. Elle avait été déclarée désaffectée et déclassée. Les notaires en charge de la vente souhaitent isoler la voie privée ouverte à la circulation avec le reste de la parcelle pour éviter tout risque de recours. La voie privée est dissociée du reste de la parcelle et sera exclue de la vente. Cette partie de parcelle est donc conservée dans le domaine privé de la Ville. La parcelle, dans sa globalité, faisait 2 742 m² et la parcelle partielle cédée fera donc 1 246 m².

Je rappelle que cette délibération est l'aboutissement d'un engagement que nous avions pris devant les Kremlinois et les Kremlinoises en 2020. Il s'agit de rendre possible la production de chaleur par la construction d'un puits de géothermie. Notre sous-sol offre cette ressource d'énergie propre, inépuisable et gratuite. La promesse électorale est bien tenue. La décarbonation promise est bien au rendez-vous au travers de cette cession d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville. Je tiens à saluer le travail de la majorité qui a œuvré inlassablement pour que ce projet aboutisse. La majorité agit et offre à la Ville du Kremlin-Bicêtre un nouveau fleuron à son développement durable par une énergie renouvelable. La majorité protège également les familles en difficulté pour donner davantage de pouvoir d'achat par une diminution des charges de chauffage.

Je rappelle également le résultat du vote de juin dernier. Il y avait 34 votants, avec un absent (M. Boufraine). Sur les 34 votants, 27 élus ont voté pour cette délibération, 7 élus se sont abstenus, dont 5 qui prétendent agir et protéger. À nos concitoyens de juger le niveau de crédibilité que l'on peut accorder à ces affirmations.

Je propose de constater la désaffectation de la parcelle F125 partielle et de prononcer le déclassement du domaine public et l'intégration dans le domaine privé de la Ville de la parcelle F125 partielle, et d'autoriser enfin M. le Maire à signer tout document afférent à ces deux délibérations.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les délibérations ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le déclassement et la cession de la parcelle occupée par les anciens locaux techniques de la Mairie vont entraîner un changement radical sur l'environnement des logements avoisinants. De plus, les ateliers en activité sur la partie sud de la rue ne disposeront plus de places de stationnement ou de livraison. Qu'en sera-t-il du passage sous l'immeuble débouchant sur l'avenue de Fontainebleau qui possède une entrée piétonne ? Lors de la déclaration de cette zone en étude renforcée, l'idée était de réunir cette parcelle avec celle où sont installés les ateliers de la société anciennement Picard. Il était envisagé une crèche avec jardin et la construction de pavillons. Si une usine géothermique est installée, quels seront son volume et ses dimensions ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Une réponse rapide. On a déjà parlé de ce sujet. On a bien indiqué que l'on partait sur une nouvelle OAP. On en a parlé aussi lors de la présentation du PLUI. On a modifié ce qui était engagé en 2015 au niveau de l'OAP, destinée alors uniquement à habitations, crèches et équipements publics. C'est maintenant l'usine de géothermie qui passe en priorité par rapport aux habitations.

Une réponse concernant le stationnement du local d'activité. Nous avons déjà passé récemment une délibération concernant la cession auprès de la Ville de la partie qui est une voie privée et qui appartient aux locaux d'activité, contre le fait de ne pas préempter les locaux d'activités qui sont dans l'OAP. Pourquoi ? Tout simplement, ces locaux d'activité sont beaucoup trop chers proportionnellement au projet que l'on envisage d'usine et de puits de géothermie. On est donc convenu de récupérer et d'officialiser cette voie privée en axe public d'accès au cœur d'îlot.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Je vous ai posé également une question sur le volume et les dimensions de cette usine.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Ce qu'indique aujourd'hui SIPPEREC, qui pilote le futur projet, est un besoin de 3 000 m² de terrain pour implanter l'usine. 5 000 m² sont nécessaires pour la phase de construction, pour mettre les engins en place et manœuvrer. On peut retenir le chiffre de 3 000 m². On apporte 1 200 m². Le terrain d'à côté, issu des vernis Picard, sera le complément.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibérations n° 2025-134 et n° 2025-135)

Votants : 35

Pour : 30 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme SARTORI, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCAEBILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRAANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU)

Jean-François DELAGE, Maire

Les délibérations sont adoptées.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**Jean-François DELAGE, Maire**

Y a-t-il des questions ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Concernant la décision n° 9 sur un paiement de deux contraventions d'un des véhicules municipaux, on aimerait savoir de quoi il s'agit.

Jean-François DELAGE, Maire

Ce sont des contraventions d'une trentaine d'euros. Je suppose qu'il s'agit de dépassements de stationnement, ou quelque chose comme ça, en dehors de la Ville du Kremlin-Bicêtre dans des moments de mission.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, s'il s'agit d'un dépassement de stationnement, ce n'est pas une contravention, c'est un FPS.

Jean-François DELAGE, Maire

Dans ce cas, je ne sais pas. Deux contraventions à 35 euros correspondent à des petites choses. Il y a peut-être un problème avec le terme de contravention. Le montant de 35 euros ne correspond pas à une contravention de circulation routière. Je regarderai ce qu'il en est. Nous essaierons de nous renseigner. Y a-t-il d'autres questions ?

QUESTIONS ORALES**Jean-François DELAGE, Maire**

La première question est posée par M. Chappellier.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, le Mag de juillet a fait état d'une aide de la Ville au financement des travaux d'un nouveau commerce sédentaire kremlinois. Le dimanche 7 septembre, ce même commerce a bénéficié de bons d'achat d'une valeur totale de 5 000 € dont la forme suggère qu'elle pourrait avoir été financée par le budget annexe du marché forain. Confirmez-vous que la Ville a contribué financièrement aux aménagements de ce nouveau commerce ? Et si oui, pour quel montant, au titre de quelle ligne budgétaire et pour quels types de travaux ? Ces bons ont-ils été financés par le budget municipal annexe aux marchés ? Sinon, quel a été le mode de financement ? Si elles ont bien été octroyées, ces aides préfigurent-elles d'une politique d'aide publique directe aux commerces kremlinois ? Et d'autres commerces seraient-ils susceptibles d'être bénéficiaires ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Cela pose effectivement problème si ce sont des bons dirigés vers une autre enseigne et qui font partie du budget des événements pour les forains. Pouvez-vous nous éclairer ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Monsieur Chappellier, la Ville, en tant que propriétaire du fonds commercial, a financé des travaux nécessaires pour garantir que le bien soit en bon état et conforme aux standards attendus de façon à ce que la librairie puisse s'installer et faire les travaux qu'elle avait à faire. Il s'agit d'une intervention exclusivement de la responsabilité de propriétaire et non d'un financement direct au bénéfice du locataire. La remise en état du local a coûté 12 003,54 €.

Le déplacement de l'évacuation d'eau usée a coûté 2 046 €. L'installation électrique provisoire de chantier a coûté 2 020 €. Le total est de 16 069,54 €.

S'agissant des bons, les commerçants du marché forain disposent d'un budget annuel dédié aux animations de 25 000 €. C'est dans ce cadre que la Commission consultative des marchés forains intervient. Les représentants des commerçants ont décidé des animations à organiser en fonction de ce budget fléché. Cette année, plusieurs animations ont été retenues : distribution de mimosa pour 3 000 €, distribution de sacs en tissu pour 7 000 € et, sur les fêtes de fin d'année ou, en tout cas, d'automne, 7 000 €, notamment pour la rentrée scolaire. Ce sont donc les commerçants eux-mêmes, à travers leur budget, qui ont choisi de distribuer des bons à leurs clients à cette occasion au profit de la librairie. De ce fait, le dimanche 7 septembre, 500 bons d'achat de 10 € ont été distribués aux commerçants présents sur le marché afin qu'ils puissent les remettre à leurs clients qui peuvent les utiliser à la librairie La Grande Balade pour la rentrée scolaire jusqu'au 31 octobre.

La question suivante est celle de Mme Hartmann.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis la création de l'Université populaire permanente (UPP), la municipalité a présenté ce dispositif comme un espace de co-construction où les habitants devaient pouvoir proposer des thèmes, suggérer des intervenants et participer activement à l'élaboration du programme. Or, à la lecture de la communication de la Ville, la visibilité de l'implication citoyenne nous apparaît faible dans la programmation de l'UPP. Nous souhaiterions donc que vous puissiez dresser un bilan de ce dispositif. Pourriez-vous nous indiquer, d'une part, quels ont été les niveaux de participation réelle aux différentes conférences et, d'autre part et surtout, combien de propositions de thèmes et d'intervenants ont effectivement été formulées par les habitants ? Dans quelle mesure ces propositions ont-elles été retenues ? Au regard de ces éléments, comment la majorité évalue-t-elle aujourd'hui le succès de l'UPP par rapport aux objectifs initiaux qu'elle se fixait ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ? Je n'en vois pas. Madame Hartmann, l'Université populaire permanente constitue aujourd'hui un rendez-vous régulier pour les Kremlinoises et les Kremlinois. Elle offre un espace de réflexion et d'échange sur des sujets majeurs de société tels que les droits des femmes, l'écologie, l'histoire de la colonisation, la sexualité ou la guerre d'Algérie, avec des intervenants reconnus et spécialisés. Dès l'origine, la démarche repose sur la co-construction, vous avez raison. Les thématiques émergent des échanges avec les habitantes et les habitants.

Plusieurs conférences programmées sont issues de propositions citoyennes.

Pour aller encore plus loin, un formulaire a posteriori a été mis en place récemment afin de recueillir directement de nouvelles idées. Depuis 2021, la participation progresse régulièrement. Certaines conférences réunissent plusieurs dizaines de personnes, parfois bien davantage lorsqu'un intervenant bénéficie d'une notoriété reconnue.

La première rencontre de cette année, consacrée à la colonisation a, par exemple, rassemblé près d'une trentaine de participants. Nous avons également souhaité que les UPP soient disponibles sous le format de podcast pour toucher un public encore plus large. Le savoir et la culture doivent nous rassembler. L'ambition de l'Université populaire permanente est de démocratiser ce savoir depuis l'origine de cette initiative. Tous les Kremlinois, sans aucune distinction, peuvent donc se saisir des thématiques et participer aux réflexions.

La question suivante est posée par Mme Bensettiti.

Mounia BENSETTITI (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, s'il est une préoccupation qui doit mobiliser l'ensemble de notre action politique, c'est bien l'accès à la santé de nos concitoyens. Au Kremlin-Bicêtre, nous devons faire face à un constat : l'offre de soins de ville se dégrade. Nous assistons en effet au départ successif de nombreux praticiens (médecins généralistes, gynécologues, dermatologues et bientôt le dernier pédiatre de la commune). Cela suscite une vive inquiétude au sein des familles et, de manière générale, de la population. Cette dynamique est d'autant plus préoccupante que les professionnels souhaitant s'établir dans notre ville rencontrent de nombreux obstacles liés à leur installation. Un praticien, avant de s'implanter, prend en compte des critères essentiels comme la sécurité, l'accessibilité et le coût du loyer au mètre carré.

Force est de constater que les loyers sont élevés sur notre territoire. À titre d'exemple, une sage-femme installée depuis plus de quinze ans, l'unique sage-femme du Kremlin-Bicêtre, était jusqu'ici en colocation professionnelle. Elle se retrouvera bientôt contrainte de quitter son local après le départ en retraite de son associée. Elle peine aujourd'hui à trouver un espace conforme aux normes ERP et à loyer soutenable. Malgré ses démarches auprès des services municipaux, qui ont débuté en novembre 2024 – nous sommes en septembre 2025 –, cette sage-femme reste sans solution tangible. Elle songe à aller s'installer ailleurs. Comme elle, de nombreux praticiens isolés peinent à assumer seuls les charges d'un cabinet et finissent par privilégier des communes plus attentives.

Si nous voulons travailler sur l'attractivité de notre territoire, il est impératif d'accompagner, il est impératif d'aider et il est impératif de soutenir les professionnels de santé installés, mais aussi pour susciter de nouvelles installations et s'adapter à leur mode d'exercice qui évolue, avec une préférence croissante pour les pratiques de groupe. Les chiffres sont clairs : 50 % des jeunes médecins préfèrent exercer un salariat, tandis que 25 % choisissent le libéral et les 25 % restants sont des remplaçants.

Justement, en matière de santé, un sujet fait l'objet d'un consensus et ne cesse de nous interpeller : c'est la santé mentale de nos jeunes.

C'est une thématique qui revient régulièrement dans nos discussions et pour laquelle la sonnette d'alarme est bel et bien tirée. Pourtant, il faut constater que les actions concrètes font défaut. Nous n'avons pas de psychiatre au Kremlin-Bicêtre. Je pense qu'il est impératif de se doter d'une offre de psychiatrie infanto-juvénile pour accueillir nos adolescents et leurs familles. C'est une nécessité. En outre, la disparition de notre Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents est un problème majeur en ces temps troublés. Pour toute urgence, la seule alternative est de se rendre à Gentilly ou à Cachan avec des délais de rendez-vous qui sont devenus inacceptables. Par exemple, une demande de consultation faite aujourd'hui, le 25 septembre 2025, ne pourra aboutir à une consultation qu'en janvier 2026. Oui, il y a une carence au Kremlin-Bicêtre et la présence d'un Centre hospitalo-universitaire ne peut pas combler le déficit de médecine de ville, et ce n'est pas sa vocation. Sa mission est tout autre.

À ce titre, je souhaite poser deux questions. Un état des lieux exhaustif des professionnels de santé et des besoins de la population est-il envisagé ? Quelles mesures concrètes la Ville compte-t-elle mettre en œuvre pour garantir un accès aux soins de proximité, équitables et sans dépassemement d'honoraires pour l'ensemble des habitants ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Merci, madame Bensettiti, pour votre question qui est légitime. J'ai aussi le cas d'une cardiologue dont le propriétaire a revendu malheureusement son local. Il lui a proposé à un prix complètement indécent. Elle était limitée dans l'obligation de partir. Je pense qu'elle a trouvé attaché avec d'autres propriétaires pour louer son cabinet. Mais c'est vrai que nous devons prendre la problématique à bras-le-corps. J'espère que vous pourrez répondre à la question. Avez-vous répertorié les métiers de santé avec toutes ces problématiques de logement des praticiens ? J'ai vu récemment à Charles-Gide un cabinet médical qui vient juste de s'ouvrir. Il me semble que c'est dans un logement qui appartenait à KB Habitat. Pouvez-vous nous dire qui est ce cabinet médical ? Qu'y a-t-il comme spécialités ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Madame Bensettiti, face aux inégalités territoriales de santé et aux difficultés croissantes d'accès aux soins, la Ville du Kremlin-Bicêtre s'est engagée dans une politique de santé publique résolument tournée vers les besoins des Kremlinoises et des Kremlinois. Consciente des enjeux, la Ville travaille en lien étroit avec des professionnels de santé désireux de s'installer sur le territoire afin d'apporter des réponses concrètes au problème de désertification médicale. Cependant, comme vous le savez, notre action se heurte aux carences de l'État que nous devons, une nouvelle fois, pallier : diminution des aides allouées par l'ARS, faible investissement de l'État, manque de médecins. Face à ces contraintes, la Ville ne reste certes pas sans agir.

C'est pourquoi nous avons accompagné l'ouverture de ce nouveau cabinet médical, dont vous parlez, en juin dernier avenue Charles-Gide. C'est un médecin généraliste. Cette initiative va dans le bon sens et répond à un besoin crucial, notamment dans le haut de la ville.

Par ailleurs, nous élaborons actuellement un Contrat local de santé. Nous en parlons tout à l'heure en partenariat avec l'Agence régionale de santé et d'autres acteurs de la santé présents sur ce territoire. Ce partenariat a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en définissant des priorités et des actions concrètes pour répondre aux enjeux de la santé publique dans la commune. Notre objectif est clair : garantir à toutes les Kremlinoises et à tous les Kremlinois un accès de proximité et de qualité aux professionnels de santé en cohérence avec le principe d'égalité d'accès aux services publics. C'est pourquoi nous restons particulièrement attentifs à ces questions. Nous avons d'ailleurs prévu une réunion avec le préfet et l'ARS la semaine prochaine pour pouvoir avancer. Tout seuls, nous n'y arriverons clairement pas. Nous avons besoin d'être tous ensemble dans cette aventure pour avancer. Je cite l'ARS, le préfet, mais il y a également Grand Orly-Seine-Bièvre dans cette réunion. La question suivante est posée par M. Ruggieri.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur Delage, la part des logements locatifs privés potentiellement indignes est estimée à 4 % dans le Val-de-Marne. Dans les communes limitrophes de Paris, comme Gentilly, Ivry ou notre ville du Kremlin-Bicêtre, ce taux est nettement supérieur. À Ivry, le taux atteint 17 % et, au Kremlin-Bicêtre, il est de 9 %, ce qui représente environ 700 logements concernés. Les études réalisées montrent que les locataires de ces logements insalubres ont des revenus très modestes alors même qu'ils subissent des loyers particulièrement élevés. Les causes sont connues : propriétaires négligents ou malveillants, manque d'entretien, travaux mal faits, suroccupation, division pavillonnaire. Rien de nouveau donc.

Ce qui est nouveau en revanche, c'est que, depuis 2020, vous êtes aux responsabilités. Cinq années ont passé, cinq années pendant lesquelles les familles de ces 700 logements ont continué à vivre dans des conditions indignes.

Ma question est simple : qu'avez-vous concrètement entrepris depuis 2020 pour éradiquer l'habitat indigne dans notre ville ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Monsieur Ruggieri, vous décrivez des réalités que personne ne conteste. Permettez-moi de corriger votre lecture des faits, car nous saissons pleinement la mesure des choses, comme peut en témoigner notre action. Nous avons lancé une OPA copropriétés en partenariat avec l'État, l'ANAH notamment, et Grand Orly-Seine Bièvre.

C'est un dispositif concret qui permet d'accompagner les propriétaires et d'obtenir des financements pour réhabiliter le parc privé ancien : lutte contre l'habitat indigne, amélioration énergétique, adaptation aux personnes âgées, remise sur le marché des logements vacants. Ce n'est pas de la théorie, ce sont des chantiers et des résultats. Nous avons eu des signalements de logements insalubres. Des visites préalables par la Ville sont effectuées, ainsi que des signalements à l'ARS et des courriers adressés aux propriétaires négligents. Là encore, ces démarches concrètes exigent du temps et de la rigueur. Nous avons également une offre de recrutement pour un poste d'inspecteur hygiène et salubrité qui est toujours en cours. Nous agissons donc en déployant des outils concrets, divers et utiles. Ce combat demande de la constance et de l'engagement.

La question suivante est posée par Mme Couto.

Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur Delage, l'aménagement de la rue du Général-Leclerc avait pour objectif, je cite, de « créer un réseau de pistes cyclables sécurisées et de repenser l'espace public afin de favoriser une cohabitation harmonieuse entre cyclistes, piétons et automobilistes ». Pourtant, le résultat est loin des attentes. Des pistes cyclables sont régulièrement obstruées par des voitures stationnées illégalement. Des trottoirs sont encombrés par des poubelles sorties la veille ou des déchets. Et les automobilistes, contraints de détourner leur trajet, finissent par saturer les autres axes du Kremlin-Bicêtre. Cette situation, d'ailleurs, est transposable à la rue Benoît-Malon.

La méthode employée n'est pas adaptée. Il n'est plus acceptable d'engager de tels travaux sans une concertation préalable avec l'ensemble des riverains qui sont les premiers impactés par ces décisions. La création de pistes cyclables et, surtout, la fermeture de la place ont entraîné des conséquences graves : une intensification du trafic de drogues sur le secteur, un sentiment d'insécurité croissant, la place étant devenue un lieu de rassemblement pour des personnes en situation de précarité et des revendeurs. Quelles actions concrètes et immédiates allez-vous mettre en œuvre pour établir un espace public sécurisé, propre et agréable à vivre où les Kremlinois se sentent enfin écoutés et respectés ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette question ? Je n'en vois pas. Madame Couto, je dois avouer que votre question est un peu confuse. Vous reprochez à la majorité des problèmes qui relèvent, en réalité, de situations distinctes et dont les causes ne sont pas celles que vous avancez. Il serait tout de même excessif, je pense, de prétendre que le vélo ou la piétonnisation seraient responsables de tous les maux de notre ville. Votre président de groupe, qui a participé au CLSPD, aurait pu vous faire un retour sur ce dernier CLSPD qui dresse un portrait plutôt positif de la sécurité au Kremlin-Bicêtre, ce qui aurait répondu à une partie de vos interrogations. La Préfecture a été très claire : les progrès sont encourageants et nous continuerons à intensifier notre action en ce sens. Ces chiffres ne relèvent pas de l'interprétation, mais de constats objectifs. Vous semblez donc dresser un portrait de la ville bien loin de la réalité en rattachant ces questions aux pistes cyclables.

Concernant les mobilités, il n'y a pas de confusion possible. La Police municipale est pleinement mobilisée pour faire respecter l'usage sécurisé des pistes cyclables. Des verbalisations sont régulièrement dressées et les propriétaires de véhicule en infraction sanctionnés. Les cyclistes nous remercient de ce qui se passe.

Nous défendons le développement des mobilités douces non seulement parce qu'elles répondent à une attente de nos concitoyens et participent à la transition écologique, mais aussi parce qu'elles contribuent à la tranquillité et à l'apaisement de notre ville.

La question suivante est posée par M. Zinçiroglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

De nombreux habitants expriment leur exaspération face aux incivilités nocturnes, en particulier autour du parc de Bicêtre et dans d'autres secteurs de la ville. Visiblement, nous ne vivons pas dans la même ville. Je vais vous citer quelques exemples : la rue Lech-Walesa, l'avenue du Repos, la place Victor-Hugo, la rue du Général-Leclerc aux abords de la rue Pierre-Brossolette, l'avenue Charles-Gide aux abords du Franprix et du tabac. Il faut se promener les soirs. Ces nuisances récurrentes portent gravement atteinte à la tranquillité et au cadre de vie des riverains. Quelles actions concrètes et immédiates la municipalité et vous en tant que Maire, comptez-vous mettre en place pour faire cesser ces désordres ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Je me permets d'intervenir parce que vous m'avez cité tout à l'heure concernant le CLSPD. J'y ai répondu aussi tout à l'heure. Le commissaire s'est exprimé en effet, le sous-préfet aussi, le procureur de la République aussi. D'ailleurs, le procureur de la République a été nommé en août de cette année et n'est pas du tout une personne qui connaît bien la région d'Île-de-France. Il l'a précisé à plusieurs reprises. Ces discours sont des présentations de statistiques. Je ne suis pas intervenu au CLSPD parce que le débat politique n'avait pas sa place dans ce comité. Mais, dans la présentation déjà et les éléments présentés, on avait un doute sur la période qui était couverte. On ne savait pas si c'était sur une année ou sur sept mois. On parlait de l'année entamée actuelle, ce qui trompe un peu les chiffres, les statistiques et les discours. Tout comme vous avez cette aisance de pointer du doigt l'État quand les choses ne fonctionnent pas, je peux avoir aussi cette aisance de dire que l'État se trompe pour Le Kremlin-Bicêtre. Il y a une mauvaise lecture des choses.

Ce que j'entends ce soir et ce que vous dites là, monsieur le Maire, la réponse que vous avez apportée à Mme Couto, démontrent en quelque sorte que vous êtes déjà un maire déconnecté de la réalité du terrain. Et vous l'avez été très vite, c'est dommage. Vous êtes déconnecté. Vous ne vivez pas la même ville que nous. Cela fait peut-être sourire certains, mais il faut vivre dans cette ville. Monsieur Raymond, il faut y vivre. Vous qui aimez invectiver personnellement tout le monde, vivez Le Kremlin-Bicêtre. Monsieur Edet, c'est pareil pour vous. Monsieur Chiakh, c'est pareil pour vous. Il faut vivre Le Kremlin-Bicêtre. Il faut sortir et ne pas aller qu'à la rencontre des habitants. Il faut se balader la nuit, le jour, en après-midi. Il faut constater de soi-même. Si vous avez ce déni, tant mieux, parce que vous avez la mauvaise lecture. Tant mieux pour celles et ceux qui portent la bonne parole et qui portent un regard sans déni de la situation. Dans ce regard-là, on peut à la fois être critique vis-à-vis de l'État et vis-à-vis de l'action municipale. En l'occurrence, j'assume de dire que je suis critique vis-à-vis de ce que j'ai entendu au CLSPD. Il y a une méconnaissance de la réalité du Kremlin-Bicêtre dans tout ce qui a été dit au CLSPD notamment par le commissaire et par le procureur de la République.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, juste pour amener quelques éléments. Bien sûr que la ville du Kremlin-Bicêtre, comme je l'ai dit, ce n'est pas parfait. Il y a un sentiment d'insécurité, il y a de l'insécurité. Mais, s'il vous plaît, ne remettions pas en cause le travail régalien de l'État. Moi-même, je le critique et je suis intervenu pour que, justement, il y ait plus de Police nationale. En effet, il n'y a pas assez d'effectif de police pour répondre au rayonnement de l'arrondissement. Je pense que vous le savez. Mais, s'il y a bien une chose sur laquelle on peut être d'accord, c'est la question de la sécurité. La sécurité n'est ni de droite ni de gauche. On est tous d'accord sur le fait que tout le monde a besoin de sécurité.

Mais faisons attention et faisons preuve d'un peu plus de responsabilité. Je comprends que l'on est dans une période électorale et que le sujet de la sécurité revient tout le temps sur la table. Je ne dis pas que c'est parfait. Je me promène comme vous au Kremlin-Bicêtre. Le soir, bien sûr qu'il se passe des choses. On demande à la Police nationale et à la Police municipale d'agir plus. Ce n'est pas parfait, mais, s'il vous plaît, mesurons un peu nos propos. Vous remettez en cause le travail de la Police nationale qui fait un travail qui n'est pas simple. Vous dites – et c'est public – que des officiers de Police judiciaire qui travaillent au quotidien mentent et ne font pas le travail qu'il faut. S'agissant du procureur de la République qui vient d'arriver, c'est vrai qu'il a exagéré. Je suis d'accord avec vous. Le procureur a dit en effet : « C'est le paradis au Kremlin-Bicêtre. » On lui a dit « Non, il faut tempérer ». Je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais, s'il vous plaît, ne remettez pas en cause le travail de la Police nationale. C'est ce que vous dites. Or c'est régalien. Certes, ce n'est pas parfait au Kremlin-Bicêtre. En effet, il faut améliorer les choses. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais mesurons nos propos, s'il vous plaît.

Jean-François DELAGE, Maire

On va éviter le jeu de ping-pong. C'est moi qui vais répondre maintenant et on va clore le débat. On a eu effectivement ce CLSPD. On ne va pas y revenir quinze ans. Ce que je vois quand même, c'est qu'il n'est pas allé dans le sens de votre vision des choses. C'est dommage, mais il n'est pas allé dans le sens du Kremlin-Bicêtre que vous voulez montrer absolument et dont vous voulez montrer l'image dans l'espoir que cela casse une partie du travail de la majorité et que, en mars prochain, peut-être, cela puisse vous faire élire. En fait, c'est votre grande perspective. Parfait. Très bien. Vous en êtes là. Moi aussi, je vis la réalité la nuit. Je la vis tous les jours. Je la vis la nuit. Je circule nuit et jour à pied dans cette ville. Je n'ai pas le sentiment de vivre une ville d'insécurité. Je n'ai pas le sentiment de vivre une ville dangereuse. Je traverse cette ville, je n'ai pas peur de me faire agresser à tous les coins de rue. De là à vous dire que, comme M. Traoré le dit, tout va bien et que tous les quartiers sont parfaitement agréables, non, en effet. Il y a des incivilités. Il y a un certain nombre de gens dont on a parlé tout à l'heure à propos de la place de la République. Vous en avez parlé du côté du Franprix.

On peut effectivement faire la liste de ces coins où des gens stagnent dans l'espace public et commettent un certain nombre d'incivilités. En effet. Pour cela, on a des caméras, des forces de Police municipale qui restent le plus tard possible la nuit. On ne peut pas les maintenir 24 heures sur 24. Ce n'est pas possible. Mais on a des caméras qui, elles, fonctionnent 24 heures sur 24. Quotidiennement, la Police nationale vient dans notre CSU pour récupérer des images. Comme ils le disent dans leur jargon, ils font des affaires avec ça, c'est-à-dire qu'ils arrêtent des gens, ils les surveillent. Typiquement, il y a quinze jours, la Police municipale a arrêté une voiture avec 500 paquets de cigarettes à l'intérieur. Cela faisait trois ou quatre mois qu'ils surveillaient cette personne. Comme l'ont-ils arrêté ? Parce qu'ils roulaient dans la voie de bus. Cela a été le déclencheur. Quand ils ont ouvert la voiture, il y avait 500 paquets de clopes à l'intérieur. C'est la Police municipale. C'est un travail de longue haleine. Ce n'est pas un travail qui se fait en claquant des doigts, du jour au lendemain. C'est le CSU qui le permet. C'est le travail des personnes qui sont derrière les écrans toute la journée, 24 heures sur 24. C'est le travail de la Police municipale qui est sur le terrain.

Ayant dit tout cela, je tiens à rassurer tout le monde ici dans cette salle et la population également qu'un continuum de sécurité est déployé sur l'ensemble de la ville, que les services de la Police municipale demeurent pleinement mobilisés afin de garantir la tranquillité publique et la sécurité de l'ensemble des Kremlinoises et des Kremlinois et ce à toute heure du jour et de la nuit.

La question suivante est posée par M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, en décembre 2022, deux parcelles de surface similaire ont été vendues par la Ville au moyen des enchères notariales, une rue Kennedy et l'autre rue Pierre-Sémard, et de contenance respective de 212 m² et 189 m².

Qualifiée de terrain à bâtir, la parcelle sise 16 rue Pierre-Sémard d'une superficie de 189 m², après étude géotechnique commanditée par l'acquéreur, nécessiterait des travaux de confortement et comblement d'un coût de plus de 420 000 € TTC selon un devis établi en 2025. Au total, l'acquéreur fait état d'un coût de revient de 722 000 € environ, soit un peu plus de 3 800 €/m², ce qui rend le projet économiquement insoutenable. La Ville serait restée sourde à ses demandes répétées de révision du prix.

Si ces faits sont avérés, ils révéleraient un traitement inexplicablement inégalitaire entre les deux acquéreurs. En effet, la parcelle de la rue Kennedy a fait l'objet d'une réduction de prix de 200 000 €, actée en Conseil municipal, au motif de la présence de carrière, soit un prix de vente ramené à 161 000 €, soit moins de 800 €/m².

Monsieur le Maire, quelle est exactement la position de la Ville dans cette affaire ? Si elle est confirmée, comment se justifie la différence de traitement entre ces deux ventes simultanées ? Pourquoi, au regard des sommes réclamées par le demandeur, aucune provision n'a été constituée au compte administratif ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

J'ai reçu le propriétaire qui réagit après avoir pris connaissance d'une étude géothermique qui lui a été remise. Il avait un conseil en la personne de son notaire qui a bien voulu approuver cet acte. La signature de l'acte a eu lieu. Je ne vois pas pourquoi ce monsieur reviendrait vers la Ville. S'il y a eu une erreur quelque part d'un professionnel, il peut se retourner vers son notaire qui, lui, s'assurera de couvrir la problématique financière. La Ville a bien vendu le bien en présence de deux notaires, le nôtre et celui de ce monsieur. Ces deux notaires sont convenus que l'acte était parfait. Où est la problématique ? C'est que, dans un deuxième temps, on a été beaucoup plus prudent. L'étude géothermique qui a été remise pour le deuxième terrain a démontré effectivement qu'il y avait des carrières, ce que l'on ne nie pas. Mais, en termes juridiques, la vente est parfaite dès l'instant où elle est approuvée par les notaires. On n'avait pas d'autres études de sol à donner à ce moment-là. S'il y a une problématique de responsabilité, qu'il se retourne vers le professionnel qui a engagé cette responsabilité.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vais compléter concernant la différence de traitement entre les deux.

Premièrement, la Ville a l'obligation légale de saisir l'Inspection générale des carrières afin de vérifier la présence éventuelle de carrières sur les parcelles mises en vente. Concernant le 30 rue Kennedy, lors d'une précédente tentative de cession, l'Inspection générale des carrières a signalé une suspicion de carrière. L'acquéreur potentiel a alors décidé de réaliser à ses frais des études de sol complémentaires, ce que le vendeur n'est pas obligé de faire. Cela a permis d'obtenir une vision plus précise de la situation. Cet acquéreur s'étant finalement retiré, la Ville, informée de l'existence de cette étude, avait le devoir de la porter à la connaissance de l'acquéreur suivant. C'est ce qui explique la réduction de prix évoquée.

Concernant l'autre parcelle, l'Inspection générale des carrières a également indiqué une suspicion de carrières, comme dans le premier cas. Toutefois, l'acquéreur a choisi de ne pas engager d'études supplémentaires à ce stade, suivant en cela l'avis de son notaire et de son conseil. Il a donc acquis le terrain en parfaite connaissance de cause et sans que cela ne remette en question ni la vente ni le prix fixé. Il est donc pour le moins discutable de venir, après-coup, réaliser une étude et remettre en cause cela.

Comme le disait M. Raymond, il faut se retourner maintenant vers son notaire qui, lui, a validé la vente telle qu'elle était. La question suivante est posée par M. Khiar.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Les élus du Groupe Écologistes et Citoyens se réjouissent que la municipalité mène une réflexion sur la piétonnisation de l'espace public. Ces orientations sont nécessaires pour améliorer la qualité de vie, apaiser nos rues et réduire la place de la voiture. Cependant, force est de constater que les choix actuels de fermeture partielle ou prolongée de certaines voies, comme la rue Séverine, la rue Kennedy, ont provoqué un report massif du trafic sur la rue Gabriel-Péri. Le résultat, ce sont des embouteillages considérables, parfois de 40 à 45 minutes, pour traverser la ville, une pollution accrue, des bruits insupportables pour les riverains et une détérioration globale de la qualité de vie. Aujourd'hui, pour rejoindre certains quartiers, comme les Martinets, Schuman ou l'avenue Charles-Gide, les habitants doivent faire un détour complet par la rue Gabriel-Péri, ce qui engorge encore davantage un axe principal déjà saturé. La rue de la Convention et l'avenue de Fontainebleau connaissent le même problème. Face à cette situation, les habitants nous interrogent. Pourquoi la rue Séverine n'est-elle toujours pas rouverte à la circulation ? Quelle solution concrète immédiate la municipalité prévoit-elle pour désengorger la rue Gabriel-Péri et rééquilibrer la circulation dans la ville ? Existe-t-il un véritable plan global de circulation pensé à l'échelle du Kremlin-Bicêtre et ses quartiers intégrant la piétonnisation, la circulation automobile, les transports en commun et les mobilités douces ?

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Khiar, j'ai annoncé publiquement le maintien de la fermeture de l'extrémité de la rue Séverine, notamment pour des raisons de sécurité aux abords de la station. En fait, la rue tombe directement dans la voie de bus. Il y a un souci.

Tant qu'au niveau du Département, on n'arrivera pas à s'entendre pour réorganiser la rue Gabriel-Péri et, en particulier, cet endroit-là, il sera effectivement compliqué de la rouvrir. Les conditions de circulation sont évidemment étudiées de près et font l'objet d'une étude dans le cadre de la requalification de l'intersection Gabriel-Péri/Charles-Gide. Les hypothèses du réaménagement seront évidemment réalisées par rapport à cette étude afin d'empêcher une hausse de la congestion. Cette congestion sera d'autant plus diminuée avec l'ouverture de la ligne 15, j'espère, et la construction d'un réseau cyclable de la ville.

Cependant, nous avons réalisé tout de même une étude qui a montré une baisse de 8 % de la circulation des véhicules motorisés, sur l'avenue Charles-Gide notamment, dès la fin 2024 à la suite de l'ouverture de la ligne 14. La ville a engagé un plan de circulation plus cohérent en réduisant la circulation des véhicules motorisés. Quant à la rue Gabriel-Péri, en fait, elle est bloquée depuis les Quatre-Chemin, depuis le croisement entre Villejuif, Arcueil, etc. Ce n'est pas au niveau du Kremlin-Bicêtre. Cela bloque bien en amont. La problématique est bien au-delà.

Une question devait être posée par M. Giblin qui n'est pas là.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Le 30 août dernier, la Ville a inauguré le nouveau square Jules-Guesde. Le projet a été présenté dans les documents de référence transmis au Conseil municipal. Selon ces documents, il était prévu d'assurer la sécurité des usagers et, en particulier, des enfants par la mise en place d'une clôture bardée légèrement à l'entrée et maîtrisée par une mise en plateau sur la rue Jules-Guesde afin d'apaiser la circulation et sécuriser la traversée piétonne. À ce jour, force est de constater que ces éléments de sécurisation n'ont pas été réalisés. Le square est totalement ouvert. J'ai vu aujourd'hui qu'il a été mis des espèces de barricades. Il n'y a pas de barrière protectrice, laissant les enfants courir directement vers la chaussée. Les familles nombreuses à fréquenter ce lieu expriment un sentiment d'insécurité et de déception quant au rendu final : moins de jeux qu'auparavant, un espace restreint et, surtout, une absence de protection dans un carrefour encore circulé.

Mes questions sont les suivantes : pourquoi les dispositifs de sécurisation prévus dans le projet initial n'ont-ils pas été mis en place lors de l'aménagement final ? Quelles sont les mesures immédiates que la municipalité entend prendre pour sécuriser le square et protéger les enfants ? Enfin, une concertation avec les riverains est-elle prévue pour adapter et corriger les insuffisances constatées par les habitants ?

Jean-François DELAGE, Maire

La réponse est simple. Pourquoi n'y a-t-il pas de clôture encore autour du square Jules-Guesde ? Tout simplement, les clôtures ne sont pas arrivées de chez le fournisseur. Elles doivent être posées par le prestataire qui s'est occupé de la fabrication de ce square, Les Paveurs de Montrouge. Les barrières devaient arriver en fin de semaine dernière et être posées cette semaine. Il se trouve que ce n'est pas le cas. C'est la raison pour laquelle on a pris la décision de barriérer au moins l'espace de jeux pour enfants. On le sécurise ainsi pour le moment. Dès que les clôtures arrivent, elles seront évidemment posées autour du square, comme elles doivent l'être.

Monsieur Banbuck, vous voulez rajouter quelque chose ? Je vous vois prendre le micro. Allez-y, je vous en prie.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, puisque vous parlez du calendrier, vous constatez comme moi qu'il est plus de 2 heures du matin. On a terminé le précédent conseil à 3 heures du matin. Je pense que nous prenons un rythme tout à fait déraisonnable. Cela nuit certainement à la qualité de nos débats ou, en tout cas, à notre bonne humeur. Plus sérieusement, monsieur le Maire, on a expérimenté un Conseil municipal tous les deux mois. Je dis franchement que ce ne sont pas des conditions de travail normales pour les élus. Je vous demande d'être attentif au programme de nos prochaines séances, quitte à ce qu'il y ait un autre Conseil plutôt qu'un seul.

Je voulais vous demander aussi s'il y a bien des Conseils de quartier la semaine prochaine.

Jean-François DELAGE, Maire

Non. Nous avons pris la décision de suspendre les Conseils de quartier durant la période de campagne électorale. Il n'y aura donc pas de Conseils de quartier d'ici mars prochain.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 27 novembre prochain.

Jean-François DELAGE, Maire, lève la séance à 2 heures 14.

Secrétaire de séance
M. TAPA

Le Maire,
Jean-François DELAGE

